



Bilan de la concertation

Projet éolien de Bois de l'Épôt

Préambule

Le projet éolien de Bois de l'Épôt est développé depuis 2019 sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte. Ce projet a été initié par les équipes de Quadran, qui sont devenues en 2021 les équipes de TotalEnergies.

Dès 2019, la nécessité de mener un dialogue avec les acteurs du territoire et donc de mettre en place une démarche d'information et de concertation a été identifiée. TotalEnergies a alors fait le choix de missionner l'Agence Tact, spécialisée dans la conception et l'animation de dispositifs d'information et de concertation.

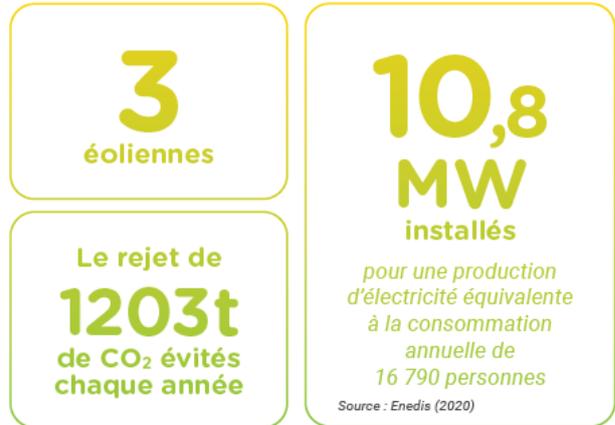
SOMMAIRE

Préambule	1
Les caractéristiques du projet éolien	3
Le contexte du projet éolien	3
Les principes de concertation mis en œuvre pour ce projet	4
Calendrier de la démarche de dialogue local	5
La démarche de concertation dans le détail	6
<i>Association des élus locaux</i>	<i>6</i>
<i>Un espace de dialogue privilégié : le comité consultatif éolien.</i>	<i>6</i>
<i>Une information exhaustive des riverains et habitants.....</i>	<i>10</i>
<i>Débat sur les énergies renouvelables.....</i>	<i>12</i>
Les apports de la concertation : définition d'une charte d'engagements.....	13
Conclusion	15
Annexes	16

Les caractéristiques du projet éolien

Le projet éolien de Bois de l'Épôt est localisé sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte, dans le Cher.

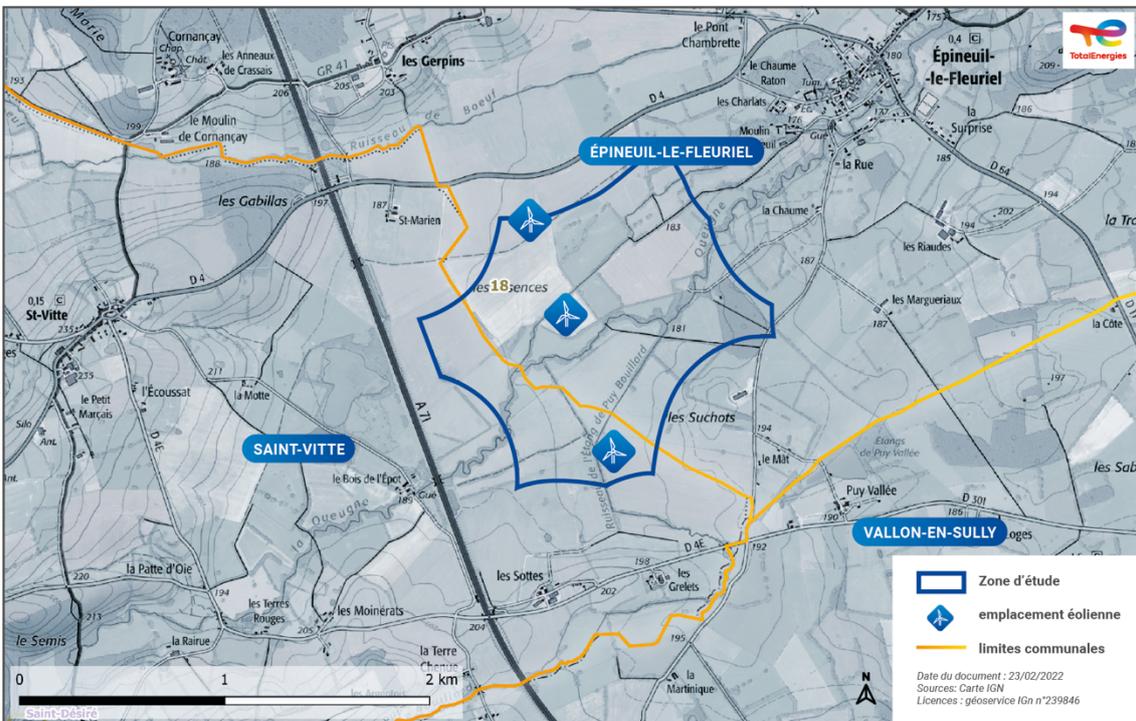
Les études de faisabilité et les échanges avec les acteurs locaux ont abouti à un projet de 3 éoliennes, implantée en parallèle de l'autoroute A71.



Le contexte du projet éolien

Les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte font toutes les deux parties de la communauté de communes Berry Grand Sud. Elles se situent dans le Cher, en bordure de l'Allier.

Ces deux communes rurales comptabilisent respectivement 434 habitants (Épineuil-le-Fleuriel) et 128 habitants (Saint-Vitte). Au nord de la zone d'étude, la route départementale D4 permet de faire la jonction entre les centres des deux communes, séparées par l'A71.



La zone d'implantation potentielle et la variante d'implantation retenue à l'issue du développement du projet.

Les principes de concertation mis en œuvre pour ce projet

Soucieux de développer un projet avec les acteurs du territoire, TotalEnergies a mené une démarche de concertation et d'information dans le cadre du développement du projet éolien du Bois de l'Épôt. La compagnie a fait le choix de missionner l'Agence Tact, spécialisée dans la conception et l'animation de dispositifs d'information et de concertation dès 2020.

L'Agence Tact s'est entretenue avec des acteurs du territoire à l'automne 2020, afin de comprendre les questions et tensions pouvant émerger à l'échelle locale lors du développement d'un tel projet.

Suite à ces échanges, les objectifs de la démarche ont été définis, en adéquation avec les besoins du territoire. Une opposition de principe contre le projet éolien était déjà présente sur le territoire, incarnée notamment par le collectif environnement Épineuil/St Vitte. Cette opposition était visible sur l'espace public, avec la présence de panneaux contre le projet éolien sur les communes du projet.

Le cadre de discussion mis en place a intégré cet état de fait. Les enjeux guidant la démarche d'information et de concertation ont été de garantir une information exemplaire et une inclusion des acteurs du territoire dans le développement du projet.

Afin de développer un projet qualitatif, en bonne intelligence avec le territoire, un dispositif de concertation en trois volets a ainsi été conçu. Son ambition a été d'associer toutes les parties prenantes le souhaitant à la définition du projet et d'assurer une transparence dans le développement du projet.

- Le premier volet de ce dispositif s'est attaché à **associer les élus locaux le plus en amont possible du projet**.
- Le deuxième volet a constitué en la mise en place d'un comité consultatif éolien, **un espace de dialogue local** dont l'objectif était d'aboutir à la définition collective d'une charte d'engagements respectifs.
- Le troisième et dernier volet de cette démarche a permis **d'associer et d'informer les premiers concernés** par le projet : les riverains et habitants des communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte.

Cette démarche en trois piliers a eu pour objectif de construire un projet tenant compte des sensibilités et points de vigilance du territoire. La charte d'engagements, construite au fil des rencontres, retrace les évolutions du projet.

Calendrier de la démarche de dialogue local

14 et 15 octobre 2020	Entretiens avec les acteurs du territoire (Communauté de communes Berry Grand Sud, élus des communes du projet, agriculteur concerné, association Virage Énergie)
9 décembre 2020	Présentation au conseil municipal d'Épineuil-le-Fleuriel
21 janvier 2021	Présentation au conseil municipal de Saint-Vitte
Mars 2021	Distribution de la lettre d'information n°1
Avril 2021	Installation du mât de mesure
26 mai 2021	Comité consultatif n°1
7 juillet 2021	Comité consultatif n°2
25 novembre 2021	Présentation par l'association négaWatt du contexte de transition énergétique
20 janvier 2022	Comité consultatif n°3
Avril 2022	Présentation des photomontages à la mairie d'Épineuil-le-Fleuriel
24 mai 2022	Intervention d'un géobiologue suite à la demande du comité consultatif éolien
Juin 2022	Distribution de la lettre d'information n°2
28 juin 2022	Comité consultatif n°4
Juin 2022	Mise en ligne du site internet du projet
6 juillet 2022	Permanence d'information du projet

La démarche de concertation dans le détail

Association des élus locaux

Le projet éolien étant développé sur deux communes limitrophes, TotalEnergies a souhaité aller à la rencontre des conseils municipaux concernés, dès le début du projet.

Le conseil municipal d'Épineuil-le-Fleuriel a ainsi pris en novembre 2019 une délibération de principe favorable au lancement des études techniques et environnementales.

Suite au lancement des études, les conseils municipaux ont été à nouveau rencontrés fin 2020 et début 2021. À l'occasion de ces rencontres, les équipes de TotalEnergies et de l'Agence Tact ont présenté la démarche d'information et de concertation proposée. Les échanges ont permis d'adapter cette démarche d'information, et les membres des équipes municipales souhaitant suivre le développement du projet de manière plus approfondie ont pu participer au comité consultatif éolien.

Ces rencontres, jalonnant le développement du projet, ont explicité les étapes de développement d'un projet éolien et la méthodologie des études réglementaires. Elles ont également ouvert des espaces de dialogue avec les municipalités autour de la maîtrise des impacts et des retombées locales pouvant être générées par ce projet.

Les échanges réguliers informels avec les élus, tout au long du développement du projet, sont venus compléter ces rencontres, et ont fait évoluer le dispositif proposé.

Temps clés de cette étape :

- ➡ 2019 : rencontres des conseils municipaux préalablement au lancement des études.
- ➡ 9 décembre 2020 : présentation au conseil municipal d'Épineuil-le-Fleuriel
- ➡ 22 janvier 2021 : présentation au conseil municipal de Saint-Vitte.

Un espace de dialogue privilégié : le comité consultatif éolien.

Afin de mettre en place un espace de dialogue dédié aux citoyens et élus souhaitant suivre le développement du projet au plus près, un comité consultatif éolien a été mis en place. Initialement, le comité avait été conçu pour être dédié aux élus et aux collectivités. À la demande des élus des communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte, la participation au comité consultatif a été ouverte aux habitants des communes, aux riverains et aux associations locales.

Composition du comité

Le comité consultatif éolien est composé de :

- représentants des conseils municipaux des communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte ;
- technicien de la communauté de communes Berry Grand Sud ;
- représentants du Collectif Environnement Épineuil-le-Fleuriel/Saint-Vitte ;
- riverains du projet, habitant les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte.

Les habitants se sont manifestés à la suite de la lettre d'information de mars 2021, qui les invitaient à rejoindre le comité consultatif éolien.

Cette composition multipartite a fait entendre la diversité des préoccupations autour du projet éolien et a contribué à la conception d'une charte d'engagements y répondant.

Objectifs du comité

La mise en place d'un comité consultatif éolien avait pour objectif la tenue d'une instance de suivi du développement du projet. Les membres du comité ont pu faire entendre leurs questions et préoccupations à chaque étape du projet, et leurs retours ont permis de définir un projet qui prend en compte les attentes locales et d'amender la démarche d'information et de concertation pour s'assurer que les habitants des communes du projet étaient correctement informés.

Rencontres du comité consultatif éolien

Le comité consultatif éolien s'est réuni à quatre occasions pendant la phase d'étude du projet éolien de Bois de l'Épôt.

Première rencontre du comité consultatif éolien¹ :

La première rencontre avait pour objectif de constituer le comité consultatif éolien, d'en expliciter le cadre et les ambitions.

Afin que les échanges soient constructifs, les équipes de TotalEnergies ont présenté dans un premier temps les étapes du développement d'un projet éolien et le cadre réglementaire dans lequel celui-ci s'ancre. Cette explicitation du cadre réglementaire, préalablement au travail du comité consultatif, a permis de partager un niveau de connaissance commun entre les participants.

Les participants ont ensuite été répartis en plusieurs groupes de travail. Chaque groupe de travail a indiqué sur une carte les usages et enjeux qu'ils identifiaient à proximité du site d'étude. Ces données ont été synthétisées et transmises aux bureaux d'études missionnés, dans l'optique d'enrichir la prise en compte des enjeux locaux prioritaires.

¹ Compte-rendu du comité consultatif éolien n°1 disponible en annexes, p.17

Deuxième rencontre du comité consultatif éolien² :

Le comité consultatif n°2 a réuni ses membres pour la deuxième fois en juillet 2021. La méthodologie et les premiers résultats d'études ont pu être présentés aux participants.

Suite aux échanges avec les participants, des réponses ont pu être apportées sur les questions suivantes : qui est en charge du démantèlement des éoliennes ? quel est l'impact de l'implantation d'éoliennes sur l'élevage ? les monuments aux alentours sont-ils pris en compte dans l'étude paysagère ?

Certains membres du comité ont exprimé le souhait qu'un géobiologue intervienne sur la zone d'étude. L'intervention d'un géobiologue n'étant pas réglementaire, ou dans les pratiques de TotalEnergies, les membres du comité devront être à l'initiative de la définition du cadre d'intervention.

Au regard des informations transmises lors de ce comité, ses membres se sont entendus sur le fait qu'il serait intéressant et opportun d'avoir des éléments de connaissances plus poussés sur la transition énergétique. Il est donc proposé d'organiser un temps d'échange et de débat sur ces questions, afin de mieux comprendre l'articulation du cadre légal du développement éolien, et de l'équilibre du mix énergétique.

À noter que lors de cette rencontre, un des participants a souhaité quitter le comité consultatif car il considérait qu'il ne constituait pas un espace de dialogue pour lui, qui était opposé au projet. Il a invité les autres participants à le rejoindre. Aucun autre participant n'a quitté la salle.

Troisième rencontre du comité consultatif éolien³ :

La troisième rencontre a été l'occasion de revenir sur le débat autour des énergies renouvelables de novembre 2021, ayant eu lieu à la demande du comité consultatif éolien.

Les équipes de TotalEnergies ont présenté les résultats des études et les scénarios d'implantation. Les échanges avec les membres du comité ont permis :

- de répondre aux interrogations liées aux méthodologies des études ;
- de préciser les espèces ayant été identifiées dans le volet écologique des études menées sur le site par des bureaux d'études indépendants (AEPE Gingko et Biotope) ;
- de réaffirmer le souhait des membres du comité consultatif éolien de faire **intervenir un géobiologue sur le site**. Les participants ont validé le fait que les

² Compte-rendu du comité consultatif éolien n°2 disponible en annexes, p.48

³ Compte-rendu du comité consultatif éolien n°3 disponible en annexes, p.82

modalités pratiques de l'intervention du géobiologue soient définis avec certains membres, et ce, avant le prochain comité.

Malgré une première identification des thématiques pouvant faire l'objet d'engagements, l'ordre du jour très dense a repoussé la définition de la charte d'engagements à la prochaine rencontre.

Quatrième rencontre du comité consultatif éolien⁴ :

Le quatrième comité consultatif éolien avait pour objectifs :

- de revenir sur l'intervention du géobiologue, à la demande des membres du comité ;
- de définir un ensemble d'engagements mutuels relatifs au développement de ce projet éolien.

Pour fluidifier ce temps d'échange, une première trame de charte d'engagements a été présentée au comité consultatif, qui a pu l'amender et la compléter. Les supports d'information à destination des habitants ont été partagés avec les membres du comité. Les échanges ont permis :

- de faire remonter les problèmes de distribution ayant eu lieu lors de la diffusion de la lettre d'information n°2. Suite à ce signalement, les équipes de TotalEnergies et de l'Agence Tact ont réorganisé une diffusion de l'information ;
- d'amender la charte d'engagements en y ajoutant à la fois des éléments permettant de mieux comprendre le contexte d'élaboration de cette charte, et le projet de sentier pédagogique proposé par les membres du comité.

Le détail des engagements pris par TotalEnergies est consultable dans la charte d'engagements en annexes, p.155.

Apports des échanges avec les membres du comité consultatif

Les échanges ont mis en lumière les préoccupations diverses des acteurs du territoire : information des habitants, contexte de transition énergétique, élevage, biodiversité. La tenue de ces comités a permis à tous les acteurs du territoire, y compris ceux étant a priori contre le développement de ce projet comme M. Le Maire de Saint-Vitte ou les membres du Collectif Environnement Épineuil/St Vitte, d'être informés de son avancée. Les rencontres ont assuré la mise en discussion des caractéristiques du projet et de l'information transmise au grand public.

Temps clés de cette étape :

- ➔ 25 mai 2021, comité consultatif n°1
- ➔ 7 juillet 2021, comité consultatif n°2

⁴ Compte-rendu du comité consultatif éolien n°4 disponible en annexes, p.125

- 25 novembre 2021 : Suite à la demande du comité, présentation par l'association négaWatt des scénarios de transition énergétique
- ➔ 20 janvier 2022, comité consultatif n°3
 - 24 mai 2022 : Suite à la demande du comité, intervention de deux géobiologues sur le site, afin de réaliser un diagnostic énergétique
- ➔ 28 juin 2022, comité consultatif n°4

Une information exhaustive des riverains et habitants

L'information des riverains du site et habitants a été, dès le début du projet, désigné comme un enjeu prioritaire. C'est donc un principe de transparence et d'exhaustivité qui a guidé la diffusion des informations relatives au projet.

Les échanges se déroulant à l'échelle des communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte, la diffusion de l'information s'est faite à cette même échelle.

Lettre d'information n°1

Première information diffusée aux habitants sur le projet éolien, ce document avait pour objectif d'informer les habitants du projet éolien en cours sur leur commune, avant l'implantation du mât de mesure.

L'arrivée d'un mât de mesure est un moment fort dans la vie d'un projet éolien, et l'information préalable des habitants sur le sujet est essentielle. Le document présentait également la zone d'implantation potentielle du projet éolien ainsi que le déroulé des études réglementaires et donc du développement éolien.

Données clés :

Diffusion auprès des habitants d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte, en mars 2021.

Document disponible en annexes, p.179.

Lettre d'information n°2

Afin de s'assurer de la transmission d'une information exhaustive, la lettre d'information n°2 a été diffusée après la fin des études réglementaires, et le choix de la variante d'implantation.

Ce document avait pour objectif :

- D'informer les habitants de la variante d'implantation retenue suite aux études ;
- D'expliquer les résultats des études, et les principales mesures d'évitement et de compensation mises en œuvre ;
- De revenir sur la démarche d'information et de concertation et sur ses résultats ;

- D'inviter à la permanence d'information du 6 juillet 2022.

Données clés :

Diffusion auprès des habitants d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte :

- du 20 au 24 juin 2021. Exemplaire envoyé aux mairies cette même semaine ;
- Redistribution le 4 juillet suite aux signalements des participants du comité consultatif.

Document disponible en annexes, p.184.

Permanence d'information

Le 6 juillet 2022, la permanence d'information sur le projet éolien s'est tenue dans la Salle des fêtes d'Épineuil-le-Fleuriel, de 16h à 20h. Les habitants des communes du projet ont été invités à cette permanence par la lettre d'information n°2 et par la presse⁵.

Les équipes de TotalEnergies et de l'Agence Tact étaient présentes pour échanger avec les habitants et répondre à leurs questions. Une information exhaustive sur les méthodologies et résultats des études étaient présentes dans la salle. Les variantes d'implantation et les photomontages réalisés ont été présentés.

La permanence d'information a enregistré un faible taux de participation. Les habitants et riverains ayant participé ont pu poser toutes leurs questions. Certains riverains, opposés au projet, ont pu échanger plus particulièrement sur les impacts du projet éolien sur leur cadre de vie.

Le cadre de discussion mis en place lors de cette permanence a répondu de façon exhaustive et apaisée aux interrogations des habitants et riverains du projet.

Données clés :

Compte-rendu de la permanence, disponible en annexes p.167.

⁵ Diffusion de l'information dans la Nouvelle République le 6 juillet 2022.

Les interventions mandatées par le comité consultatif

Débat sur les énergies renouvelables

Le 7 juillet 2021, lors du comité consultatif éolien n°2, les présents ont exprimé leurs envies d'avoir un temps d'échange « débat » permettant de comprendre le contexte plus général de transition énergétique, le mix énergétique français, etc.

Cette proposition a été appréciée et jugée pertinente par tous. Le développement éolien en France répondant à des objectifs et un cadre national qui s'imposent à tous, il semble intéressant de proposer un temps permettant de s'interroger collectivement sur la transition énergétique, de mettre en perspective les besoins énergétiques et les différentes énergies renouvelables.

Cette rencontre a donc été organisée le 25 novembre 2022 afin d'éclairer la réflexion du comité consultatif éolien, et plus globalement des habitants, acteurs et élus locaux. M. Neau, membre de l'association négaWatt a ainsi présenté aux membres du comité consultatif éolien le contexte de la transition énergétique et le scénario négaWatt y répondant.

À la suite de cette présentation, les échanges entre les participants et M. Neau ont été l'occasion d'aborder les questions suivantes : stockage de l'énergie, injection dans le réseau des énergies renouvelables, pilotabilité et prévisibilité des énergies renouvelables, part de l'éolien terrestre dans le mix énergétique, etc.

Cette rencontre a répondu aux souhaits du comité consultatif éolien et, au-delà, a permis de remettre en contexte et en perspective le développement des énergies renouvelables sur le territoire.

Le compte-rendu de cet échange est disponible en annexes, p.161.

Intervention en géobiologie

L'intervention d'un géobiologue émanait d'une demande du comité consultatif et des éleveurs. Une telle étude n'étant pas réglementaire, elle n'a pas été conduite par TotalEnergies.

Toutefois, afin de rester attentif aux préoccupations et aux demandes du comité consultatif éolien, l'intervention d'un géobiologue a été organisée au mois d'avril 2022. Les objectifs de l'intervention, définis par les membres du comité, étaient les suivantes :

- Éviter que les potentiels courants électriques ne soient diffusés par les veines d'eau ;
- Proposer une configuration optimale pour les éoliennes, permettant de limiter la diffusion des ondes électromagnétiques.

Le géobiologue contacté, M. Leroy, est membre du réseau Prosantel qui intervient sur des diagnostics géobiologiques partout en France. Préalablement à l'intervention sur site, les coordonnées des éoliennes présentes sur les variantes d'implantation ont été transmises à M. Leroy et à son collègue M. Devimeux. Cette transmission préalable leur permettait de faire un repérage cartographique de la zone.

Lors de l'intervention, les géobiologues se sont rendus sur site en binôme, accompagnés d'un géomètre dont le rôle était de consigner les observations sur carte. Manon Martin, chargée du développement du projet chez TotalEnergies, était également présente.

Les géobiologues ont ensuite transmis un rapport de leur intervention à TotalEnergies. Ce rapport préconisait :

- de déplacer deux des machines de 5m et 10m.
- pour la troisième machine, les géobiologues ont proposé des solutions alternatives, interrogeant la pose de fil de cuivre inter-éoliennes.

Les apports de la concertation : définition d'une charte d'engagements

Les différentes instances de concertation mises en place lors du développement de ce projet ont poursuivi l'objectif de parvenir à la définition d'une charte d'engagements. Ce document vise à recenser les engagements pris par TotalEnergies en matière de maîtrise des impacts, de mesures d'accompagnement et d'information.

Ce document socle retrace ces engagements pris au-delà du cadre légal. Il a également pour objectif d'explicitier les obligations légales de l'exploitant (études réglementaires, seuils légaux acoustiques, démantèlement), pour les habitants ne s'étant pas engagé dans la démarche.

Les thématiques de la charte

Les échanges ont révélé une préoccupation particulière des habitants des communes de Saint-Vitte et d'Épineuil-le-Fleuriel pour **l'information des acteurs locaux tout au long du développement de ce projet**. Les actions complémentaires engagées par TotalEnergies dans ce sens sont donc reprises : mise en place d'un comité consultatif éolien, mise en place d'une démarche d'information volontaire, mise en ligne d'un site internet de projet, organisation d'un temps d'information et de débat autour des énergies renouvelables, mise à disposition de la documentation technique des éoliennes.

La **conduite des études de faisabilité** a été l'un des sujets principaux de discussion. Les participants ont exprimé notamment des craintes sur la faisabilité du projet ainsi que des questionnements sur l'impact que l'implantation d'éoliennes pourrait avoir sur les élevages à proximité directe du site. C'est dans ce cadre, et à la demande des

participants, que TotalEnergies a notamment fait intervenir un géobiologue lors de la définition des variantes d'implantation. Au-delà de cette intervention complémentaire, les participants du comité ont également souhaité que le cadre légal soit rappelé : étude de faisabilité, réglementation sur les impacts, mesures de compensation.

Les habitants, élus et associatifs présents ont également souhaités avoir des garanties sur **l'intégration du parc éolien dans la vie du territoire**, et au-delà sur le démantèlement. La charte d'engagements reprend le cadre réglementaire entourant ces questions et dresse également les engagements complémentaires de TotalEnergies : mise à disposition d'un numéro d'appel, sélection d'un modèle d'éolienne adapté aux enjeux du territoire, création d'un sentier de randonnée pédagogique.

Ces thématiques ont structuré les échanges entre TotalEnergies et les acteurs du territoire, tout au long du développement du projet. La charte d'engagements vient formaliser les réponses apportées à ces questionnements, et permet également de fixer les engagements pris par TotalEnergies pour répondre aux préoccupations des acteurs du territoire, à court-terme et à long-terme.

L'amendement de la charte suite aux échanges avec les acteurs locaux

Une première version de la charte d'engagements a été présentée au comité consultatif éolien du 28 juin 2022. Cette version a été rédigée par TotalEnergies et l'Agence Tact suite aux échanges ayant eu lieu précédemment et sur la base des thématiques identifiées comme étant sensibles pour les acteurs du territoire.

Les membres du comité et les équipes de TotalEnergies et de l'Agence Tact ont parcouru et amendé cette première version de la façon suivante :

- Rappel des étapes de développement d'un projet, et information sur la durée de vie d'un parc éolien.
- Rappel de l'objectif du comité consultatif et de la charte d'engagements, ces éléments n'étant pas toujours clairs pour le grand public.
- Rappel des retombées locales générées par un projet éolien.
- Ajout de la prise en compte des préconisations du géobiologue dans la définition de la variante d'implantation.
- Création d'un sentier de randonnée pédagogique et équestre, en s'appuyant sur les chemins d'accès créés. Le parcours du sentier sera défini plus précisément avec les membres du comité consultatif ayant proposé sa création.

La charte d'engagements complète est disponible en annexes, p.155.

Conclusion

Depuis 2020, l'information et la concertation autour du projet éolien de Bois de l'Épôt a eu pour objectif de **répondre aux questionnements soulevés par l'arrivée d'un projet éolien sur le territoire, de prendre en compte les enjeux et points de vigilance locaux, et d'apporter des garanties pour une bonne intégration du projet au territoire.**

Les habitants et associations du territoire se sont engagés dans les instances mises en place et, malgré des avis parfois divergents, les échanges sont restés constructifs. Le comité consultatif éolien a été une instance exigeante, dans laquelle des riverains, élus et associations opposés au projet ont pu s'investir et se saisir des marges de manœuvre existantes, contribuant ainsi à l'évolution du projet. Les rencontres et interventions, allant au-delà du cadre réglementaire, ont permis d'assurer un dialogue autour des éléments du développement du projet pouvant être explicités, améliorés ou modifiés.

Ce cadre d'échanges, instauré préalablement à l'instruction du projet par les services de l'État, pourra être remobilisé selon les demandes des acteurs du territoire.

ANNEXES

Compte-rendu comité consultatif n°1, 26 mai 2021	p.17
Compte-rendu comité consultatif n°2, 7 juillet 2021	p.48
Compte-rendu comité consultatif n°3, 20 janvier 2022	p.82
Compte-rendu comité consultatif n°4, 28 juin 2022	p.125
Charte d'engagements	p.155
Compte-rendu débat sur la transition énergétique	p.161
Compte-rendu permanence d'information	p.167
Page d'accueil site internet du projet	p.177
Lettre d'information n°1	p.179
Lettre d'information n°2	p.184



Compte-rendu comité consultatif éolien n°1

26/05/2021



PROJET EOLIEN DU BOIS DE L'ÉPÔT

DÉPARTEMENT DU CHER (18)

COMMUNE D'EPINEUIL-LE-FLEURIEL ET DE SAINT-VITTE

SYNTHÈSE DE L'INTRODUCTION

Ce comité consultatif éolien, organisé avec des représentants des deux communes d'Epineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte, ainsi que le Chef de projet à la Transition Energétique de la Communauté de Communes Berry Grand Sud, a vocation à suivre et accompagner le développement du projet éolien.

Un des objectifs de ce groupe de travail est l'élaboration d'une Charte d'engagements afin que le projet, s'il est autorisé par Le Préfet, prenne en compte les enjeux et points de vigilance locaux, et apporte des garanties pour une bonne intégration du projet au territoire.

Ce Comité consultatif n'a donc pas vocation à recueillir les positionnements de chacun, mais bien à identifier les principales questions qui entourent le projet, à y apporter des réponses, à identifier les enjeux locaux et à proposer des engagements pour les prendre en charge tout au long de la vie du projet.

L'Agence TACT, animatrice du comité consultatif éolien, rappelle ainsi les principes fondamentaux pour le bon déroulé de ce comité consultatif :

- Le climat doit rester serein et constructif ;
- L'écoute entre tous et le respect des positionnements de chacun sont essentiels.

Ce compte-rendu reprend la présentation faite et synthétise les échanges qui ont eu lieu lors de ce premier consultatif éolien.

LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN EN BREF

QUI?



Des représentants des élus municipaux, des riverains, des usagers du territoire, des associations locales, de la communauté de communes

POURQUOI?



Pour échanger plus en détails sur le projet éolien, son développement, et les engagements qui pourraient être pris.

COMMENT?



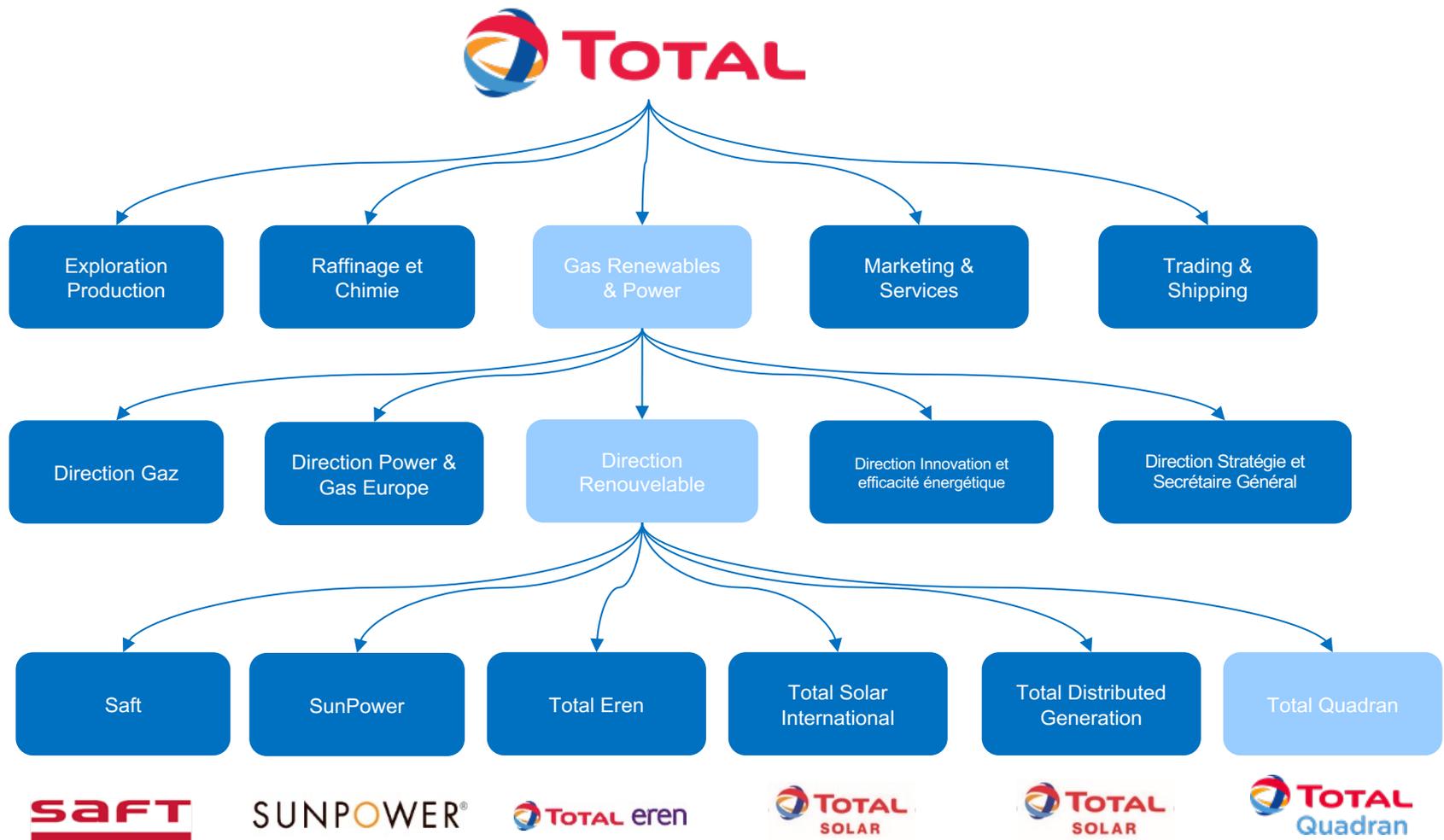
Plusieurs rencontres pour :

- Comprendre le projet – Partager un même niveau d'information
- Identifier les usages du site, les points de vigilance et des pistes d'engagements
- Valider une Charte d'engagements

AU PROGRAMME DE NOTRE RENCONTRE

- Présentation des acteurs
- Pourquoi ce projet ?
- Présentation du développement du projet éolien de Bois de l'Épôt
- Temps d'échanges sur l'éolien et ce projet

ORGANISATION DES ACTIVITÉS RENOUVELABLES DU GROUPE



LES CHIFFRES CLÉS TOTAL QUADRAN



Production EnR Quadran

1 000 MW bruts installés en 2020



380 collaborateurs

en en décembre 2020



Près de 339 centrales
de production EnR

gérées par

16 agences locales



Présent en

**France métropolitaine &
Outre-Mer**



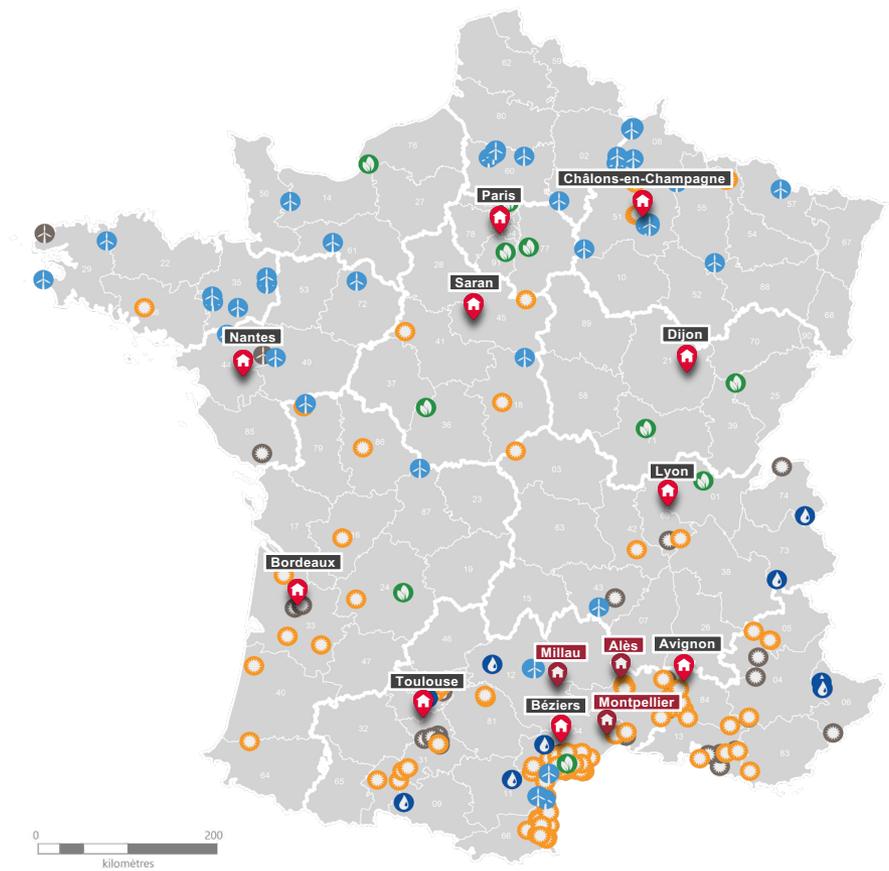
Chiffre d'affaires

de production d'énergie

140 millions d'euros

en 2019

LA FORCE D'UNE IMPLANTATION LOCALE



- Agences**
- Agences Total Quadran
 - Antennes Total Quadran
- Centrales en exploitation**
- Eolien
 - Solaire
 - Biogaz
 - Hydro
 - Tiers éolien
 - Tiers solaire
 - Tiers hydro
- Limites administratives**
- 01 Départements
 - Régions

Présence historique en France métropolitaine & Outre-Mer

16 agences et antennes locales

1 000 centrales de production EnR en 2020

LA FORCE D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE ET CLÉS EN MAIN

Un acteur intégré...



Identification
Qualification
de sites



Conception
Développement
Autorisations



Financement



Construction



Exploitation
Maintenance



Repowering

... et multifilières

1 000 MW* en exploitation en 2020 :
339* centrales EnR qui produisent **1 793 GWh/an**,
consommation électrique de **1 million de personnes**



63 centrales
549 MW



254 centrales
430 MWc



12 centrales
14 MW



10 centrales
12 MW

Objectif Groupe Total 2025 : 35 GW

LA FORCE D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE ET CLÉS EN MAIN



Solaire

L'EXEMPLE DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE D'ÉPINEUIL LE FLEURIEL



Puissance: 1,05 MWc

PRÉSENTATION DE L'AGENCE TACT



UNE EQUIPE ENGAGÉE DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE
PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
(NOTAMMENT TRANSITION ÉNERGÉTIQUE)
6 CONSULTANTES ET 2 CONSULTANTS ASSOCIÉS
QUI INTERVIENT PARTOUT EN FRANCE

Objectifs de notre accompagnement :

- Se mettre à l'écoute des acteurs locaux
- Analyser les enjeux **et faire un projet qui ait du sens localement**
- Proposer à tous un cadre de travail robuste propice aux échanges constructifs

À travers 4 piliers :

- Pilotage et gouvernance
- Information en continu
- Pédagogie
- Concertation

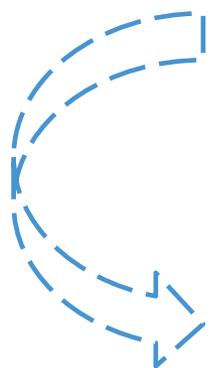
POURQUOI LE DÉVELOPPEMENT DU PROJET ?

2015 : La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), définit les objectifs suivants pour 2030 :

32% de la consommation finale brute d'énergie d'origine renouvelable

40% de la production d'électricité d'origine renouvelable

2020 : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie



État des lieux 2019 = 21,5 % ENR
dans la production d'électricité en France

Objectif pour 2028 = 36% ENR
dans la production d'électricité en France

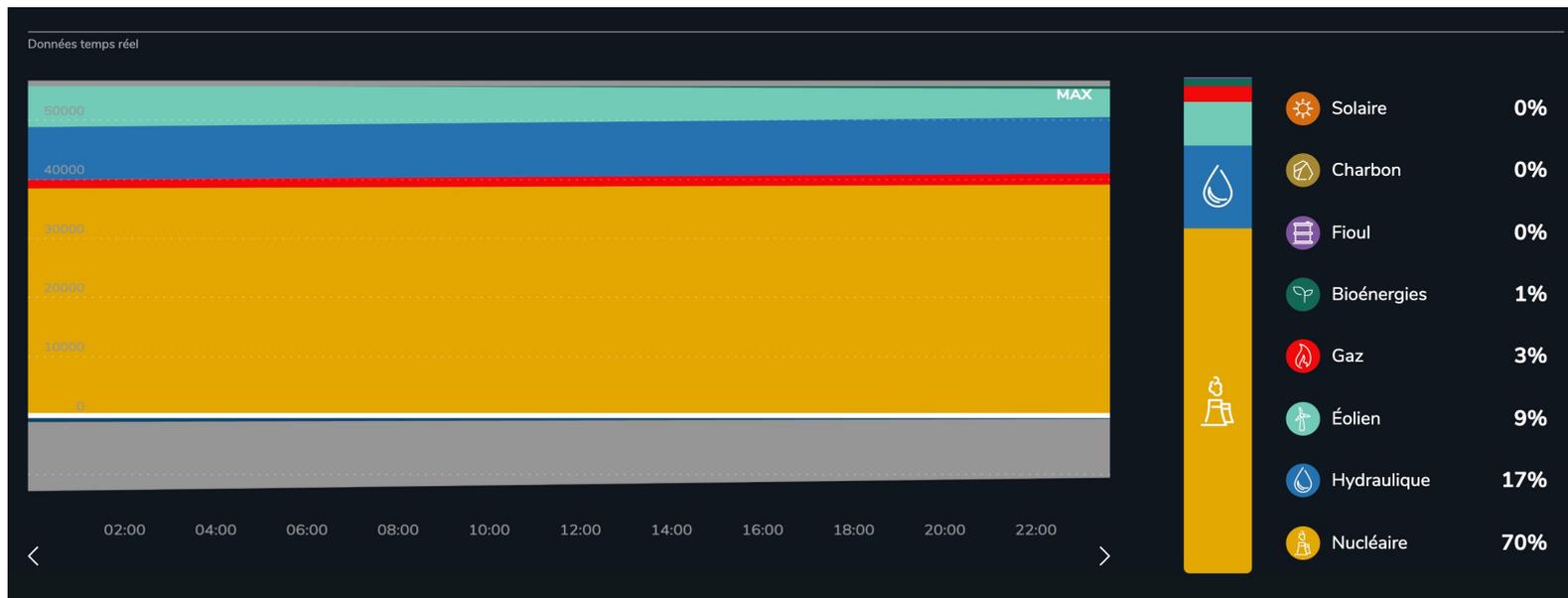


SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

**Que représente la part de l'hydroélectricité dans la part du renouvelable en France ?
En capacité et en production ?**

Le site Eco2mix présente les données énergétiques françaises en temps réel. Ci-dessous, le graphique représente la production d'électricité par filière en France le mercredi 26 juin, date du comité consultatif éolien. L'hydraulique représentait 9375MW, soit 17% de la production totale. L'éolien représentait quant à lui 4889MW, soit 9% du total.

<https://www.rte-france.com/eco2mix/>



LES ETAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN

IDENTIFICATION DU SITE

Avis du conseil municipal pour le démarrage des études

Sécurisation foncière

Lancement des études techniques et environnementales

Etude faune et flore

Etude paysagère

Etude acoustique

Mesures de vent

Analyse des variantes d'implantation et choix d'une variante

Etude d'impacts

Dépôt du dossier

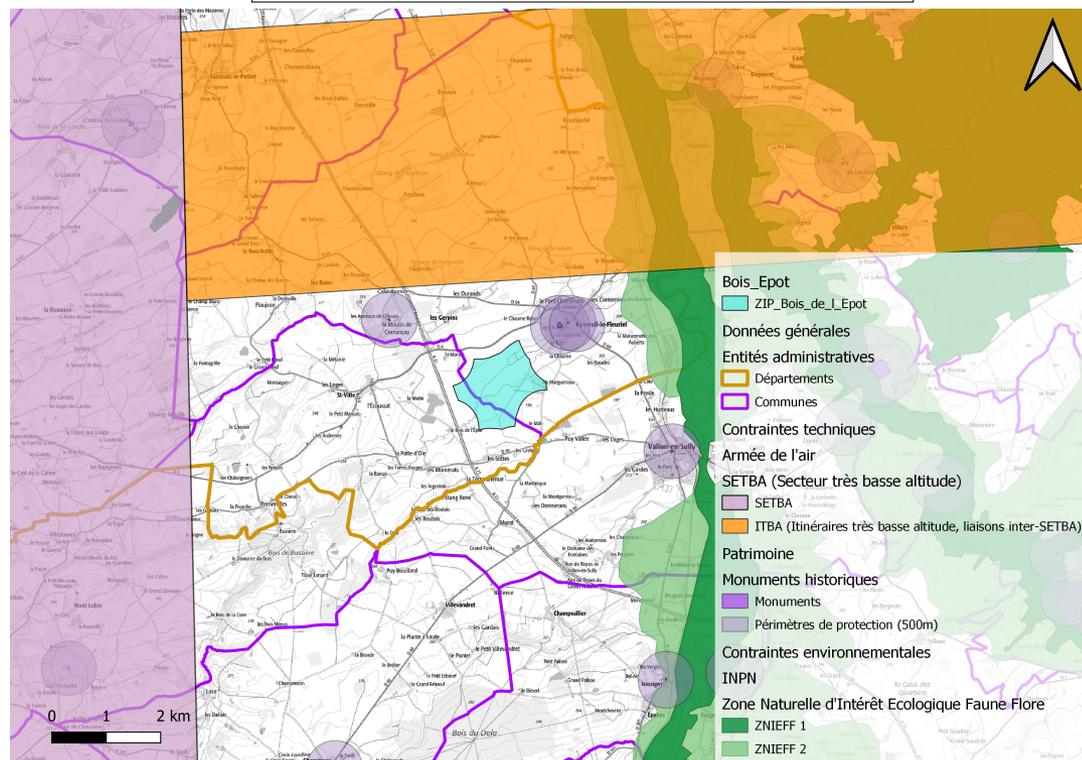
Instruction du dossier par les services de l'Etat

Enquête publique

Décision du préfet

Le choix du site prend en compte :

- La qualité de la ressource en vent,
- Les sites naturels protégés ou d'intérêt,
- Le patrimoine protégé,
- Les servitudes techniques,
- Un éloignement d'au moins 500 mètres des zones destinées à l'habitation.



18 mois

18 mois

1 an

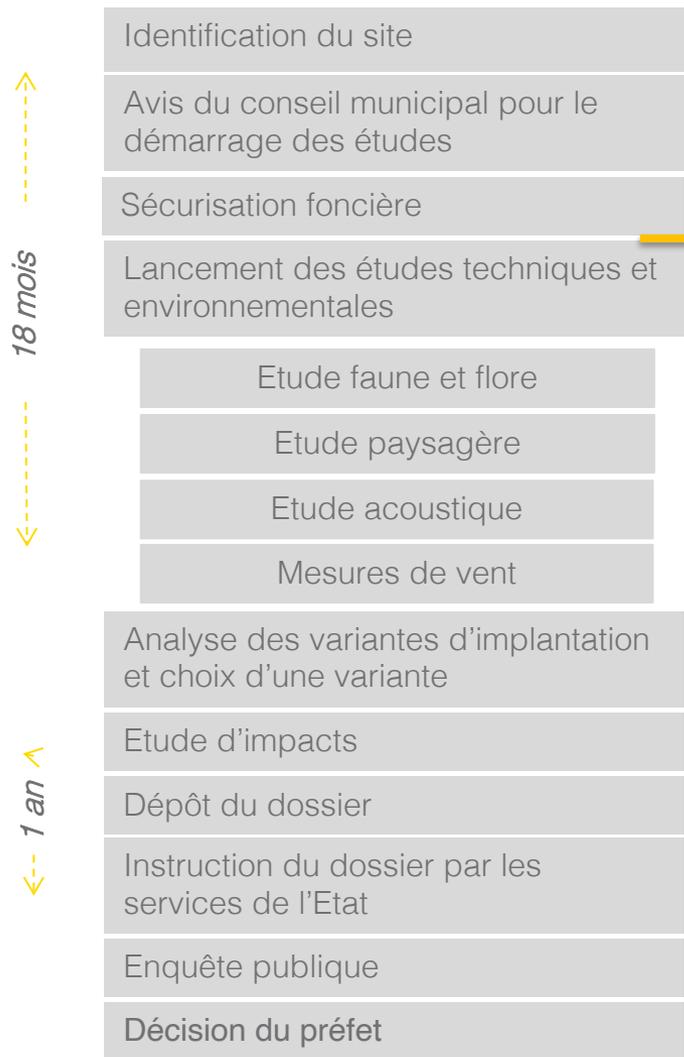
SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Dans l'identification du site, il est important de prendre en compte les Installations Classées Pour la Préservation de l'Environnement (ICPE). L'élevage de chiens de Bois de l'Épôt est classé ICPE. L'avez-vous pris en compte?

L'élevage enregistré sous le nom Dragon de Jade a fait une déclaration ICPE en mai 2019.
<https://www.cher.gouv.fr/content/download/23871/164886/file/2019-05-07%20-%20PDD%20-%20SCEA%20DRAGON%20DE%20JADE-ST%20VITTE.pdf>

L'élevage a bien été pris en compte dans définition de l'aire d'étude du projet et sa présence au lieu-dit le Bois de l'Épôt n'entraîne pas de contrainte supplémentaire pour le projet.

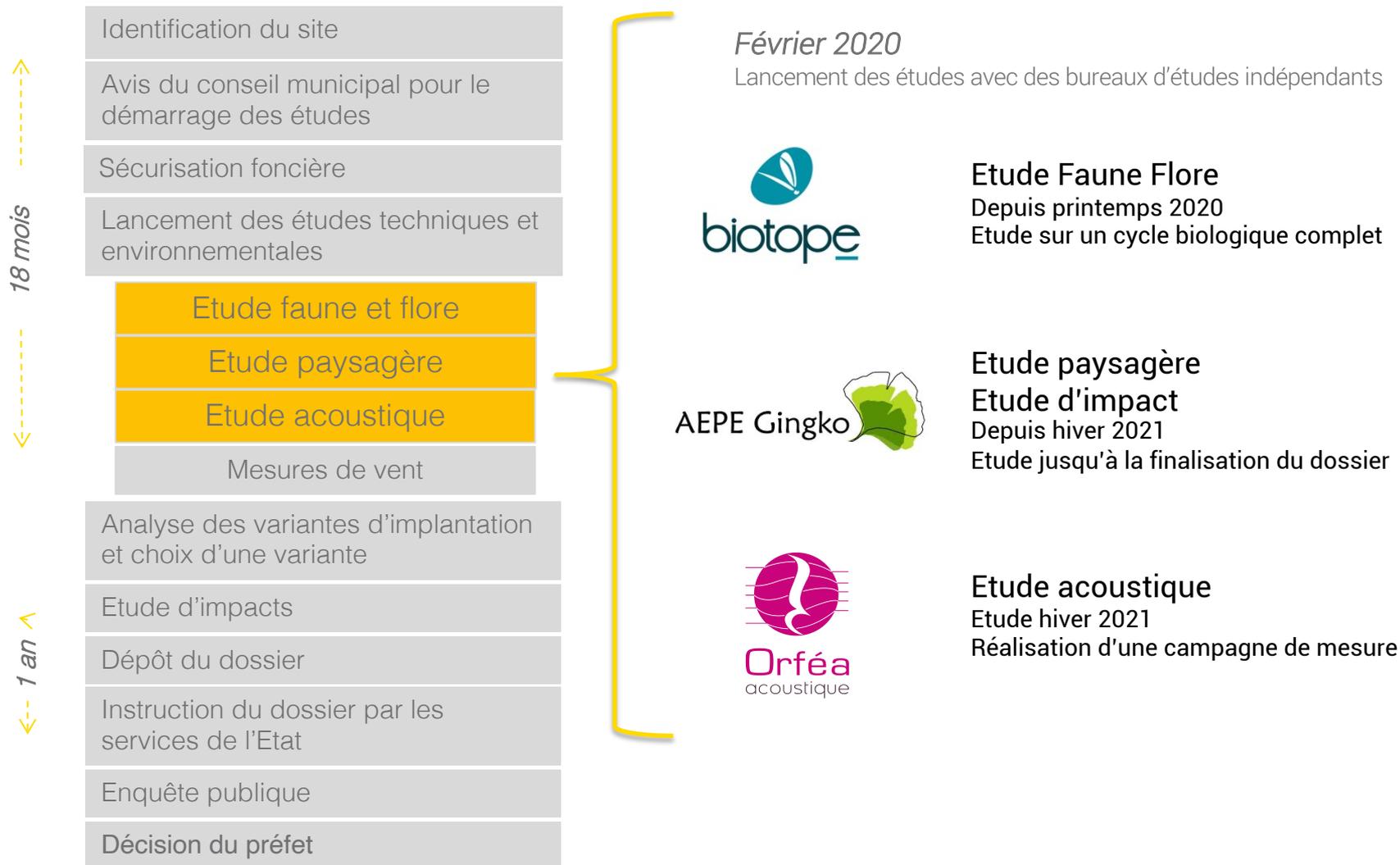
LES ETAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



Cartographie de la zone et dimensionnement du projet pour les études de faisabilité :



LES ETAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Le milan royal et le milan noir sont observés régulièrement sur le site depuis plusieurs années. Ont-ils été observés dans les études et pris en compte?

Les études faune et flore sont menées pendant un an pour prendre en compte un cycle entier, avec les quatre saisons. Pendant l'étude de la faune, sur la zone d'étude élargie, le milan royal et le milan noir ont été observés. L'ensemble des comportements de ces espèces sont pris en compte, puis l'impact du projet éolien sur ces espèces est étudié. Biotope, le bureau en charge des études faune/flore, fait alors des recommandations. L'objectif est d'éviter au maximum qu'il y ait un impact pour ces espèces, puis s'il n'est pas possible de l'éviter, il s'agit de le réduire au maximum, et enfin, en dernier recours de le compenser. C'est la logique ERC (Éviter, Réduire, Compenser). Un retour des premiers résultats d'étude sera présenté dans les prochaines rencontres du comité consultatif éolien.

Est-ce que les bureaux d'études sont liés à Total? Est-ce qu'ils sont indépendants ?

Les bureaux d'étude sont des experts indépendants. Les prestations réalisées pour le projet sont payées par Total Quadran, dans le cadre des études réglementaires indispensables pour constituer le dossier de demande d'autorisation déposé auprès des services de l'Etat. Ces études réglementaires suivent le guide des études d'impact, réalisés par les services de l'Etat. Ces services étudient ensuite le dossier pour vérifier de la pertinence et de la complétude des études menées.

Pour consulter le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_20201029-2.pdf

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Est-ce que le comité consultatif éolien est compétent pour contribuer et conseiller le développement du projet éolien? Face aux différents bureaux d'études experts, pourquoi ce groupe?

Le comité consultatif éolien est constitué de différents représentants des communes d'Epineuil-le-Fleuriel et Saint Vitte, ayant chacun un regard propre et une connaissance du site et du territoire. L'objectif est d'accompagner progressivement la montée en compétences du groupe, en partageant des informations sur l'éolien et ce projet, mais aussi d'échanger sur les enjeux, usages et points de vigilance identifiés par les habitants et acteurs locaux sur le site, pour les confronter aux résultats des études, et pouvoir les prendre en compte dans le développement du projet.

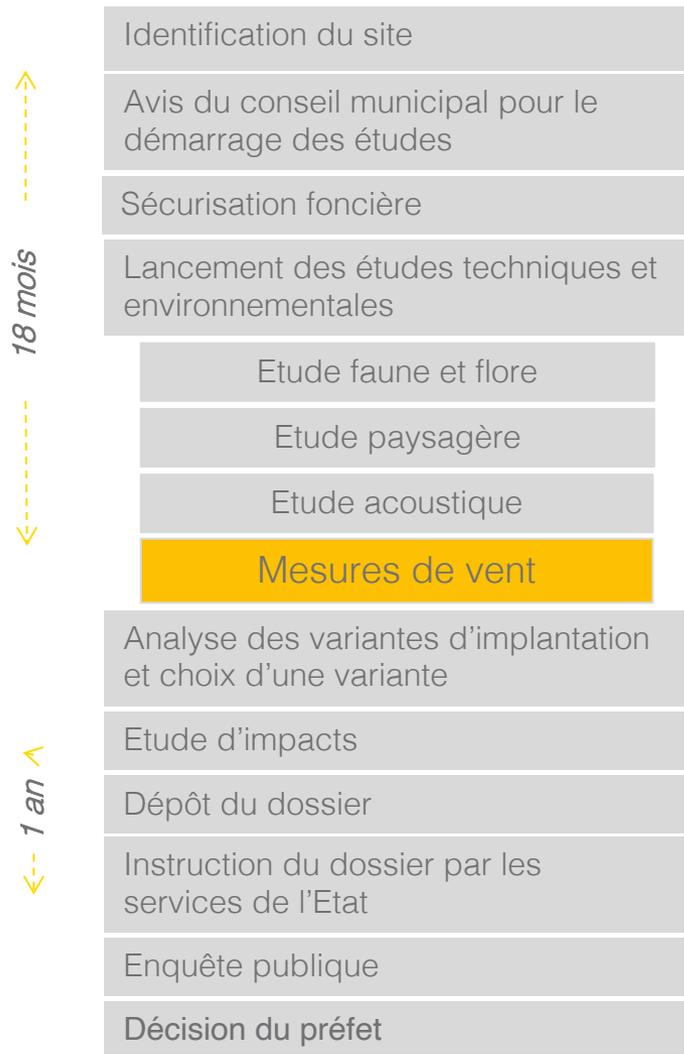
La zone d'implantation potentielle a déjà été observée complètement inondée. Il n'y a que de l'argile et des couches de sable. Comment appréhendez-vous cela?

Les études de faisabilité étudient la nature du site. Des études géotechniques et pédologiques précises seront également réalisées (avec des carottages) lorsque l'implantation exacte des éoliennes sera retenue, afin d'étudier la nature du sol et définir les fondations à réaliser.

Où en sont toutes ces études ?

Les états initiaux sont en cours. Les premiers résultats seront présentés lors des prochaines rencontres du comité consultatif. Ces résultats permettront alors de définir des variantes d'implantation potentielles, à partir desquelles les études d'impact seront réalisées. Il est prévu de déposer le dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'État fin 2021 - début 2022. Ensuite, l'instruction du dossier durera environ 1 an et demi, et la décision du Préfet devrait alors intervenir aux alentours de l'été 2023.

LES ETAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



Implantation du mât de mesure

Installation 2^{ème} semaine d'avril 2021

Pendant combien de temps ? 1 à 2 ans

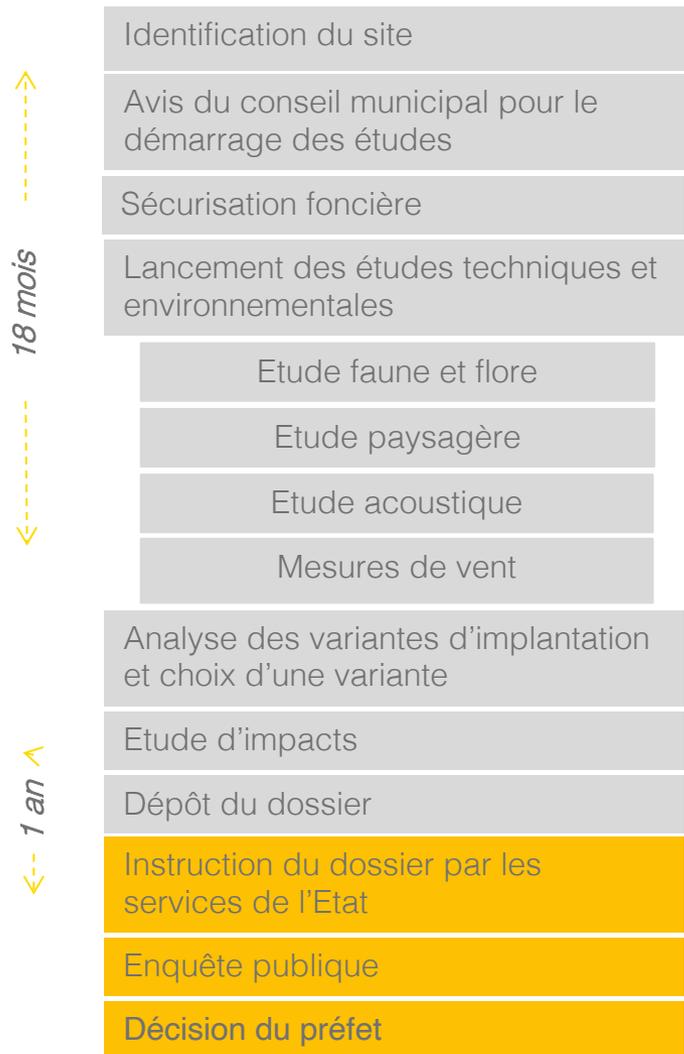


SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Il y a peu de vent sur la zone d'étude. Le projet est-il viable?

Les études avec le mât de mesure permettront de caractériser le gisement de vent : sa fréquence, sa force et sa régularité. Les machines sont aujourd'hui plus haute et plus performante pour être productive, même en cas de vent faible.

LES ETAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN



L'instruction du dossier et l'autorisation préfectorale

C'est le Préfet qui autorisera ou non le projet, à l'issue de *l'instruction du dossier par les services de l'État*, et de l'enquête publique.

Pendant un *mois d'enquête publique*, les éléments du projet seront mis à disposition en mairie et sur le site internet de la Préfecture.

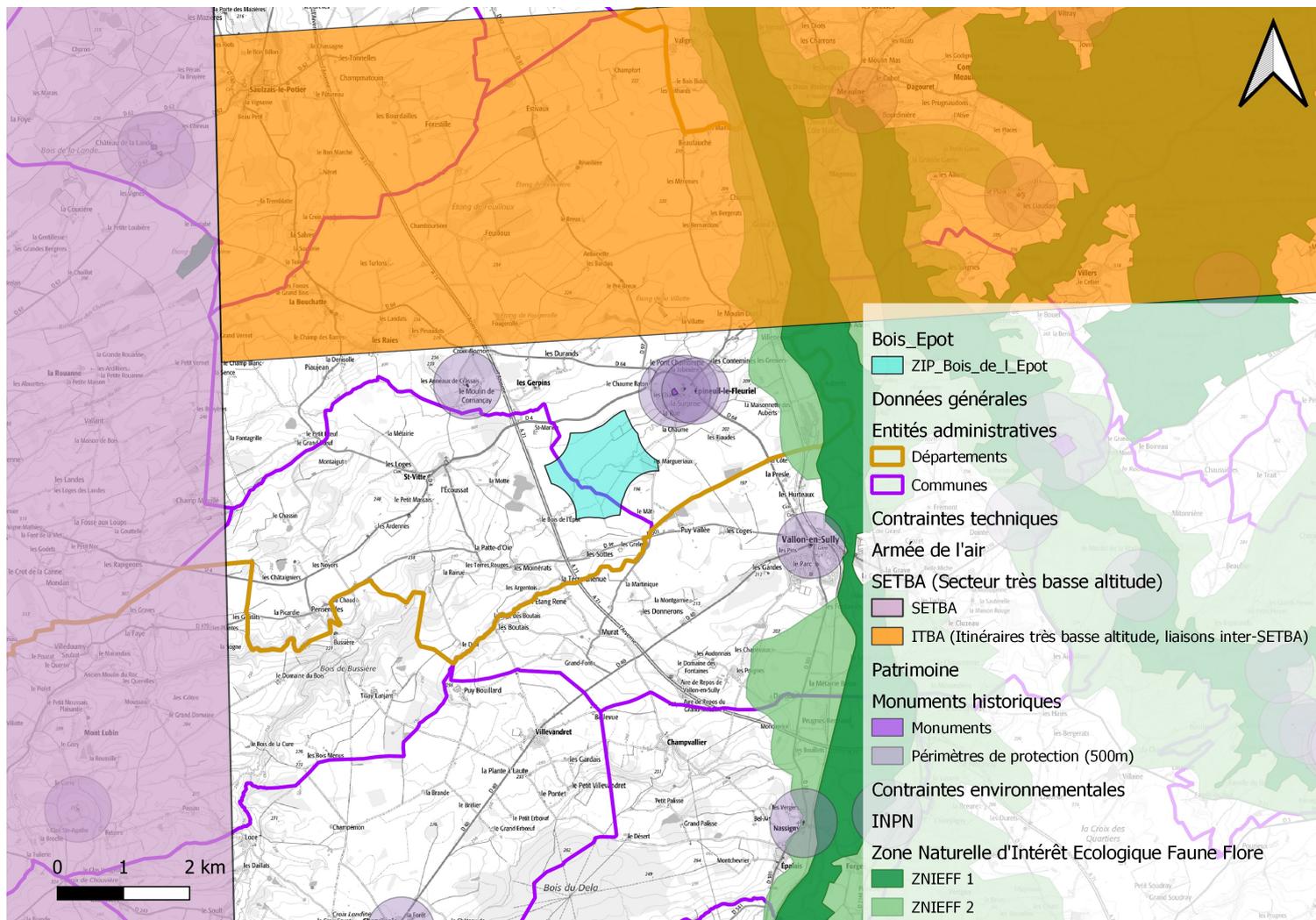
Un Commissaire Enquêteur assurera également des permanences pour permettre à chacun de venir échanger et formuler un avis sur le projet. Il tiendra un registre de l'ensemble des observations faites.

Ensuite, le Commissaire Enquêteur rédigera le rapport d'enquête publique et émettra un avis consultatif, qu'il remettra au Préfet.

Ce dernier examinera le dossier et rendra ensuite sa décision. Celle-ci s'appuiera sur le rapport du Commissaire Enquêteur, sur la qualité du dossier instruit par les services de l'État et les objectifs du territoire en matière d'énergies renouvelables.

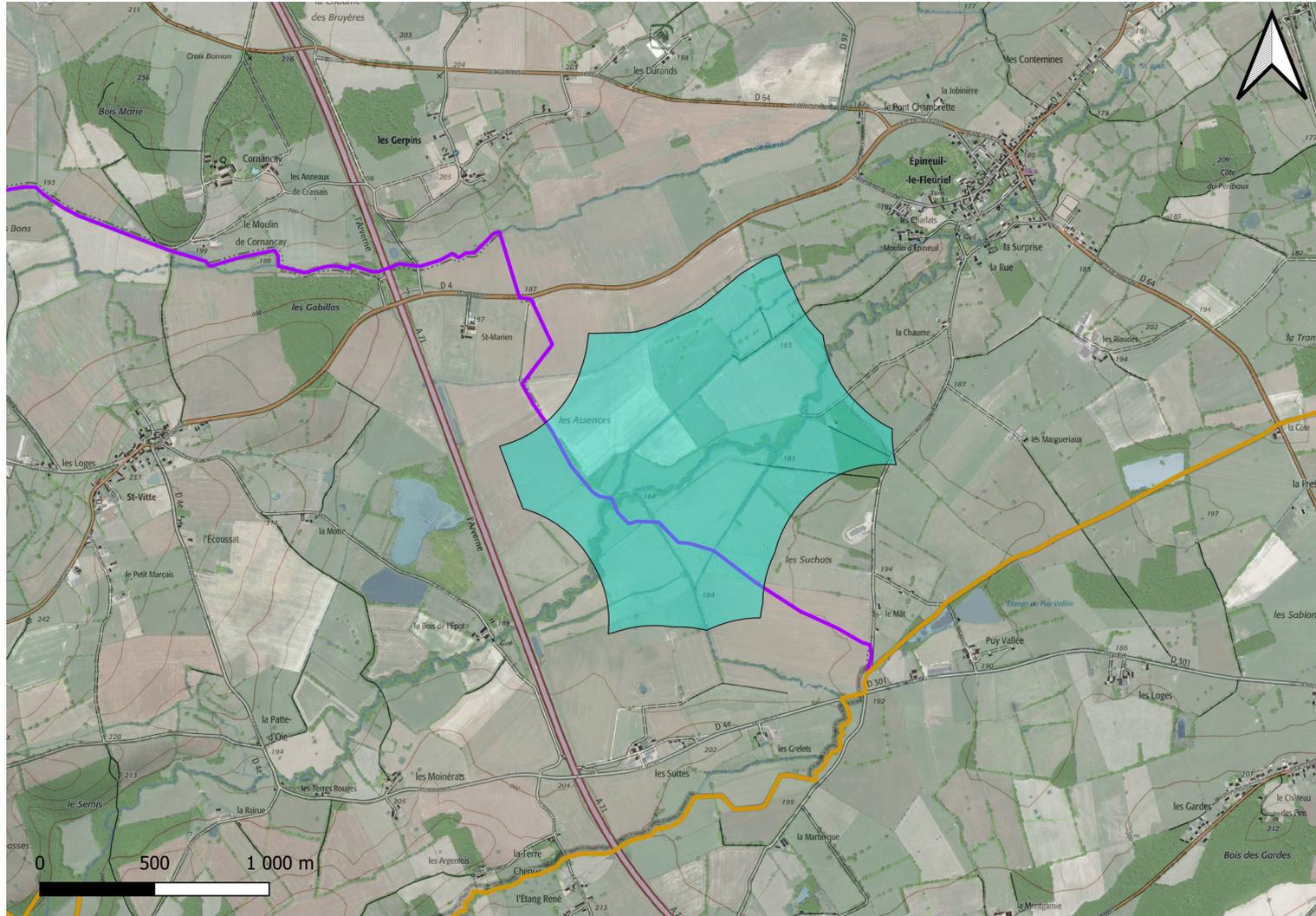
PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE L'ÉPÔT

IDENTIFICATION DE LA ZONE PROJET



PROJET ÉOLIEN DU BOIS DE L'ÉPÔT

ZONE D'IMPLANTATION RETENUE POUR L'ÉTUDE DU PROJET



LA DÉMARCHE D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

AVEC LES ÉLUS



Des présentations
auprès des équipes
municipales
de Epineuil-le-Fleuriel
et Saint-Vitte

AVEC LES ACTEURS LOCAUX



5 rencontres du Comité
consultatif éolien



1 Charte d'engagement

AVEC LES HABITANTS & VOISINS DU PROJET



Des rencontres
avec les éleveurs
à proximité



Des lettres
d'information



Une permanence
d'information

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Pourquoi avoir fait appel à l'Agence TACT? Quel est le rôle de la démarche de concertation?

L'enquête publique est le seul moment réglementaire pour consulter l'avis des habitants, acteurs locaux et municipalités. Néanmoins, cette étape arrive tard dans le développement du projet. C'est pourquoi Total Quadran a choisi de mettre en place une démarche d'information et de concertation bien en amont, afin que chacun ait le temps de comprendre et s'appropriier le projet, et que les marges ouvertes à la discussion puissent faire l'objet d'échanges localement. C'est notamment l'objectif du comité consultatif éolien qui a vocation à discuter des enjeux locaux et définir ensemble une charte d'engagements.

Ainsi, au moment de l'enquête publique, chacun pourra se prononcer en bonne connaissance du projet, et si le Préfet autorise le projet, un certain nombre d'engagements définis ensemble permettront de prendre en compte les enjeux et points de vigilance locaux.

Néanmoins, le développement d'un projet éolien est très complexe, avec un nombre important d'études à réaliser et analyser. Total Quadran ne peut être expert de tout et a donc choisi de déléguer cette démarche d'information et de concertation à un bureau d'études compétent, l'Agence TACT.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Est-ce que vous envisagez toutes les études possibles et imaginables ? Par exemple, pour le cas spécifique de l'élevage, est-ce que vous pouvez réaliser des études complémentaires pour prendre en compte cette spécificité ? Est-ce que des études géobiologiques sont possibles? Il serait bien que les éoliennes ne soient pas implantées sur des courants telluriques.

Seules les études réglementaires font l'objet de protocoles bien définis dans le guide élaboré par le Ministère de la Transition Écologique. Total Quadran peut envisager des études complémentaires, pour apporter des réponses aux demandes soulevées par le comité consultatif éolien. Néanmoins, il sera important de bien définir le besoin et la place accordée à ces études, qui, rappelons le, ne sont pas réglementaires et n'auront donc pas la même place dans la définition du projet et du dossier déposé. Cela permettra d'identifier la demande, de solliciter l'intervenant adéquat, et de s'accorder sur la façon dont les résultats de ces études, géobiologiques par exemple, seront prises en compte.

Est-ce que les études vétérinaires des Maisons Alfort sur l'impact des éoliennes sur la fertilité des animaux sont prises en compte?

Les études seront recherchées. Néanmoins, il est rappelé qu'il y a quelques études sur l'élevage, mais qu'aujourd'hui, il y a un manque de recul sur ces études portées par des privés. Il faudra attendre des études nationales pour pouvoir avoir des données solides.

Par ailleurs, il est rappelé que le constat est le même concernant l'impact des parcs éoliens sur l'immobilier. En effet, il n'existe à ce jour pas d'études suffisantes. Il y en a quelques unes à Boston, en Belgique et en France, citées par des membres du comité consultatif, mais qui ne permettent pas un recul suffisant. C'est pour cette raison que l'ADEME réalise actuellement une étude d'ampleur, sur 2 ans, afin d'étayer cette réflexion.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

TOTAL Quadran est une SAS avec un certain endettement. Sera-t-il possible pour TOTAL de financer le démantèlement ? Quel est le coût du démantèlement d'un parc éolien ?

Au début de l'exploitation du parc, une provision de 50 000€ par éolienne est déposée par l'exploitant auprès de la Caisse des dépôts, comme garantie financière en vue de son démantèlement. Cette enveloppe vaut pour les éoliennes d'une puissance unitaire inférieure à 2MW. Pour les éoliennes d'une puissance supérieure, une enveloppe est ajoutée de 10 000€ par MW supplémentaire. Cela ne limite bien entendu pas la responsabilité de la société à cette somme. Parallèlement, les éoliennes sont en grande partie recyclables et valorisables, ce qui permet de financer le démantèlement.

Total Quadran a déjà assuré le démantèlement de plusieurs parcs éoliens et confirme aujourd'hui en avoir les compétences financières et techniques.

Le coût du démantèlement d'un parc sera présenté lors des prochains ateliers du comité consultatif.

Combien y aura-t-il d'éoliennes ? Quel sera le gabarit ? Quel sera le raccordement ?

Suite aux résultats des études, des variantes d'implantation seront proposées, avec les caractéristiques des éoliennes. Ces informations seront présentées lors des prochains comités consultatifs éoliens, lorsque les données seront connues.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Est-ce qu'il y a une étude d'impact sur le tourisme et les activités économiques ? Il y a de nombreuses activités touristiques à cheval qui pourraient être impactées par les éoliennes.

Le tourisme et les activités économiques sont étudiées dans le cadre de l'étude d'impact. Effectivement, les chevaux peuvent avoir peur des ombres portées. C'est pourquoi un comité consultatif comme celui-ci est proposé. L'idée est de pouvoir identifier ensemble les sites et chemins utilisés par les activités touristiques, et étudier si les éoliennes ont un impact sur ces passages, pour mettre en place des aménagements visant à en éviter ou réduire au maximum l'impact.

Quel est l'impact des éoliennes sur la santé humaine? Il y a des témoignages à Oyonax, dans le jura, avec des symptômes physiques liés à la mise en service de parcs éoliens. Qu'est-ce qui sera proposé pour prendre en charge ces symptômes?

Il n'existe aujourd'hui aucune étude qui prouve que les éoliennes puissent avoir un impact sur la santé humaine. Il n'y a donc aucune raison aujourd'hui d'identifier des actions à mettre en place pour prendre en charge des symptômes.

Quelle est le prix d'une éolienne et sa rentabilité ?

Ces éléments seront présentés lors d'un prochain comité consultatif éolien.

SYNTHÈSE DES USAGES ET ENJEUX IDENTIFIÉS EN GROUPES

Impacts sur les habitants à proximité

Impacts sur le climat

Vue des éoliennes depuis les manoirs

Saint Vitte = village écologique

2 milans noirs vus en avril 2021, 2 milans royaux vus en 2020 & passages migratoires importants

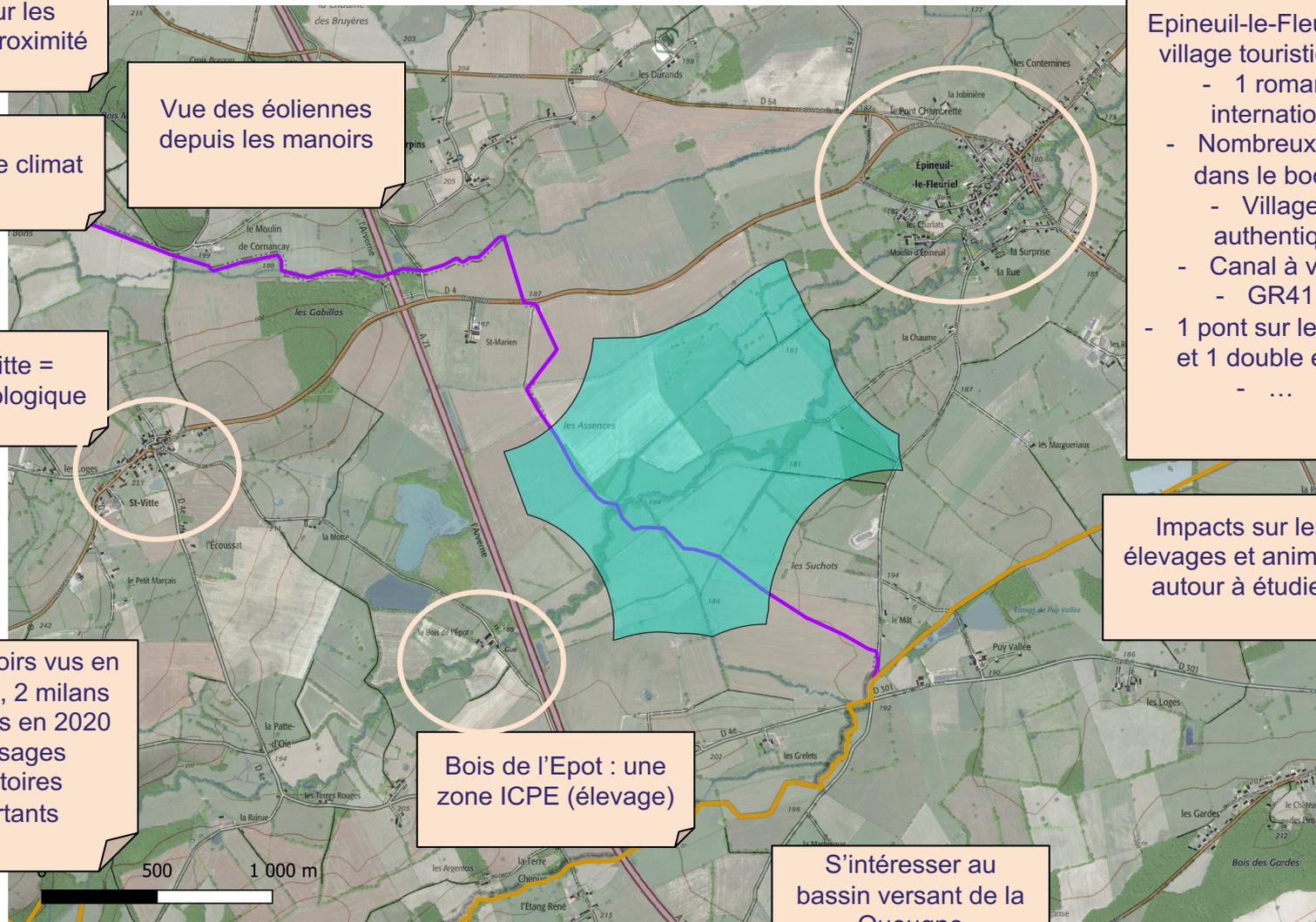
Bois de l'Épot : une zone ICPE (élevage)

S'intéresser au bassin versant de la Queugne

Epineuil-le-Fleuriel = village touristique :

- 1 roman international
- Nombreux ch. dans le bocage
- Village authentique
- Canal à vélo
- GR41
- 1 pont sur le canal et 1 double écluse
- ...

Impacts sur les élevages et animaux autour à étudier





Serge DEROTUS

Responsable Agence Centre Loire

Mobile : +33 (0)6 49 48 68 69

Email : serge.derotus@total-quadran.com

Manon MARTIN

Chargée d'études développement

Mobile : +33 (0)7 62 70 58 89

Email : manon.martin@total-quadran.com





Compte-rendu comité consultatif éolien n°2

7/07/2021



TotalEnergies

Projet Eolien du Bois de
l'Épôt (18)
Communes d'Epineuil-le-
Fleuriel et de Saint-Vitte

Comité consultatif n°2

Compte-rendu

Mercredi 7 juillet 2021





TotalEnergies

Au programme de la rencontre

- Retour sur le comité consultatif n°1 (26 mai 2021)
- Présentation des résultats des études
- Lancement du travail sur la Charte d'engagements
Précisions sur les premiers engagements identifiés
Identification d'engagements complémentaires
- Temps d'échanges

RAPPEL : LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN EN BREF

QUI?



Des représentants des élus municipaux, des riverains, des usagers du territoire, des associations locales, de la communauté de communes

POURQUOI?



Pour échanger plus en détails sur le projet éolien, son développement, et les engagements qui pourraient être pris.

COMMENT?



Plusieurs rencontres pour :

- Comprendre le projet – Partager un même niveau d'information
- Identifier les usages du site, les points de vigilance et des pistes d'engagements
- Valider une Charte d'engagements

INTRODUCTION DU COMPTE-RENDU

PARTICIPANTS : Pierre FAYAT, Marie-Claude TUCHER, Gabrielle FOURMOND, Christian KURZAWA, Mylène PIERRARD, Céline CATINAT, Thierry et Florence TEISSEIRE (en début de comité), Guillaume BAUDUCEAU, Guy BERCON

EXCUSÉS : Isabelle DE LINOSSIER, Philippe AMIZET, Marie-Claire DELBECQUE

TOTAL ÉNERGIES : Serge DEROTUS, Manon MARTIN

AGENCE TACT : Marie LEUGÉ, Tiphaine BURBAN

NOTE D'AMBIANCE

Ce 2^{ème} comité consultatif a accueilli moins de participants que le 1^{er}, notamment à la veille des congés. Néanmoins, les 8 participants qui ont assisté à l'ensemble de la rencontre sont représentatifs des deux communes et de l'intercommunalité.

Rapidement suite au tour de table, M. Teisseire a manifesté sa volonté de quitter le comité consultatif, considérant qu'il ne s'agit pas d'un espace d'écoute et de dialogue. M. Teisseire regrette en effet de devoir échanger sur le projet alors même qu'il y est opposé. Il a invité tous ceux qui partagent ses constats à quitter la rencontre, sans remettre en question sa participation au prochain comité consultatif. Aucun autre participant n'a quitté la salle.

Il est rappelé que ce comité consultatif n'a pas vocation à convaincre ses membres de la pertinence du projet éolien, mais bien à définir un projet qui prenne en compte les réalités et les attentes locales. Ainsi, si le Préfet autorise le projet, celui-ci sera adapté aux contraintes et enjeux exprimés par les acteurs représentants du territoire.

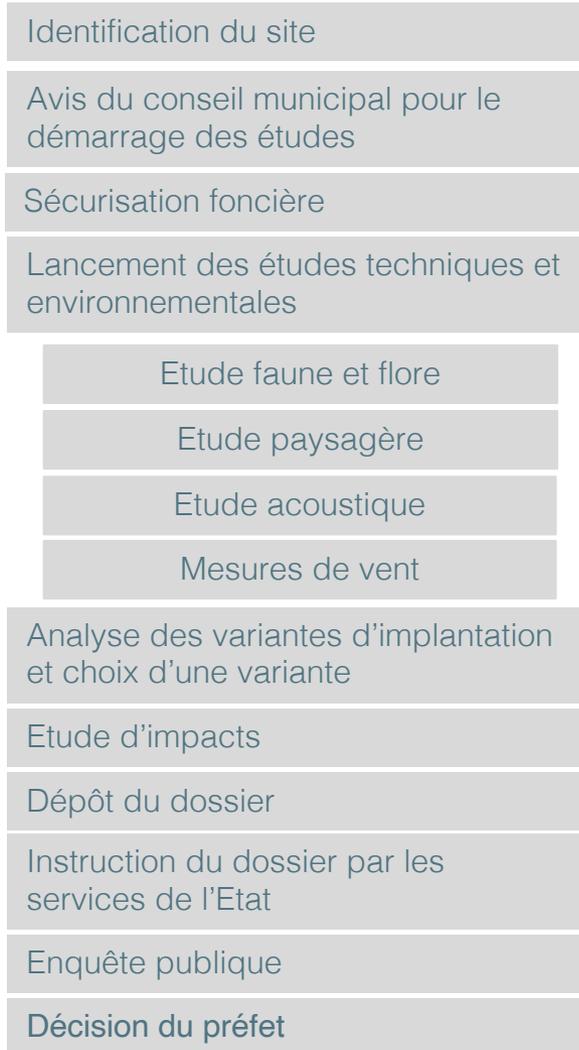
Ce compte-rendu reprend la présentation projetée lors du comité consultatif ainsi que la retranscription des différents échanges (pages encadrées en bleu).

RETOUR SUR LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN N°1

18 mois

18 mois

1 an



PRÉSENTATION DES ÉTAPES ET AVANCÉES DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET ÉOLIEN DE BOIS DE L'ÉPÔT.

La Zone d'implantation potentielle

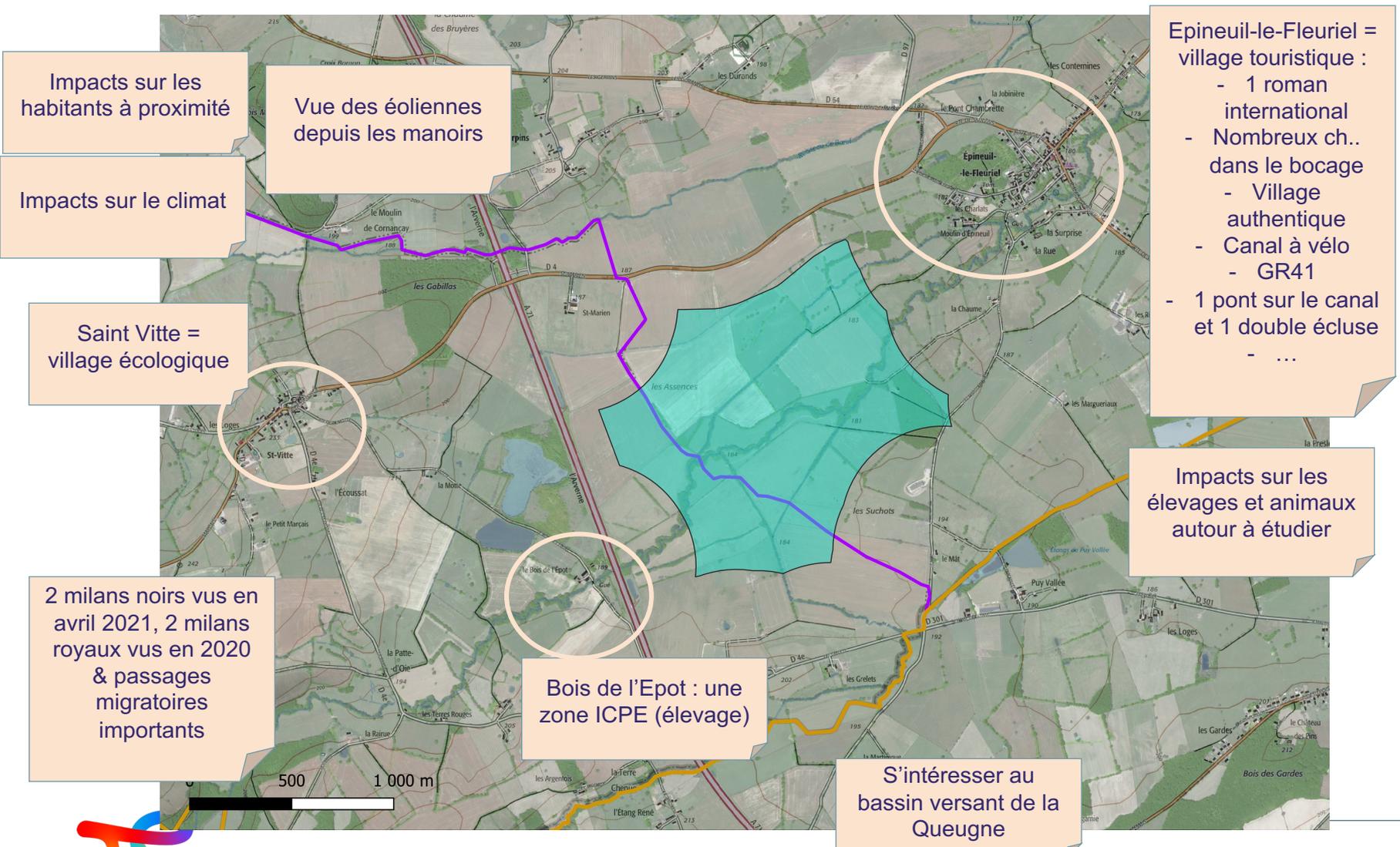


Les études techniques et environnementales



RETOUR SUR LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN N°1

ÉCHANGES AUTOUR DES USAGES ET ENJEUX AUTOUR DE LA ZONE DU PROJET



Impacts sur les habitants à proximité

Vue des éoliennes depuis les manoirs

Impacts sur le climat

Saint Vitte = village écologique

2 milans noirs vus en avril 2021, 2 milans royaux vus en 2020 & passages migratoires importants

Bois de l'Épot : une zone ICPE (élevage)

S'intéresser au bassin versant de la Queugne

Epineuil-le-Fleuriel = village touristique :

- 1 roman international
- Nombreux ch. dans le bocage
- Village authentique
- Canal à vélo
- GR41
- 1 pont sur le canal et 1 double écluse
- ...

Impacts sur les élevages et animaux autour à étudier



RETOUR SUR LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN N°1

QUESTIONS ET ÉCHANGES AUTOUR DE L'ÉOLIEN ET DE CE PROJET

Des questions auxquelles nous avons répondu en direct et dont les réponses sont reprises dans le compte-rendu qui vous a été transmis.

Des questions pour lesquelles nous souhaitons prendre le temps de répondre aujourd'hui :

- Le démantèlement et son coût
- La présence de zones ICPE à proximité
- Les études réalisées sur l'impact sanitaire d'un parc éolien sur les animaux et les êtres humains

Des questions que nous souhaitons développer dans les prochains comités consultatifs :

- Le modèle économique d'un projet éolien et sa rentabilité



LE DÉMANTÈLEMENT ET SON COÛT

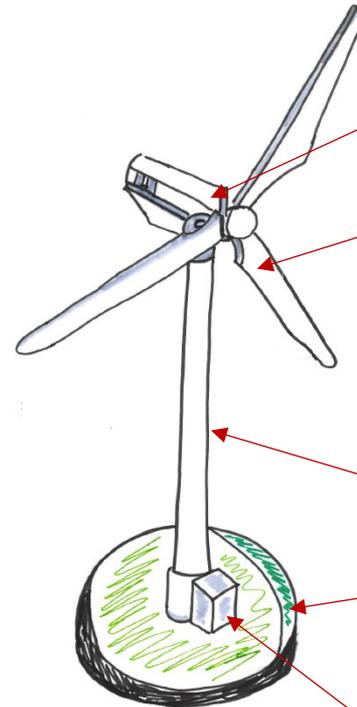
Sur le sujet, la loi* est parfaitement claire : le démantèlement incombe, quel que soit le prix, à la société qui exploite le parc éolien. Cette obligation est également reprise dans les baux signés avec les propriétaires des terrains.

TotalEnergies assurera le démantèlement du parc.



Une provision de 50 000 € par éolienne (majorée de 10 000 € par MW supplémentaire, au-delà de 2MW) est d'ailleurs obligatoirement* mise en place à cet effet sous forme de **garantie financière**. Cela ne limite bien entendu pas la responsabilité de la société à cette somme.

Par ailleurs, il est important de noter qu'une éolienne est presque totalement recyclable et ne laisse pas de polluant sur son site d'implantation. Elle comprend de grandes quantités de matériaux valorisables, tel l'acier et le cuivre. L'obligation de recyclage ou de réutilisation de l'ensemble des aérogénérateurs va d'ailleurs devenir progressivement obligatoire.



Nacelle et moyeu :
Acier et composites de fibre de verre et carbone
0% de terres rares

Pale :
Acier et composites de fibre de verre et carbone
Matériaux composites thermodurcissables, à la fois légers et solides
0% de terres rares

Mât :
Béton et acier recouvert d'époxy (résine)
0% de terres rares

Fondations :
Béton armé
0% de terres rares

Transformateur et installations de distributions : déchets électroniques et électriques
3% de métaux rares sur les vieux modèles

 <https://www.youtube.com/watch?v=c2s5zen2-3Q>

ÉCHANGES SUR LE DÉMANTÈLEMENT ET SON COÛT

➤ *Qui paye le démantèlement ?*

L'exploitant est responsable et doit payer le démantèlement. Si la société fait faillite, la société mère (ici TotalEnergies) a l'obligation de réaliser et prendre en charge le démantèlement.

➤ *Comment sont recyclées les éoliennes? On entend beaucoup dire que les éoliennes ne sont finalement pas valorisées.*

Comme le montre le schéma (cf page précédente), la plupart des éléments d'une éolienne peuvent être recyclés. Aujourd'hui, les éoliennes sont recyclables à 85%. La réglementation fixe pour **objectif qu'au 1^{er} janvier 2024 les éoliennes soient recyclables à 95%**.

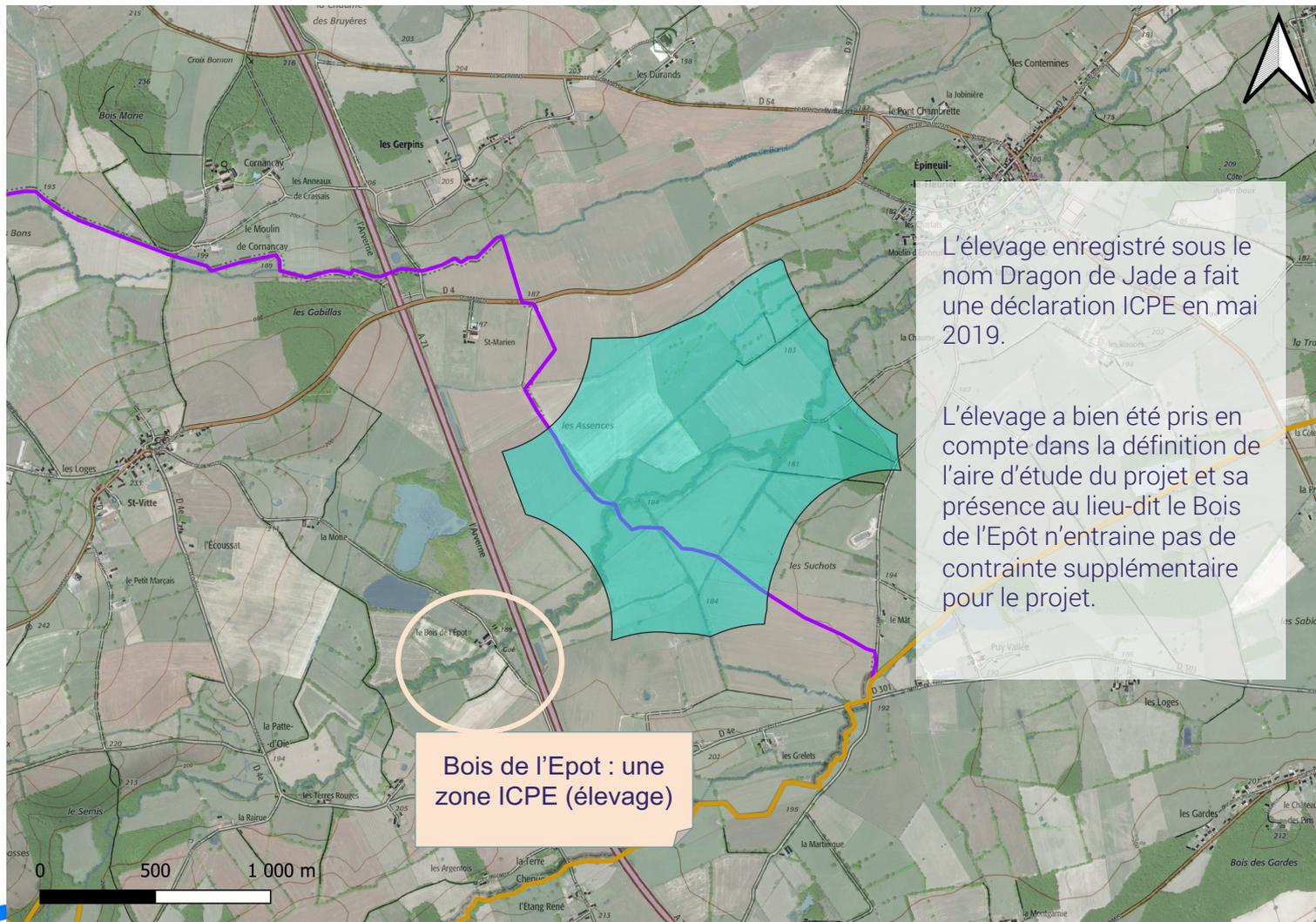
VEOLIA travaille actuellement sur un procédé pour le recyclage des pales d'éoliennes. Pour l'instant, elles sont recyclées en cimenterie, en mobilier urbain ou plus de façon anecdotique dans la conception de skis...

Parallèlement, les socles de béton sont désormais démantelés intégralement, ainsi que l'ensemble des structures (postes de livraison et câbles) dans un rayon de 10m autour des installations.

Même s'il est prévu que l'ensemble des câbles soit retiré lorsqu'un parc est démantelé, étant donné qu'il y a souvent une opération de *repowering*, c'est-à-dire de renouvellement du parc, les câbles sont réutilisés.



LA PRÉSENCE D'UNE ICPE À PROXIMITÉ



RETOUR SUR LES ÉCHANGES AVEC M. TEISSEIRE ET AVEC LE COMITÉ AU SUJET DE SON ICPE

M. TEISSEIRE regrette que les plans n'aient pas changé pour prendre en compte son ICPE.

TotalEnergies rappelle que l'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) que constituent les éoliennes nécessite une distance de 500m des habitations, ce qui explique le périmètre retenu pour la zone d'étude du projet.

Pour l'ICPE que représente l'élevage canin de M. Teisseire, celui-ci doit se situer à 100 m d'une autre installation ICPE.

Il n'y a donc pas de problème avec le périmètre de la zone d'étude du projet.

M. TEISSEIRE explique que les chiens sont très sensibles aux ultra-sons. Or, dans le rapport de l'ADEME de 2003, il est évoqué que les éoliennes émettent des ultrasons.

Les infrasons représentent les sons dont la fréquence est inférieure à 20 Hz et les ultrasons sont les sons dont la fréquence est supérieure à 20 KHz. Ces deux catégories de sons ne sont pas audibles par l'oreille humaine. Les chiens perçoivent des sons d'une fréquence allant jusqu'à 53 KHz ce qui constitue leur spectre normal d'audition.

Selon le rapport de l'ANSES de 2017, les infrasons émis par les éoliennes ne sont pas audibles par les habitants (cf page suivante). A ce jour, aucune étude ne montre d'impact des parcs éoliens sur des élevages canins à proximité.



UN PARC ÉOLIEN A-T-IL UN IMPACT SUR LA SANTÉ DES ÊTRES HUMAINS ET DES ANIMAUX ?

« Aucune maladie, ni infirmité ne semblent pouvoir être imputées au fonctionnement des éoliennes. »

Source : Académie Nationale de Médecine, mai 2017

*« A la distance minimale d'éloignement des habitations par rapport aux sites d'implantations des parcs éoliens (500m) prévue par la réglementation, **les infrasons produits par les éoliennes ne dépassent pas les seuils d'audibilité.** »*

Les données disponibles *« **ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux expositions au bruit des éoliennes, autres que la gêne liée au bruit audible et un effet nocebo, qui peut contribuer à expliquer l'existence de symptômes liés au stress ressentis par des riverains de parcs éoliens.** »*

Source : Anses, mars 2017

PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS D'ÉTUDES

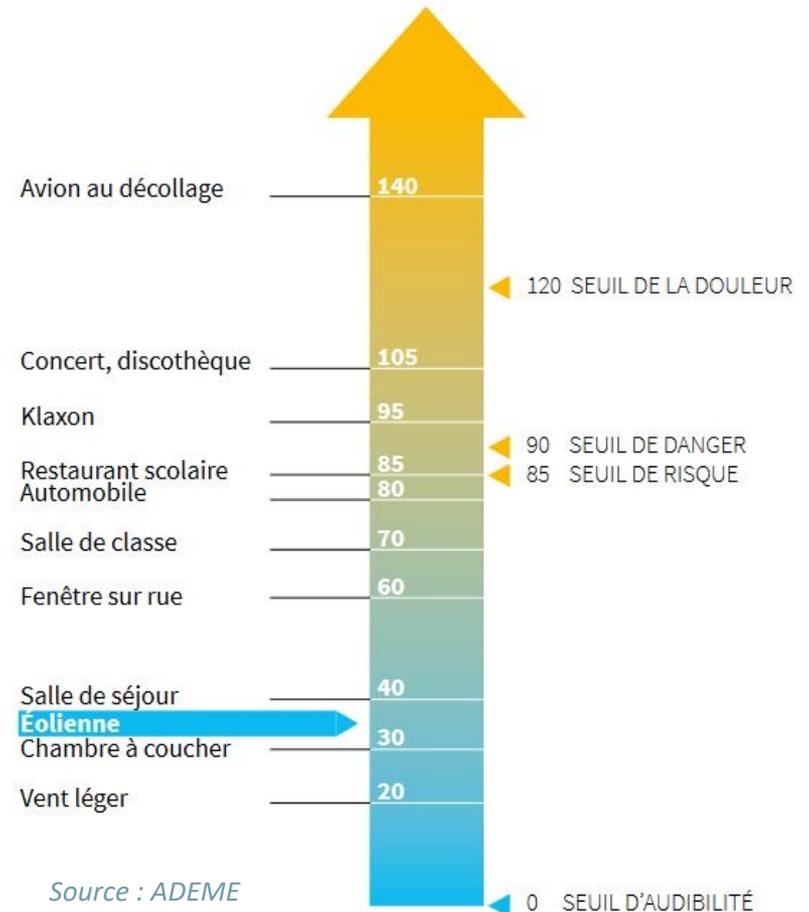
L'étude acoustique : retour sur le diagnostic initial

Objectif: déterminer le futur bruit induit dans le voisinage par la présence du parc éolien et d'en vérifier la conformité future par rapport à la réglementation en vigueur (arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent)

NIVEAU DE BRUIT AMBIANT EXISTANT dans les zones à émergence réglementée incluant le bruit de l'installation	EMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PERIODE allant de 7 heures à 22 heures	EMERGENCE ADMISSIBLE POUR LA PERIODE allant de 22 heures à 7 heures
Sup à 35 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

Si l'étude acoustique révèle des risques de dépassement des valeurs règlementaires, un plan de bridage adapté sera dimensionné.

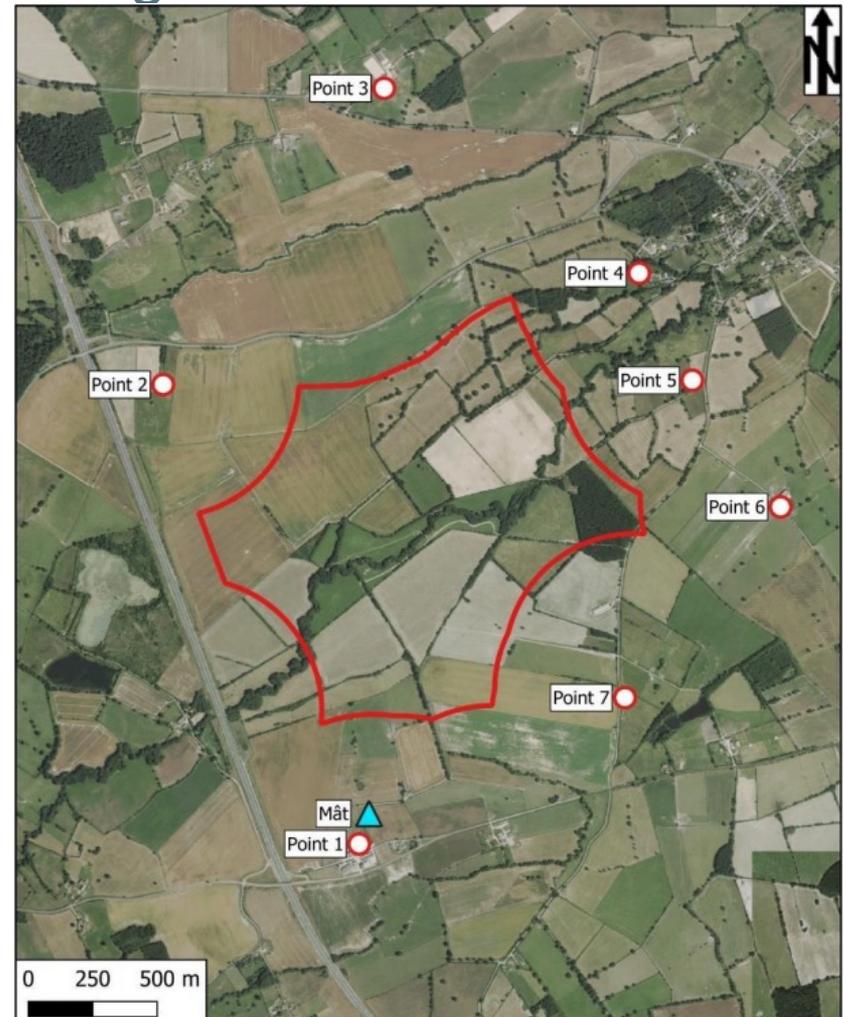
OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ? En dB(A)



PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS D'ÉTUDES

L'étude acoustique : retour sur le diagnostic initial

- Deux campagnes de mesures non continues ont été réalisées entre le 10 mars et le 06 avril 2021 pour caractériser de manière la plus exhaustive possible l'état sonore initial autour du projet.
- Traitement des mesures:
 - élimination des bruits parasites ;
 - Trafic continu de l'autoroute perceptible presque en tout point ;
 - Classes de vitesse de vent retenu: à partir de 3 m/s, correspondant à la vitesse de démarrage d'une éolienne.



PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS D'ÉTUDES

L'étude acoustique : retour sur le diagnostic initial

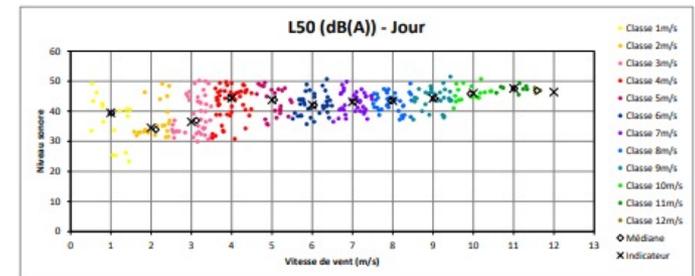
- Différenciation des résultats des mesures de niveau sonore selon:
 - la période de jour (7h00 - 22h00) et la période de nuit (22h00 - 7h00)
 - La direction du vent: Sud-Ouest et Nord-Est correspondant à la direction des vents dominants sur le site étudié
- Résultats:

Secteur	Jour	Nuit
Sud-Ouest	3 m/s: 30,0 dB(A) à 44,5 dB(A) 10 m/s: 45,5 à 53,5 dB(A)	3 m/s: 27,5 dB(A) à 77,0 dB(A) 10 m/s: 36,5 à 42,5 dB(A)
Nord-Est	3 m/s: 33,5 dB(A) à 46,5 dB(A) 10 m/s: 39,0 à 49,0 dB(A)	3 m/s: 23,0 dB(A) à 38,0 dB(A) 10 m/s: 23,5 à 38,0 dB(A)

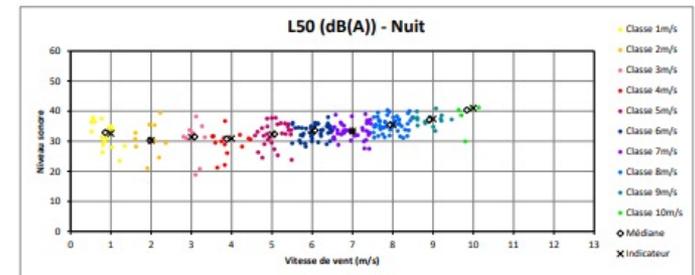
- Prochaines étapes: simulation des émergences sonores induites par le modèle d'éolienne choisi et détermination, si nécessaire, d'un plan de bridage adapté

Point 3 : Habitation de Madame NOYELLE – lieu-dit « les Durands » à Epineuil

Période Jour – Secteur centré Sud-Ouest								
Classe de vitesse de vent standardisée 10m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Niveau sonore résiduel	36,5	44,5	44,0	42,0	43,0	43,5	44,5	46,0
Nombre d'échantillons	43	50	23	37	39	38	29	20



Période Nuit – Secteur centré Sud-Ouest								
Classe de vitesse de vent standardisée 10m	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
Niveau sonore résiduel	31,5	31,0	32,5	33,5	33,5	35,5	37,5	41,0
Nombre d'échantillons	9	16	29	44	39	51	17	5



PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS D'ÉTUDES

L'étude paysagère définie 3 échelles d'études différentes:

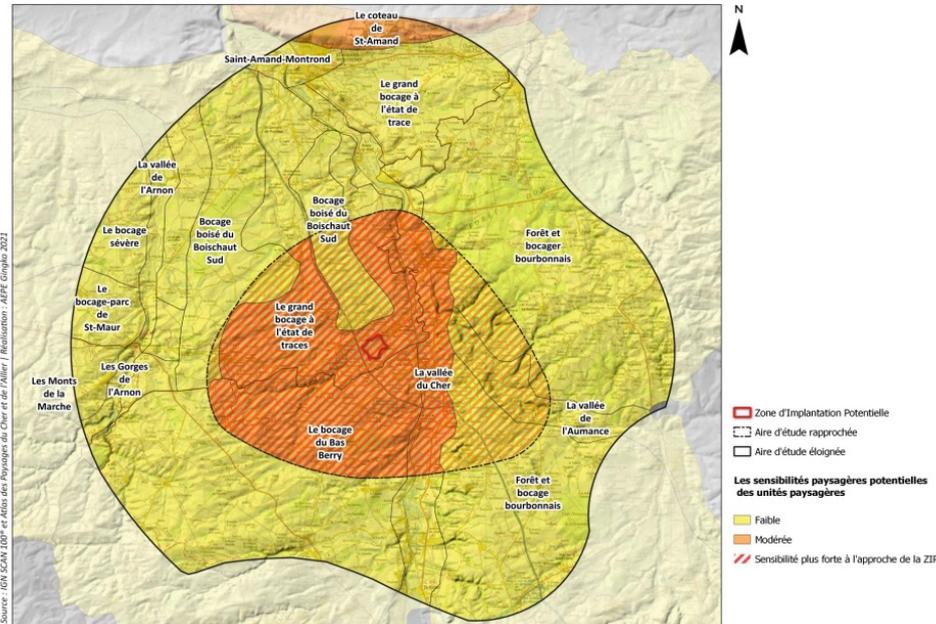
- Aire d'étude éloignées (20 km)
- Aire d'étude rapprochée (6 et 10 km)
- Zone d'implantation potentielle

L'étude paysagère réalise une analyse aux 3 échelles des enjeux et des sensibilités vis-à-vis des éléments suivants:

- Les unités paysagères (bocages, reliefs, vallées et lieux urbanisés)
- Les structures biophysiques (relief, hydrographie, occupation du sol et végétation)
- Les structures anthropiques (lieux de vie et d'habitat, axes de communications, éléments d'intérêt touristique et contexte éolien)
- Le patrimoine (Site Patrimoniaux remarquables, sites inscrits et classés, vestiges archéologiques)

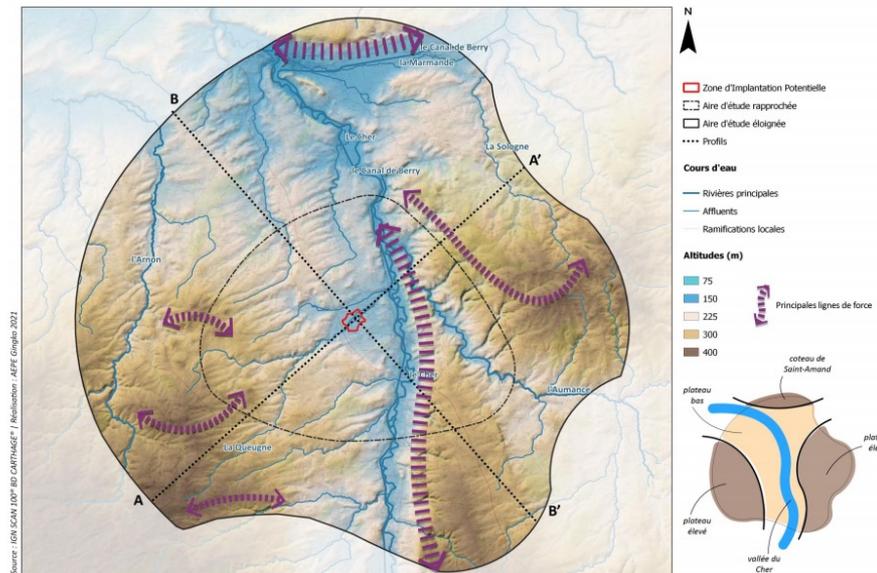
PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS D'ÉTUDES

Thématiques	Sensibilités potentielles				
	Très forte	Forte	Modéré	Faible	Très faible
unités paysagères		Paysage de bocage Paysage de vallée	Paysage de bocage Paysage de relief Paysage de vallée	Paysage de bocage Paysage de relief Paysage de vallée Paysage urbanisé	
structures biophysiques		Relief et l'hydrographie Occupation du sol et végétation	Relief et l'hydrographie	Relief et l'hydrographie Occupation du sol et végétation	



Les unités paysagères et leurs sensibilités paysagères potentielles à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

0 2.5 5 km



AEPE Gingko

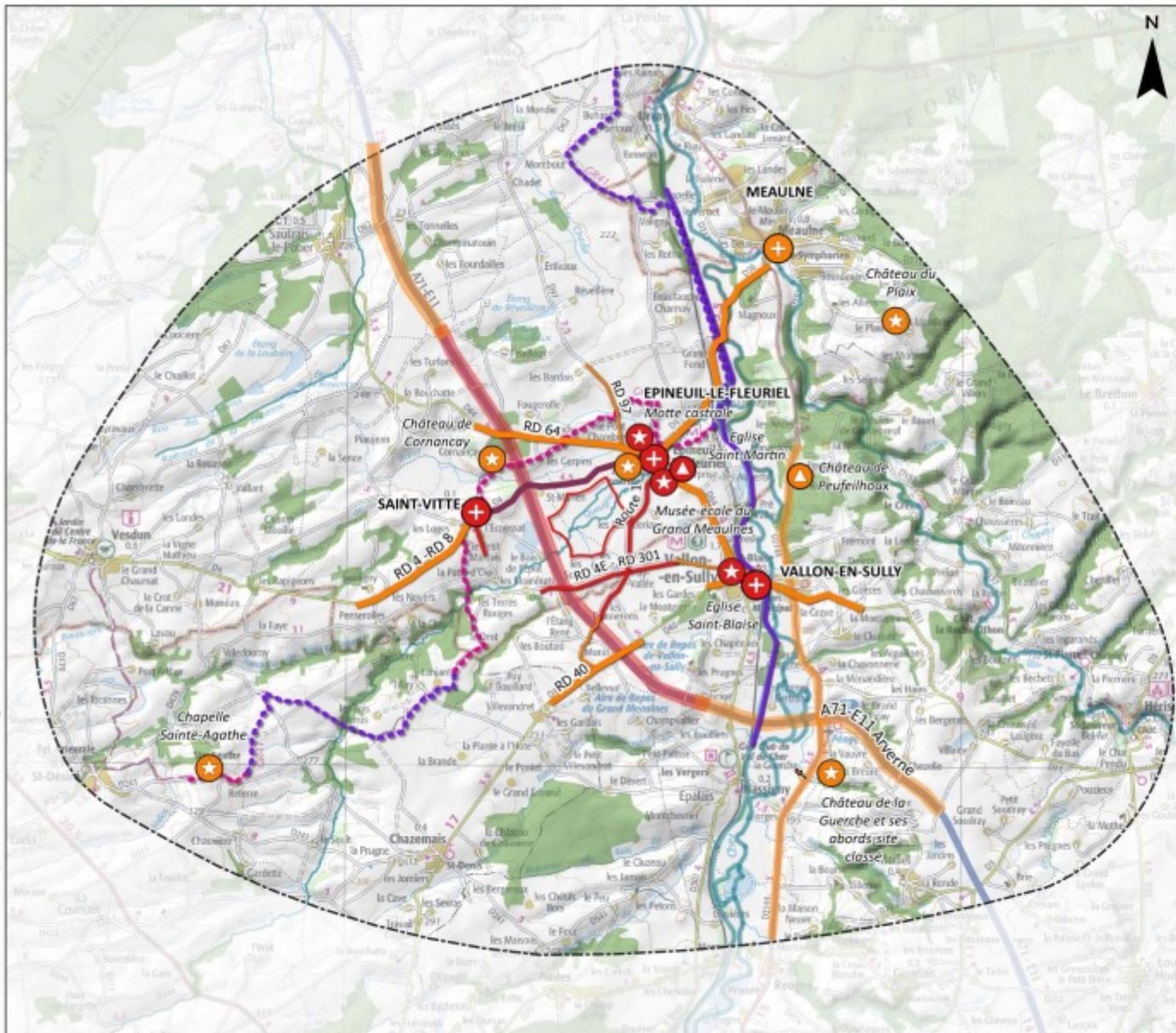
Le relief et l'hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

0 2.5 5 km

PRÉSENTATION DES PREMIERS RÉSULTATS D'ÉTUDES

Thématique		Sensibilités potentielles				
		Très forte	Forte	Modéré	Faible	Très faible
structures anthropiques	Lieux de vie et d'habitat	St-Marien	Bourgs d'Epineuil-le-Fleuriel, Vallon-en-Sully et Ste-Vitte Hameaux les Gerpins, les Durands, le Chaume Raton, les Charlats, le Moulin d'Epineuil, la Rue, la Chaume, les Margueriaux, le Mât, les grelets, les Sottes, la Terre Chenue, l'Ecoussat	Bourg de Meaulne Hameaux des Riaudes, les Loges, Puy-Vallée, Etang-René, Cornancay, les Anneaux de Crassais, le Pont Chambrette, la Jobinière.	autres bourgs et hameaux considérés comme faiblement sensibles du fait de la présence de masques visuels topographiques, végétaux ou bâtis.	
	Axes de communications	RD 4/RD 8	L'autoroute A71-E11 Arverne (axe majeur) RD 4/RD 8 Route 1 (desserte locale)	L'autoroute A71-E11 Arverne (axe majeur) RD 2144 (axe majeur) ; RD 64/RD 11 (axe secondaire) ; RD 40 (axe secondaire) ; RD 97 (desserte locale) RD 4/RD 8 Route 1 (desserte locale)	L'autoroute A71-E11 Arverne (axe majeur) RD 2144 (axe majeur) ; RD 64/RD 11 (axe secondaire) ; RD 40 (axe secondaire) ; RD 97 (desserte locale) RD 4/RD 8	L'autoroute A71-E11 Arverne (axe majeur) RD 2144 (axe majeur) ; RD 64/RD 11 (axe secondaire) ; RD 40 (axe secondaire) ; RD 97 (desserte locale)
	Eléments d'intérêt touristique		GR 41	GR 41 L'école-musée du Grand Meaulnes, Château de Peuffeilhou	GR 41, Véloroute n°36 Cœur de France, GR 654 Autres éléments touristiques du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) et/ou de leur éloignement au site d'étude	
Le patrimoine			Eglise Saint-Martin, Maison-école du Grand Meaulnes, Eglise Saint Blaise	château de la Guerche Motte castrale avec son fossé, le château de Cornancay, le château du Plaix et la chapelle Sainte-Agathe	Les autres éléments patrimoniaux du fait de leur environnement immédiat (boisement, topographie) et/ou de leur éloignement au site d'étude	

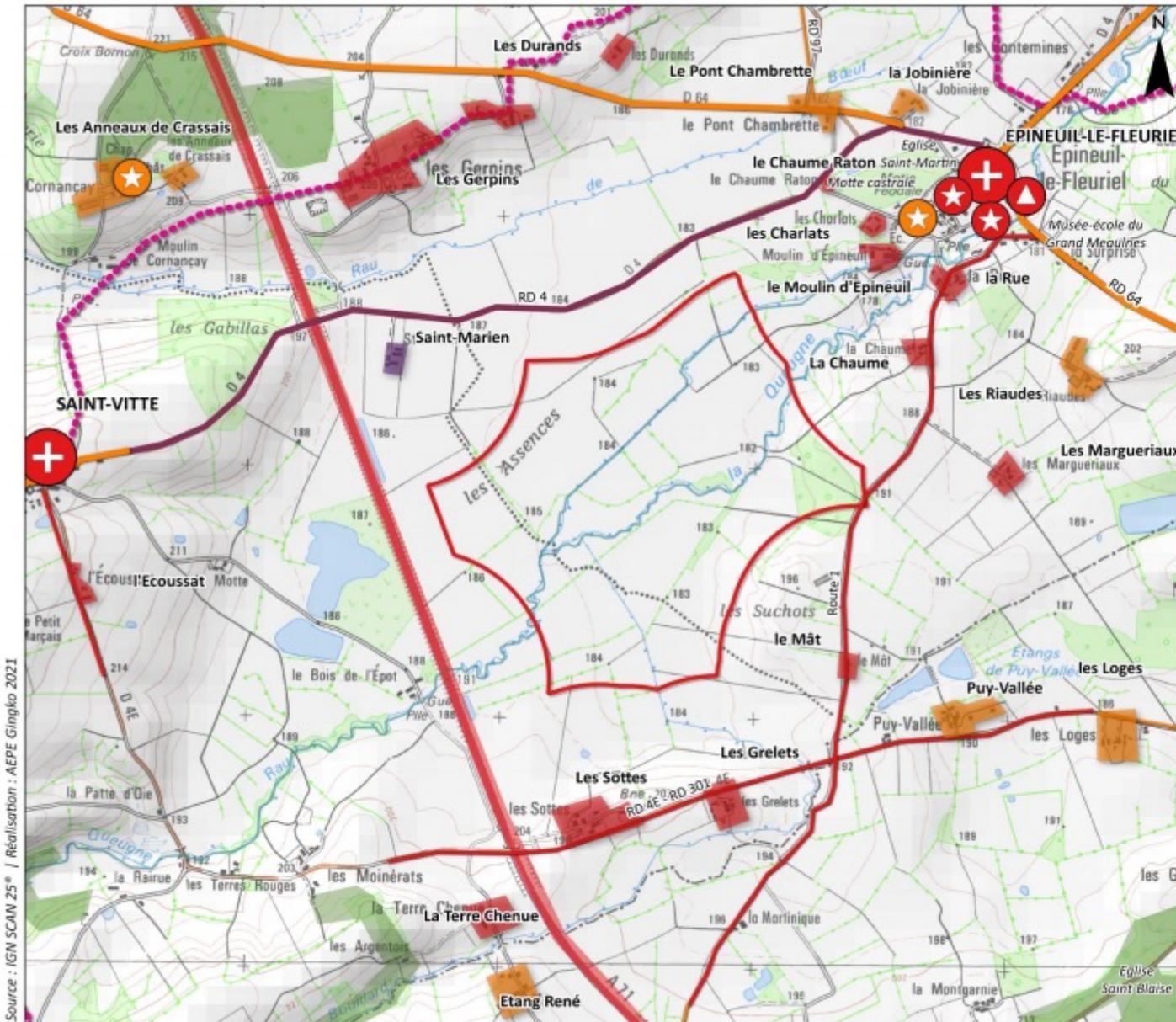
Source : IGN-SCAN 100* | Réalisation : AEPE Gingko 2021



- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Cours d'eau principaux et structurants
- Boisements
- Sensibilité paysagère potentielle des lieux de vie et d'habitat**
- + Forte
- + Modérée
- Sensibilités paysagères potentielles des principaux axes**
- Sensibilité forte de l'autoroute A71
- Sensibilité modérée de l'autoroute A71
- Sensibilité modérée de la RD 2144
- Sensibilité paysagère potentielle des axes secondaires**
- Modérée
- Forte
- Très forte
- Sensibilité paysagère potentielle des dessertes locales**
- Modérée
- Forte
- Sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques**
- ▲ Forte
- ▲ Modérée
- Sensibilité modérée de la véloroute du canal de Berry
- Sensibilité forte du GR 41
- Sensibilité modérée du GR 41
- Sensibilité paysagère potentielle des éléments patrimoniaux protégés**
- ★ Sensibilité forte des Monuments Historiques
- ★ Sensibilité modérée des Monuments Historiques
- Sensibilité modérée de l'abords du territoire du château de la Guerche et de ses abords

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée



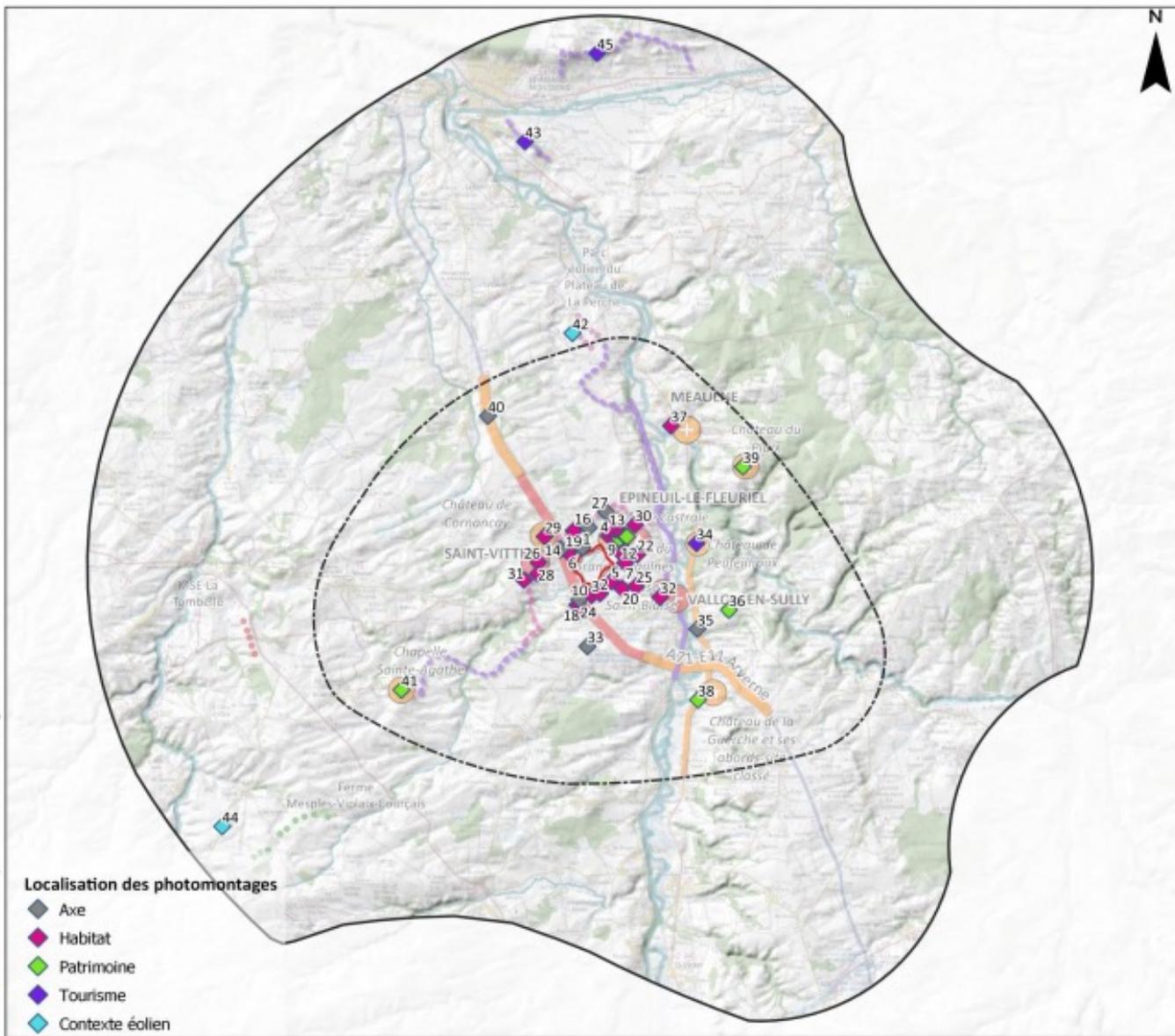


- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Cours d'eau principaux et structurants
- Boisements
- Sensibilité paysagère potentielle des bourgs**
- Forte
- Sensibilité paysagère potentielle des hameaux**
- Modérée
- Forte
- Très forte
- Sensibilités paysagères potentielles de l'autoroute A71**
- Forte
- Sensibilité paysagère potentielle des axes secondaires**
- Modérée
- Forte
- Très forte
- Sensibilité paysagère potentielle des dessertes locales**
- Modérée
- Forte
- Sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques**
- Forte
- Sensibilité forte du GR 41
- Sensibilité paysagère potentielle des Monuments Historiques**
- Modérée
- Forte

Source : IGN SCAN 25° / Réalisation : AEPE Gingko 2021

Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales potentielles aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle



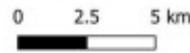


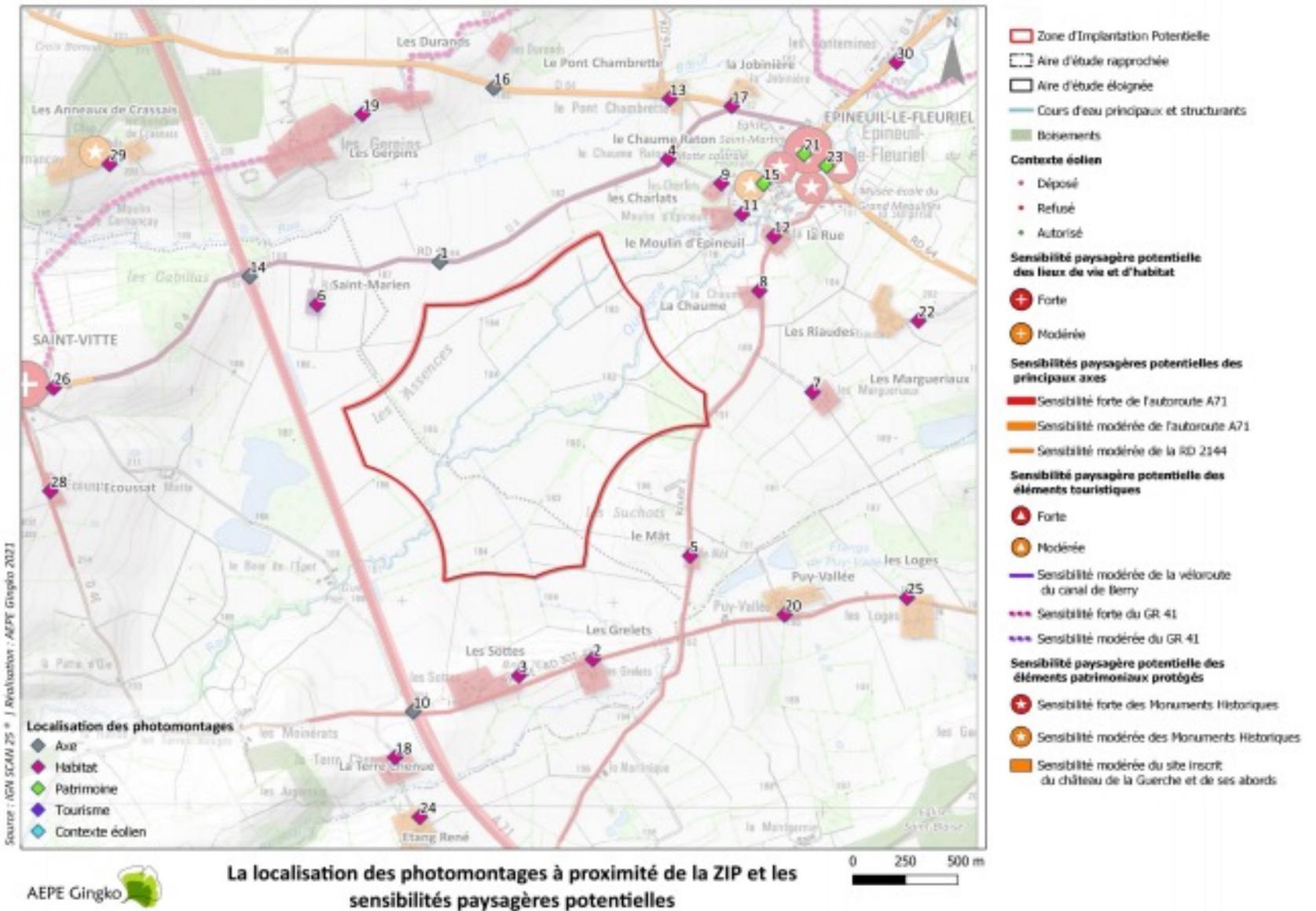
Localisation des photomontages

- ◆ Axe
- ◆ Habitat
- ◆ Patrimoine
- ◆ Tourisme
- ◆ Contexte éolien

- ▭ Zone d'implantation Potentielle
- ▭ Aire d'étude rapprochée
- ▭ Aire d'étude éloignée
- Cours d'eau principaux et structurants
- Boisements
- Contexte éolien**
 - Déposé
 - Refusé
 - Autorisé
- Sensibilité paysagère potentielle des lieux de vie et d'habitat**
 - ⊕ Forte
 - ⊕ Modérée
- Sensibilités paysagères potentielles des principaux axes**
 - Sensibilité forte de l'autoroute A71
 - Sensibilité modérée de l'autoroute A71
 - Sensibilité modérée de la RD 2144
- Sensibilité paysagère potentielle des éléments touristiques**
 - ⊕ Forte
 - ⊕ Modérée
 - Sensibilité modérée de la véloroute du canal de Berry
 - Sensibilité forte du GR 41
 - Sensibilité modérée du GR 41
- Sensibilité paysagère potentielle des éléments patrimoniaux protégés**
 - ⊕ Sensibilité forte des Monuments Historiques
 - ⊕ Sensibilité modérée des Monuments Historiques
 - Sensibilité modérée du site inscrit du château de la Guerche et de ses abords

La localisation des photomontages à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et les sensibilités paysagères potentielles





QUESTIONS – RÉPONSES >> FOCUS SUR LES ÉTUDES PAYSAGÈRES

- ***Avez-vous pris en compte le Château de La Bussière dans l'étude paysagère ? C'est un monument historique classé.***

Le domaine de Bussière-les-Nonains, situé sur la commune de Saint-Désiré, est un monument historique inscrit et, de par ce classement, a bien été pris en compte dans l'étude paysagère. Il ressort de l'analyse multi-critères effectuée que ce monument présente une sensibilité faible vis-à-vis du projet en raison de sa situation topographique et de son environnement proche.

- ***Qui réalise les études paysagères? Quand seront réalisés les photomontages ?***

C'est le bureau d'études AEPE Gingko qui réalise l'étude environnementale, et les photomontages, avec un sous-traitant compétent. Les photomontages seront réalisés lorsque les scénarii d'implantation seront déterminés.

QUESTIONS – RÉPONSES >> FOCUS SUR L'ÉLEVAGE

- ***Puisqu'il est règlementaire d'éloigner les éoliennes à 500m des habitations, est-il envisageable de respecter cet éloignement pour les bâtiments d'élevage également?***

Le choix règlementaire des 500m des habitations existe pour des raisons acoustiques. Pour les élevages, la gêne n'est pas avérée et il n'y a aucun seuil règlementaire à respecter.

Néanmoins, TotalEnergies entend la demande des éleveurs à proximité. Cette donnée sera prise en compte si l'étude des différentes contraintes le permet.

- ***Si les projections sur le parc éolien concluent à une rentabilité suffisante du parc éolien, mais qu'il reste des marges pour optimiser et implanter d'autres éoliennes, est-ce que TotalEnergies choisira d'installer un maximum d'éoliennes, ou de mettre le minimum d'éoliennes pour que le projet soit rentable mais aussi le plus adapté aux demandes locales ?***

Le développement d'un projet éolien vise en premier lieu la production d'électricité verte. La rentabilité de l'opération intègre l'ensemble des mesures et des coûts que l'on souhaite prendre en compte dans le projet final. Ainsi, un projet peut être rentable avec peu d'éoliennes sans prendre en charge les retombées économiques pour le territoire ou encore les mesures d'accompagnement permettant une meilleure acceptabilité du parc.

La démarche de TotalEnergies consiste donc à développer un bon projet qui soit à la fois accepté par les riverains, optimisé sur le nombre et le gabarit des éoliennes, qui soit intégré dans son environnement et qui permette de générer des retombées économiques pour le territoire tout en étant rentable.

Dans cette démarche, TotalEnergies ne cherchera pas à installer plus d'éoliennes si le parc est rentable et que les habitants et acteurs du territoire souhaitent un minimum d'éoliennes.

RÉFLEXION SUR LES ÉTUDES GÉOBIOLOGIQUES

Lors de l'atelier n°1, le souhait est exprimé par les participants de réaliser des études géobiologiques.

=> Quel objectif ?

⇒ Quelles modalités / critères / attentes du comité consultatif vis-à-vis de l'intervention du géobiologue?

Note complémentaire : L'intervention d'un géobiologue n'étant ni réglementaire, ni l'initiative de TotalEnergies, ni dans ses pratiques, il appartient au comité consultatif de définir le cadre d'identification et d'intervention d'un géobiologue que le comité jugera satisfaisant.

SYNTHÈSE DES ÉCHANGES SUR LA GÉOBIOLOGIE

Cadrage quant à l'intervention d'un géobiologue

Les échanges au sein du comité consultatif éolien permettent de définir les objectifs de l'intervention d'un géobiologue :

- Eviter que les potentiels courants électriques ne soient diffusés par les veines d'eau ;
- Proposer une configuration optimale pour les éoliennes, permettant de limiter la diffusion des ondes électromagnétiques.

Pour identifier un géobiologue pertinent, le comité consultatif propose que celui-ci ait une expérience dans l'intervention sur des parcs éoliens.

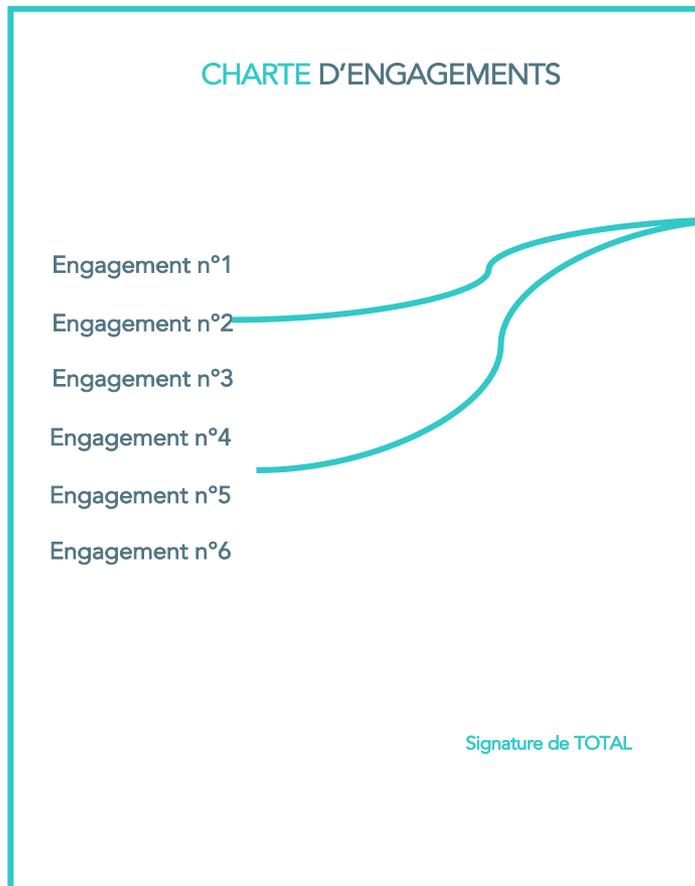
Il est proposé par le Comité consultatif de prendre contact avec le GDS44 (Groupement de Défense Sanitaire de Loire-Atlantique).

Rappel sur la position de TotalEnergies sur ce type d'intervention

Il est rappelé que l'intervention d'un géobiologue émane d'une demande du comité consultatif et des éleveurs. La recherche du géobiologue et la définition de son cadre d'intervention sont l'initiative des membres du Comité consultatif.

En effet, une telle étude n'est pas réglementaire et ne sera donc pas conduite par TotalEnergies. Néanmoins, TotalEnergies est à l'écoute du comité consultatif et reste attentive à ses demandes.

LA CHARTE D'ENGAGEMENTS



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Engagement n°1

Engagement n°2

Engagement n°3

Engagement n°4

Engagement n°5

Engagement n°6

Signature de TOTAL

Engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant

Engagements volontaires issus des discussions avec le territoire

La Charte sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat.

RÉFLEXION SUR LES ENGAGEMENTS

Engagement issu du 1^{er} atelier :

- La prise en compte des enjeux touristiques, via la réalisation de photomontages depuis des endroits identifiés ensemble avec les acteurs du tourisme, et via une étude d'ombres portées, s'il y a un risque pour les activités touristiques et de loisirs à cheval.

Compte-tenu de la densité du comité consultatif éolien n°2, aucun autre engagement n'est défini à ce stade.

ÉCHANGES

QUESTIONS - RÉPONSES

- ***La circulaire du 18 juin 2021 indique que toute installation d'éolienne devra être soumise à l'approbation des militaires, à moins de 70km des radars de l'aviation militaire. Cela a-t-il été pris en compte?***

Le projet se situe à 56 km du radar de d'Avord.

L'armée sera consultée dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale.

- ***La construction de l'autoroute avait été décalée pour des raisons hydrogéologiques. Est-ce qu'il n'y a pas un risque pour les éoliennes ? L'avez-vous pris en compte ?***

OUI. La question de l'eau est étudiée de façon approfondie dès le pré-diagnostic, puis dans le cadre des études environnementales et de l'étude d'impact, notamment via l'analyse de la nature du sol, la prise en compte des cours d'eau et des nappes phréatiques.

- ***Dans les années 40, un traceur anglais qui bombardait les usines de Montluçon a lâché son chargement à proximité de la zone du site. Cet épisode a marqué les communes (incendie du moulin). Il y aurait des obus encore présents sur la zone, enfouis sur une profondeur comprise entre 5 et 10m. Elles n'ont jamais été retirées car le sol est composé d'argile rouge, ce qui fausse les détections. Le saviez-vous? Comment allez-vous le prendre en compte ?***

TotalEnergies va se renseigner. Si cela est nécessaire, une étude pyrotechnique pourra être réalisée pour éviter tout risque. C'est le rôle de l'étude de dangers menée dans le cadre de l'étude d'impact.

QUESTIONS - RÉPONSES

- ***Cette année, M. FAYAT a compté quatre couples de milan noir. Est-ce pris en compte ? Qu'est-ce qui sera mis en place pour les protéger?***

OUI. Des études faune et flore sont menées pour recenser l'ensemble des espèces présentes et observer au mieux le nombre et l'activité des individus. Le bureau d'études environnementales proposera des recommandations pour protéger au mieux les espèces présentes sur le site.

- ***Quelles mesures allez-vous prendre pour protéger les oiseaux ?***

Des caméras peuvent être utilisées pour brider ou arrêter les éoliennes, la mesure la plus adéquate sera définie dans l'étude d'impact environnementale.

- ***Allez-vous communiquer les résultats des études faune/flore ?***

La synthèse des résultats des études faune/flore sera communiquée dans un prochain comité consultatif. Ces études complètes seront par ailleurs communiquées dans le cadre de l'enquête publique. De plus le résumé non technique de l'étude d'impact sera mis à disposition des mairies des communes riveraines 1 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale.

- ***Le balisage lumineux du mât de mesure semble plus fort. Est-ce normal ?***

Le monteur de mât est revenu régler le balisage car celui-ci n'était pas aux normes. Cela peut expliquer la différence d'intensité. Le monteur sera averti de cette différence.

- ***Quelle sera la hauteur des éoliennes ? Quelle est la hauteur du mât de mesure?***

Les éoliennes feront entre 150 et 180m en bout de pale dans notre vision actuelle. Le mat de mesure fait 120m de hauteur.

QUESTIONS - RÉPONSES

- ***Quelle est le statut de la société TotalEnergies ? Est-ce qu'une nouvelle société sera créée pour gérer le parc?***

TotalEnergies est une compagnie internationale. Pour gérer le parc, une société de projet sera créée, sous la forme d'une SAS. Ce sera une société fille de TotalEnergies. TotalEnergies restera donc responsable du parc.

Pour information, les parcs éoliens en France sont gérés par des sociétés dédiées. L'autorisation du parc sera attachée à la société. Cette autorisation comprend un certain nombre d'obligations qui engagent le gérant. Si la société est revendue (ce qui a très peu de chances de se produire), le repreneur hérite de l'autorisation et des obligations liées.

- ***Quand la société sera-t-elle créée?***

Cela dépendra du format du projet et de son financement. En effet, si le capital est ouvert aux citoyens, elle sera créée plus tôt pour intégrer l'ensemble des actionnaires. Si TotalEnergies est le seul actionnaire, la création de la SAS pourra arriver plus tardivement et servira à mettre en place l'emprunt auprès des banques. TotalEnergies se porte caution pour les emprunts bancaires de ses parcs.

- ***Comment est financé le projet ?***

Un projet éolien est généralement financé à 80% par de l'emprunt et à 20% par des fonds propres, apportés par TotalEnergies.

QUESTIONS - RÉPONSES

- ***Le développement éolien en France répond à des objectifs et un cadre national qui s'imposent à tous. Néanmoins, s'interroger collectivement sur la transition énergétique et mettre en perspective les besoins énergétiques et les différentes énergies renouvelables pourrait éclairer la réflexion du comité consultatif éolien, et plus globalement des habitants, acteurs et élus locaux.***

Cette proposition est appréciée et jugée pertinente par tous. Cela pourrait faire l'objet de compléments d'information et de discussion dans le cadre des prochains comités consultatifs éoliens. Cela pourra également faire l'objet d'un débat organisé par la communauté de communes, avec l'intervention d'experts de la transition énergétique.



Compte-rendu comité consultatif éolien n°3

20/01/2022



TotalEnergies

Projet éolien du Bois de l'Épôt (18)

Communes d'Epineuil-le-
Fleuriel et de Saint-Vitte

Comité consultatif n°3

Compte-rendu

Mardi 18 janvier 2022

LE COMITÉ CONSULTATIF ÉOLIEN RAPPEL

QUI?



Des représentants des élus municipaux, des riverains, des usagers du territoire, des associations locales, de la communauté de communes

POURQUOI?



Pour échanger plus en détails sur le projet éolien, son développement, et les engagements qui pourraient être pris.

COMMENT?



Plusieurs rencontres pour :

- Comprendre le projet – Partager un même niveau d'information
- Identifier les usages du site, les points de vigilance et des pistes d'engagements
- Valider une Charte d'engagements

INTRODUCTION DU COMPTE-RENDU

PARTICIPANTS : Mylène PIERRARD, Philippe AMIZET, Guy BERCON, Marie-Claude TUCKER, Gabrielle FOURMOND, Isabelle LINOSSIER DECUSSAC, Lauréana CARREAU, Philippe DEDROUAS, Pierre FAYAT (en retard)

EXCUSÉS : Miguel QUANTANA, Guillaume BAUDUCEAU

TOTAL ÉNERGIES : Serge DEROTUS, Manon MARTIN

AGENCE TACT : Marie LEUGÉ, Ayla CUNNINGHAM

Le 3ème comité consultatif autour du projet éolien du Bois de l'épot s'est déroulé le 18 janvier de 18h à 20h.

L'objectif de ce comité était de partager les résultats des études avec le comité et d'échanger sur les variantes d'implantation définies par les bureaux d'études.

Les échanges avec les membres ont permis de réaffirmer la place du comité consultatif comme une instance de suivi importante pour le projet.

Dans cette dynamique, et dans un objectif de transparence, les membres du comité ont souhaités que les comptes-rendus des comités soient systématiquement transmis aux mairies d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte. Dans cette même optique, la composition du comité est transmise en annexes de ce document.

*Ce compte-rendu reprend la présentation projetée lors du comité consultatif ainsi que la retranscription des différents échanges (pages encadrées en bleu). Les questions posées par les membres du comité sont en **bleu** dans ce document.*

ORDRE DU JOUR

- 1** Retour sur : le comité consultatif n°2
- 2 Retour sur : le débat EnR avec négaWatt
- 3 Résultats des études
- 4 Les variantes d'implantation à l'étude
- 5 La charte d'engagements

RETOUR SUR LE COMITÉ CONSULTATIF N°2

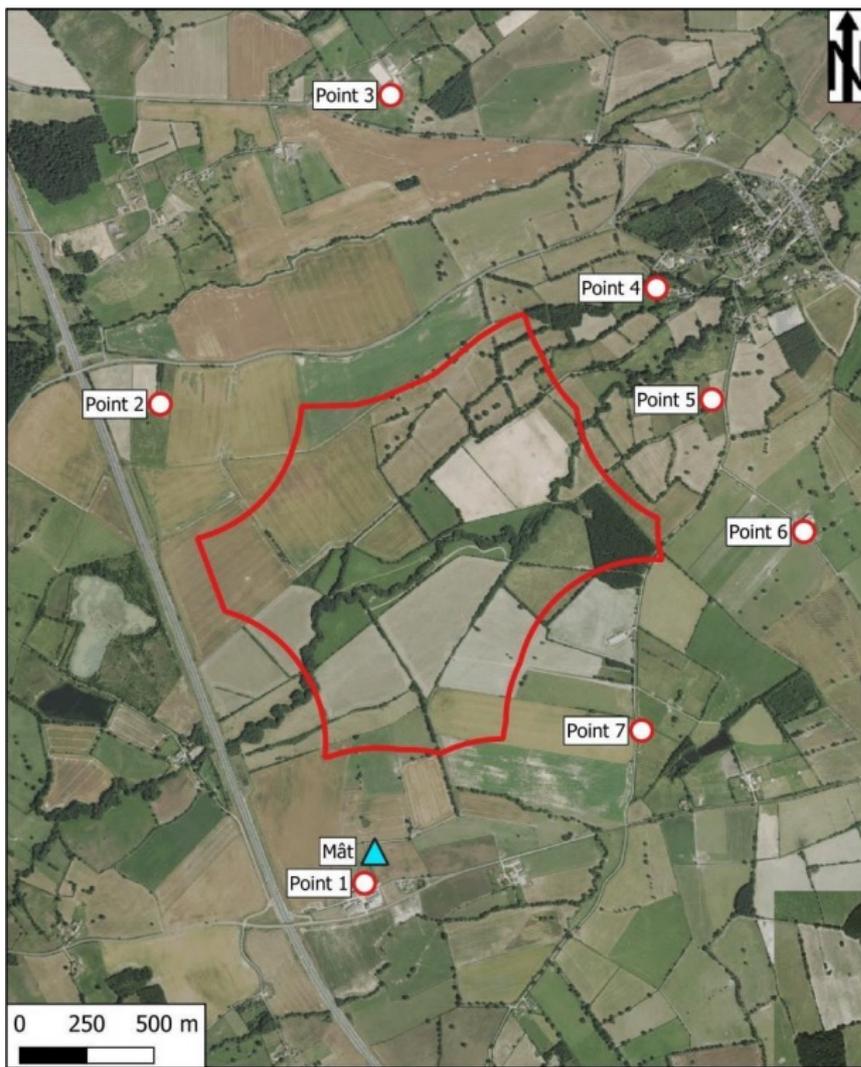


Présentation des résultats des études
volets acoustiques, paysagers et généraux



Réflexion sur l'intervention d'un
géobiologue

ÉTUDE ACOUSTIQUE



RAPPEL DE L'OBJECTIF DE L'ÉTUDE ACOUSTIQUE :

déterminer le futur bruit induit dans le voisinage par la présence du parc éolien, en vérifier la conformité future et, si nécessaire, proposer un plan de bridage adapté.

RÉSULTATS :

Trafic continu de l'autoroute perceptible en tout point.
Vitesse de vent retenu à partir de 3m/s
Mesures de niveaux sonores de nuit (22h – 7h) et de jour (7h – 22h)

Secteur	Jour	Nuit
Sud-Ouest	3 m/s: 30,0 dB(A) à 44,5 dB(A) 10 m/s: 45,5 à 53,5 dB(A)	3 m/s: 27,5 dB(A) à 77,0 dB(A) 10 m/s: 36,5 à 42,5 dB(A)
Nord-Est	3 m/s: 33,5 dB(A) à 46,5 dB(A) 10 m/s: 39,0 à 49,0 dB(A)	3 m/s: 23,0 dB(A) à 38,0 dB(A) 10 m/s: 23,5 à 38,0 dB(A)

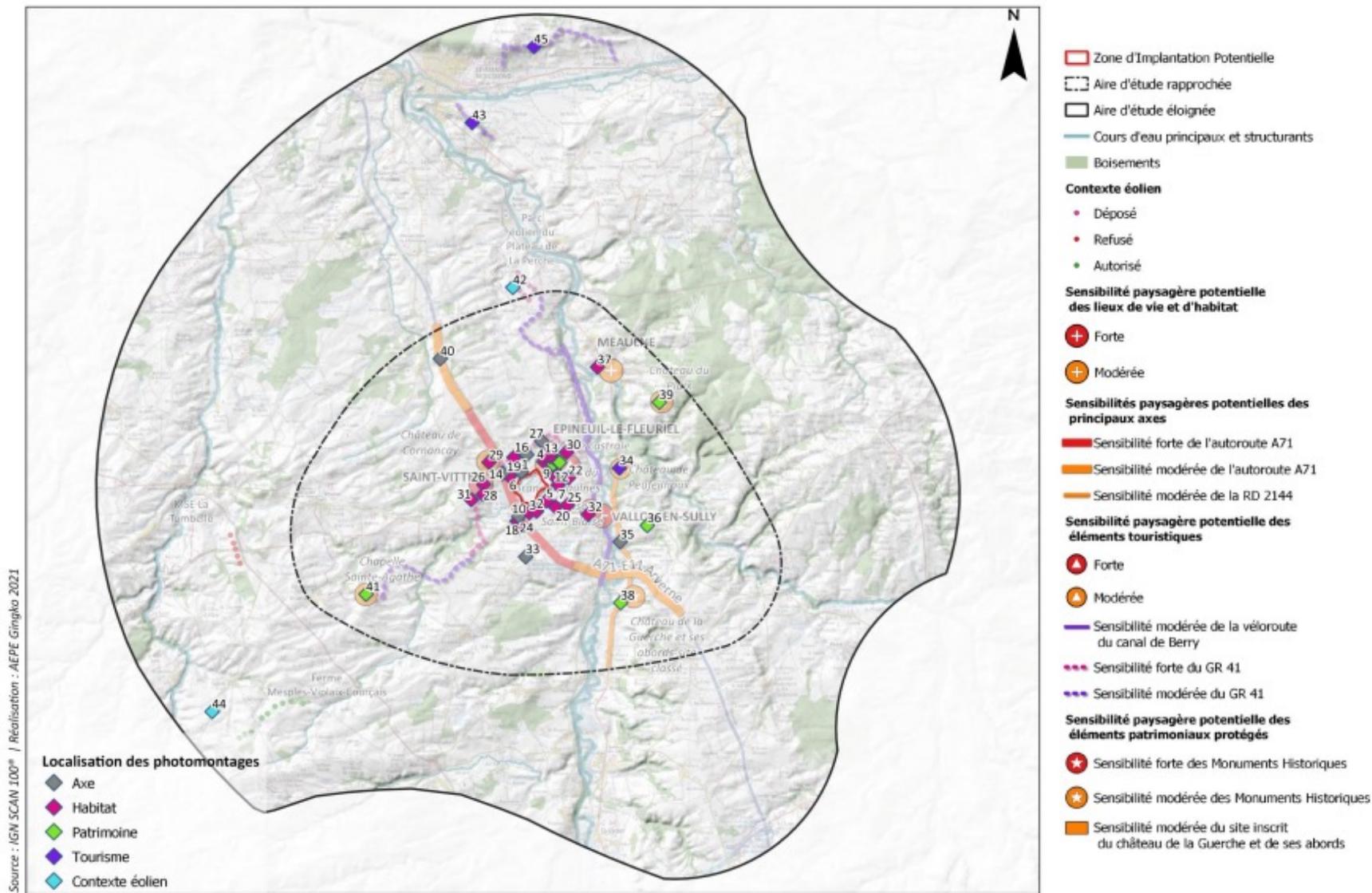
RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

 Niveau de bruit ambiant >35dB

 Émergence admissible de 7h à 22h >5dB

 Émergence admissible de 22h à 7h >3dB

ÉTUDES PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES



Source : IGN SCAN 100^m / Réalisation : AEPE Gingko 2021

ÉCHANGES SUR LES RÉSULTATS DES ÉTUDES

Les échanges ont permis de préciser la méthodologie utilisée pour l'étude acoustique ainsi que ses conclusions :

- ➔ L'impact acoustique de l'autoroute est important sur le site, il a été pris en compte par les études car il s'agit bien d'un bruit constant.
- ➔ La végétation joue également un rôle important dans l'environnement acoustique du site, les mesures ont eu lieu à feuilles tombées en hiver.

Les études paysagères ont conclu que le maillage bocager et les boisements filtrent les vues en directions de la zone d'étude. Le site d'étude prend place sur une large plaine encerclée de pentes et, combinée à la végétation, cela limite les visibilités aux zones les plus proches.

Des enjeux forts sur l'intégration paysagère sont signalés depuis les bourgs de Saint-Vitte et d'Epineuil-le-Fleuriel, depuis les lieux-dits les plus proches, depuis la route départementale et depuis le GR41. Pour répondre à ces enjeux, plus de 40 photomontages vont être réalisés depuis les points identifiés comme sensibles.

M. DeDrouas s'interroge sur la prise en compte du Château de Cornançay dans les études et signale également que le mât de mesure paraît être installé à moins de 500m.

- ➔ L'impact paysager depuis le Château de Cornançay a également été identifié par le bureau d'études paysagères, qui l'a évalué en sensibilité paysagère potentielle modérée. **Après vérification par les équipes de TotalEnergies, le mât de mesure se situe à 2,2 km du Château de Cornançay.**

INTERVENTION D'UN GÉOBIOLOGUE

CADRAGE INTERVENTION D'UN GÉOBIOLOGUE

Pour identifier un géobiologue pertinent, le comité consultatif propose que celui-ci ait une expérience dans l'intervention sur des parcs éoliens



Les membres du Comité consultatif prendront contact avec le GDS44 (Groupement de Défense Sanitaire de Loire-Atlantique)

RAPPEL DE LA POSITION DE TotalEnergies SUR LE SUJET :

Il est rappelé que l'intervention d'un géobiologue émane d'une demande du comité consultatif et des éleveurs. La recherche du géobiologue et la définition de son cadre d'intervention sont l'initiative des membres du Comité consultatif.

En effet, une telle étude n'est pas réglementaire et ne sera donc pas conduite par TotalEnergies. Néanmoins, TotalEnergies est à l'écoute du comité consultatif et reste attentive à ses demandes.

ÉCHANGES CONCERNANT L'INTERVENTION D'UN GÉOBIOLOGUE

Madame Pierrard informe avoir échangé avec Luc Leroy, géobiologue. Il est déjà intervenu sur des projets développés par TotalEnergies (anciennement Total Quadran) et intervient généralement avant le dépôt du permis de construire, suite à la définition de la variante d'implantation.

- ➔ Il est convenu avec le comité que les échanges se poursuivront avec Madame Pierrard, entre les rencontres du comité, **pour définir plus précisément le cadre et les modalités de l'intervention du géobiologue.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Retour sur : le comité consultatif n°2
- 2 Retour sur : le débat EnR avec négaWatt
- 3 Résultats des études
- 4 Les variantes d'implantation à l'étude
- 5 La charte d'engagements

LE DÉBAT ENR AVEC NÉGAWATT

Suite au comité consultatif n°2, un débat sur la transition énergétique et les énergies renouvelables a eu lieu le 25 novembre 2021.

- ➔ Visite de la centrale solaire
- ➔ Présentation du contexte de la transition énergétique et du scénario négaWatt 2050



LE DÉBAT ENR AVEC NÉGAWATT



Trois axes pour la transition énergétique :

- ➔ Sobriété
- ➔ Efficacité
- ➔ Renouvelables

Contenir la montée des besoins énergétiques et répondre aux besoins durablement



ÉOLIENNES
TERRESTRES
EN 2050

x2 Scénario négaWatt

x4 Scénario RTE

VERS UNE DEUXIÈME INTERVENTION DE NÉGAWATT ?

Les membres du comité ayant pu participer au débat ont fait part de la qualité des échanges avec l'expert de négaWatt. Ce temps, organisé suite aux précédents échanges, a permis à tous de mieux comprendre l'articulation entre le contexte de transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

➔ **Il est proposé par le comité de refaire une présentation de ce type, de préférence au début du printemps.**

ORDRE DU JOUR

- 1 Retour sur : le comité consultatif n°2
- 2 Retour sur : le débat EnR avec négaWatt
- 3 Résultats des études**
- 4 Les variantes d'implantation à l'étude
- 5 La charte d'engagements

CALENDRIER DU PROJET

Juin 2019 Identification du site

Été 2019 Avis du conseil municipal pour le démarrage des études

2ème semestre 2019 Sécurisation foncière

Début 2020 Lancement des études techniques et environnementales

Etude faune et flore

Etude paysagère

Etude acoustique

Mesures de vent

Nov-Déc 2021 Etude des variantes d'implantation

Début 2022 Etude d'impacts

Mars 2022 Dépôt du Résumé non Technique

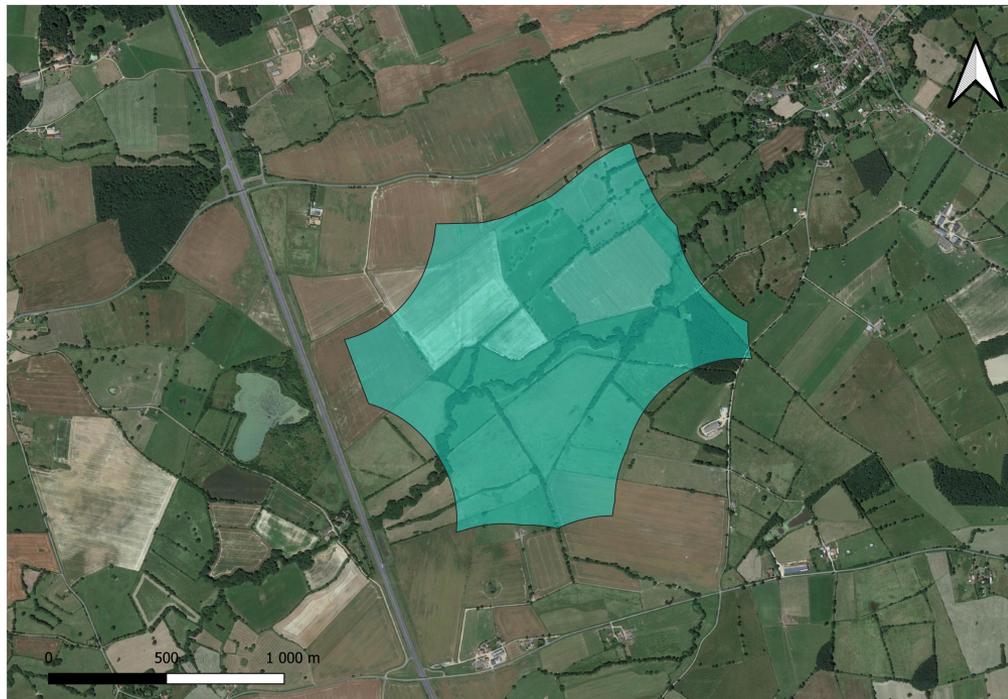
Mai 2022 Dépôt du dossier de demande d'AE

2022 – 2023 Instruction du dossier par les services de l'Etat

Printemps 2023 Enquête publique

Été 2023 Décision du préfet

ZONE D'ÉTUDES

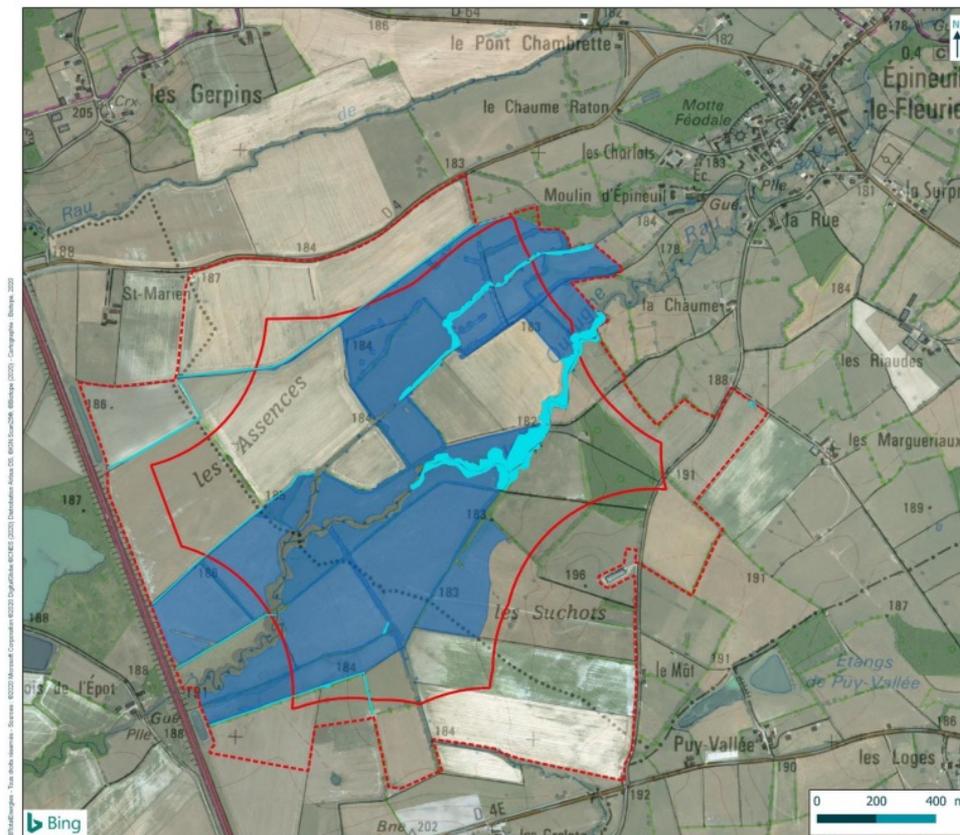


Les études techniques et environnementales



ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

- ➔ Identification de 6 habitats d'intérêt communautaire
- ➔ Flore : identification de 231 espèces communes et d'une espèce protégée au niveau régional
- ➔ Zones humides : identification de 5 zones humides pour une surface de 98ha, principalement située en proximité de la Queugne.



Délimitation des zones humides sur les critères alternatifs habitats ou sols sur l'aire d'étude immédiate

Projet éolien Le Bois de l'Épot (18)
Volet faune-flore de l'étude d'impact environnementale

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate

Caractérisation des zones humides selon les critères alternatifs habitats ou sols (98,08 ha)

- Habitats caractéristiques de zones humides sur le critère sols (91,98 ha)
- Habitats caractéristiques de zones humides sur le critère habitats (6,10 ha)



ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Groupe biologique étudié	Enjeux de conservation	Evaluation
Habitats naturel	Aulnaies/Frênaie alluviale	Enjeux modérés
	Habitat commune en région + 6 habitat d'intérêt communautaire	Enjeux faibles
Flore	231 espèces communes en région 1 espèce protégée au niveau régionale : Polystic à aiguillons	Enjeux faibles
Zones humides	98,08 ha identifiés	Enjeux modérés
Insectes	53 espèces identifiées	Enjeux faibles
	1 espèce protégé: Agrion de Mercure 1 Espèce protégée et patrimoniale : Grand Capricorne 1 espèce patrimoniale : Courtilière commune	Enjeux modérés
Amphibiens	5 espèces identifiées	Enjeux faibles
Reptiles	3 espèces identifiées	Enjeux faible
Mammifère terrestre	8 espèces identifiées 1 espèce protégée: Hérisson d'Europe	Enjeux faibles
	2 espèces protégées et patrimoniale : Castor d'Europe et Loutre d'Europe	Enjeux modérés

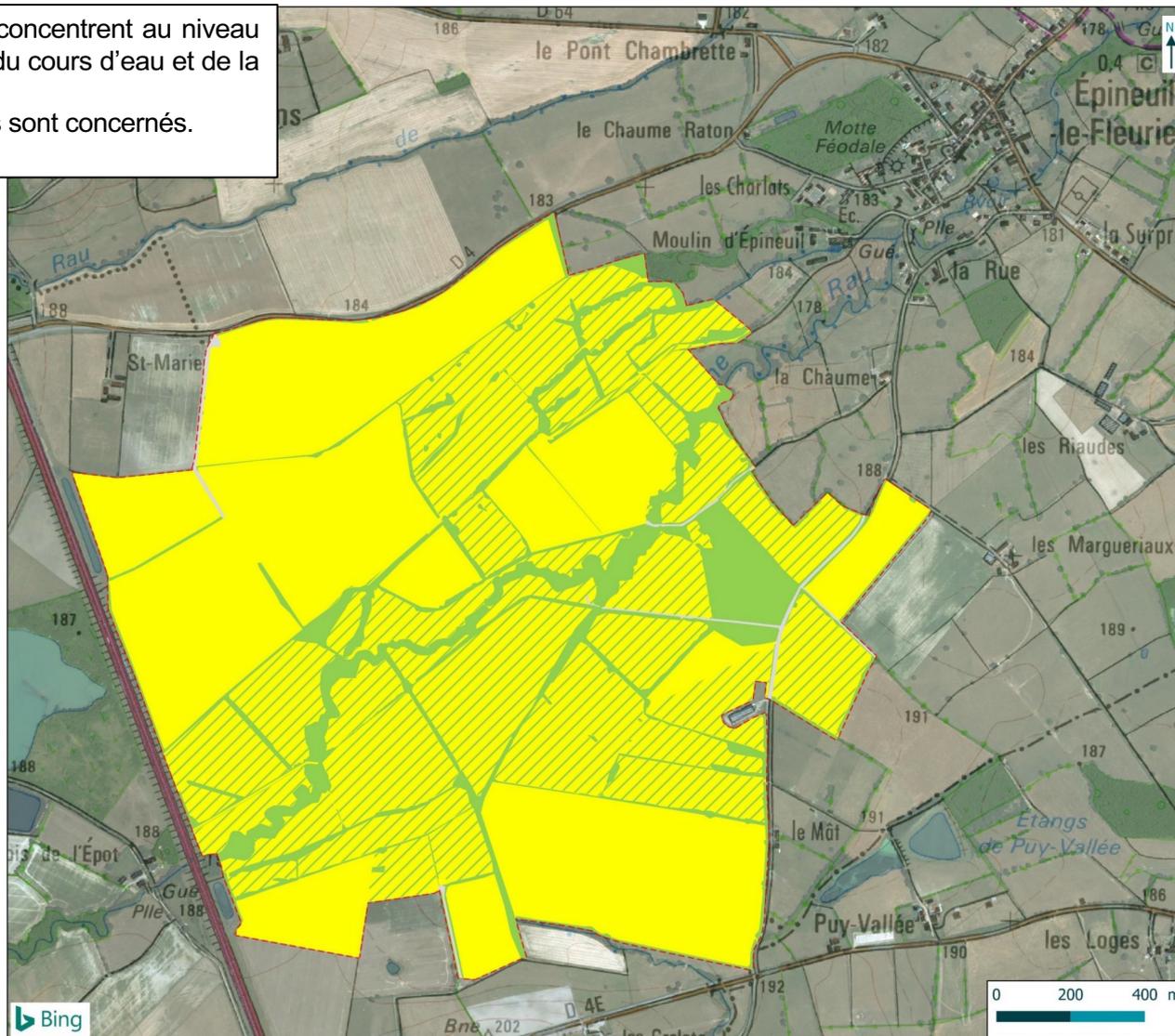
ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Groupe biologique étudié	Enjeux de conservation	Evaluation
Avifaune	Nombreuses espèces identifiées	Enjeux faibles
	Heron garde-bœufs, Milan noir, Bihoreau gris, le Martin pêcheur Pic épeichette, Pie-grièche à tête rousse, Tourterelle des bois, Aigle botté, Guêpier d'Europe	Enjeux modérés
	Milan Royal, Cigogne noire, Cigogne blanche	Enjeux forts
Chiroptères	17 espèces identifiées	Enjeux faible Sur les champs cultivés
		Enjeux modérés sur les bords de cours d'eau, les haies et les boisements (transit, chasse et gîte) et les prairies (territoire de chasse)

➔ **Avifaune : Contact pris avec l'ONF et rencontre avec la DREAL le 27/09**

ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Les enjeux se concentrent au niveau du boisement, du cours d'eau et de la ripisylve.
Tous les taxons sont concernés.



Synthèse des enjeux de conservation sur l'aire d'étude immédiate

Projet éolien Le Bois de l'Épot (18)
Volet faune-flore de l'étude d'impact environnementale

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate

Niveau d'enjeu

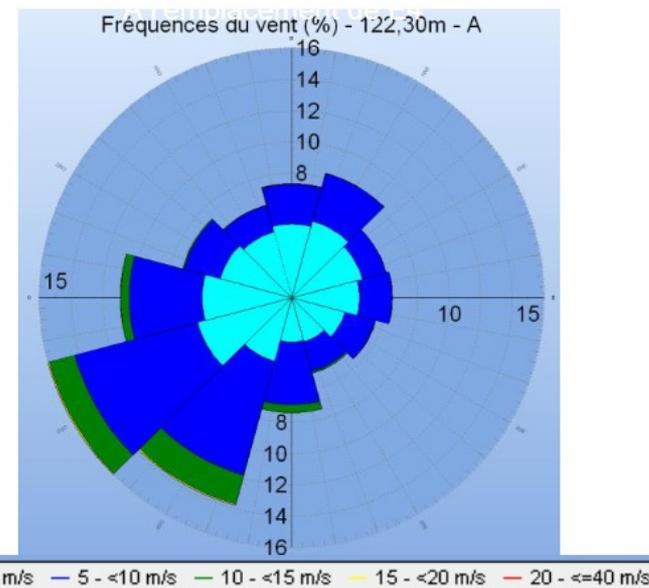
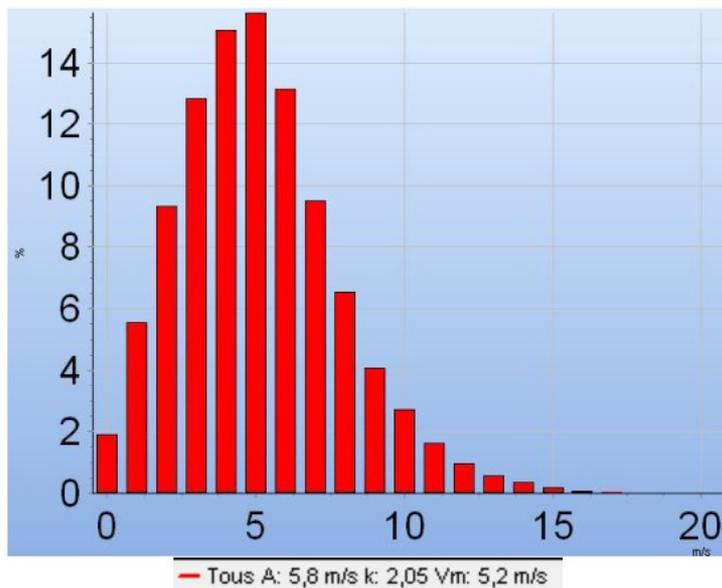
- Négligeable
- Faible
- Modéré
- Modéré sur les prairies pour les chauves-souris comme territoire de chasse

ÉTUDE DU GISEMENT DE VENT

- Mât de mesure de vent installé en avril 2021
- Etude préliminaire de gisement effectuée avec 6 mois de données:

→ gisement exploitable

Une étude complète sera réalisée après 1 an d'acquisition par le mât



ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ÉTUDES (1/2)

Il est rappelé que les éléments présentés aujourd'hui sont une synthèse des études effectuées. Le document complet sera disponible en enquête publique.

Les enjeux identifiés sont majoritairement liés à l'hydrographie du site.

Qu'est-ce qui est ressorti de l'échange avec l'ONF et la DREAL ?

➡ Les échanges avec l'ONF et la DREAL ont porté sur les espèces à enjeux tels que la cigogne noire, le milan royal et les espèces les plus sensibles de chauve-souris identifiées. Ces échanges ont conduit TotalEnergies à réaliser une analyse sur l'impact du projet éolien sur l'habitat de la cigogne noire.

Les conclusions montrent que d'autres habitats potentiels pour cette espèce sont identifiés à proximité de la zone potentielle d'implantation. En complément, il est envisagé d'installer un détecteur sur les machines permettant de détecter la présence des grands voiliers, dont cette espèce et d'arrêter l'éolienne en moins de 10 secondes le cas échéant.

Mais qu'en est-t-il des habitats de ces espèces alors que les projets éoliens se multiplient aux alentours ?

➡ Les projets éoliens identifiés dans un rayon de 20 km sont en réalité au nombre de deux. En effet, les parcs pris en compte doivent avoir une existence administrative (à partir de l'émission d'un avis par la MRAe). Les études réalisées prendront en compte les effets cumulés avec les autres parcs éoliens sur l'habitat de ces espèces mais aussi sur le paysage.

Le projet de Chazemais, mentionné par le comité, n'a pas encore d'existence administrative et n'est donc pas pris en compte dans l'évaluation des effets cumulés.

ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ÉTUDES (2/2)

De manière générale, les enjeux sont identifiés au niveau de la Queugne et de la ripisylve. Les enjeux liés aux chiroptères sont principalement liés à l'hydrographie et aux linéaires de haies.

Est-ce que les grues ont été identifiées sur le site ?

- ➡ Les écologues ont relevé un passage de grues sur front large et diffus, en période de migration. Les grues représentent donc un enjeu faible.

Quelle est la distance qu'une éolienne doit respecter par rapport à l'autoroute ?

- ➡ La distance exacte est soumise à validation du gestionnaire d'autoroute. Généralement, la distance retenue est équivalente à la hauteur de l'éolienne.

L'étude de vent n'est pas terminée aujourd'hui, mais a permis de mieux qualifier le gisement en vent. La vitesse de vent est moyenne et exploitable.

Aujourd'hui, est-ce vrai que les éoliennes ont moins besoin de vent ?

- ➡ Par rapport aux premières éoliennes installées, les éoliennes d'aujourd'hui peuvent en effet exploiter des gisements plus faibles en vent.

ORDRE DU JOUR

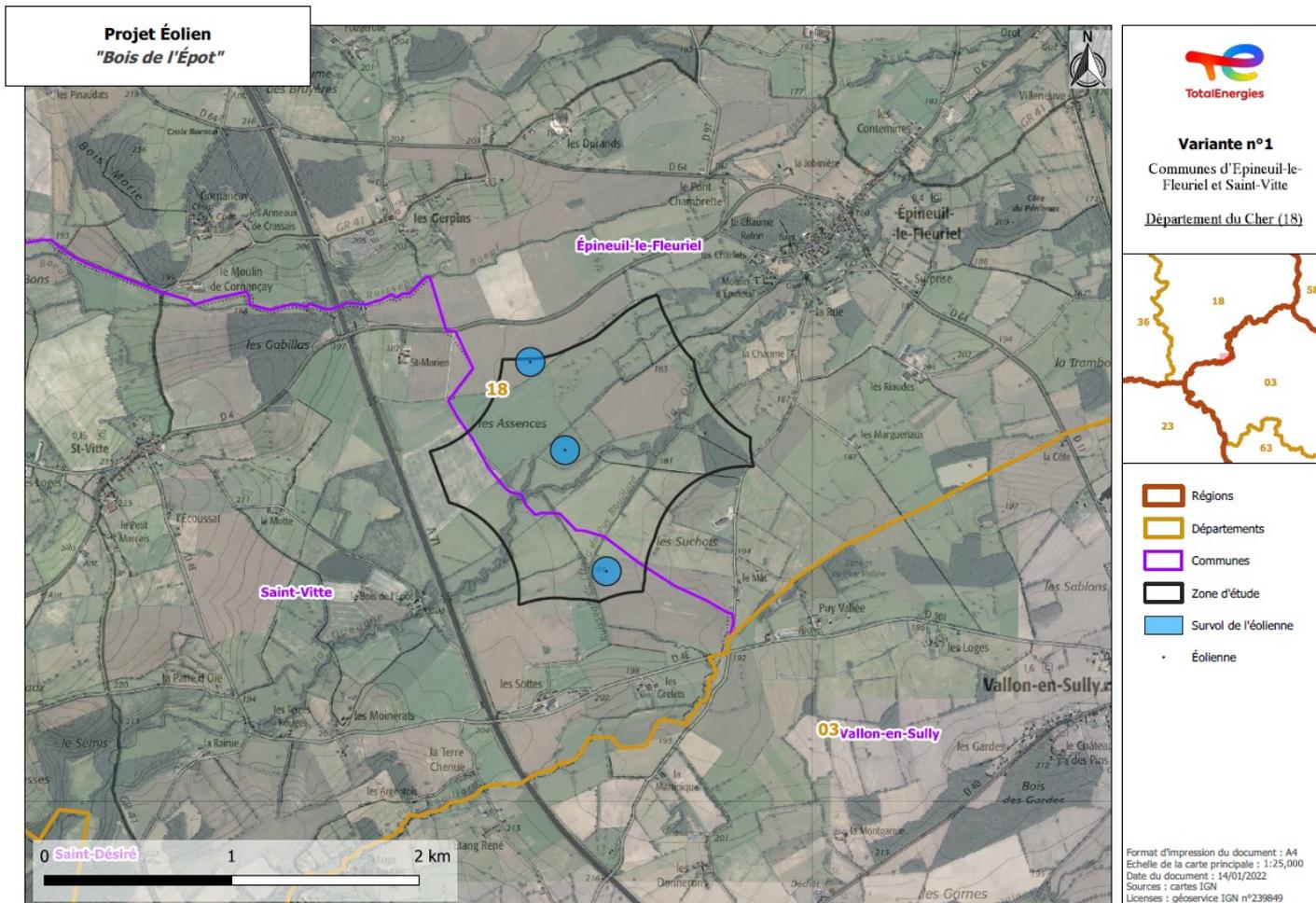
- 1 Retour sur : le comité consultatif n°2
- 2 Retour sur : le débat EnR avec négaWatt
- 3 Résultats des études
- 4 Les variantes d'implantation à l'étude
- 5 La charte d'engagements

LES VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE

Les études menées depuis 2019 ont permis de proposer des variantes d'implantation qui tiennent compte des spécificités du site et qui proposent le **meilleur compromis entre les enjeux identifiés et la production d'énergie.**

- ➔ Les variantes préférentielles sont transmises à un bureau d'études qui analyse les impacts potentiels et rédige une étude d'impact.
Cette étude est intégrée au dossier déposé en préfecture.

LES VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE



Avantages

- Répond aux préconisations du volet paysager
- Evite les zones humides

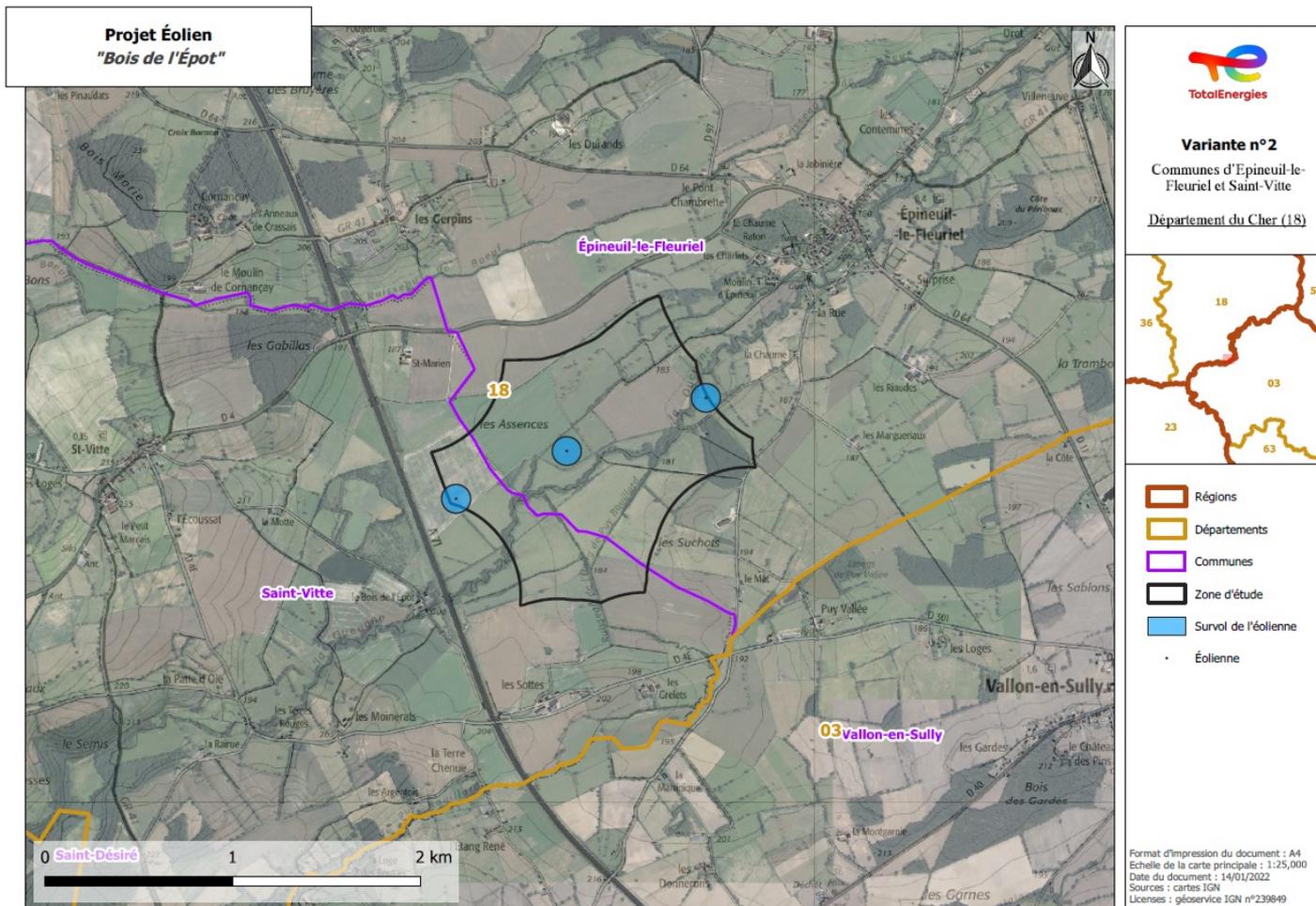
Contraintes

- Traverser du ruisseau pour accès à E2

Les avantages et contraintes de cette variante seront finalisés au travers de l'Etude d'Impact

**Remarques ?
Suggestions ?**

LES VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE



Avantages

- Evite les zones humides

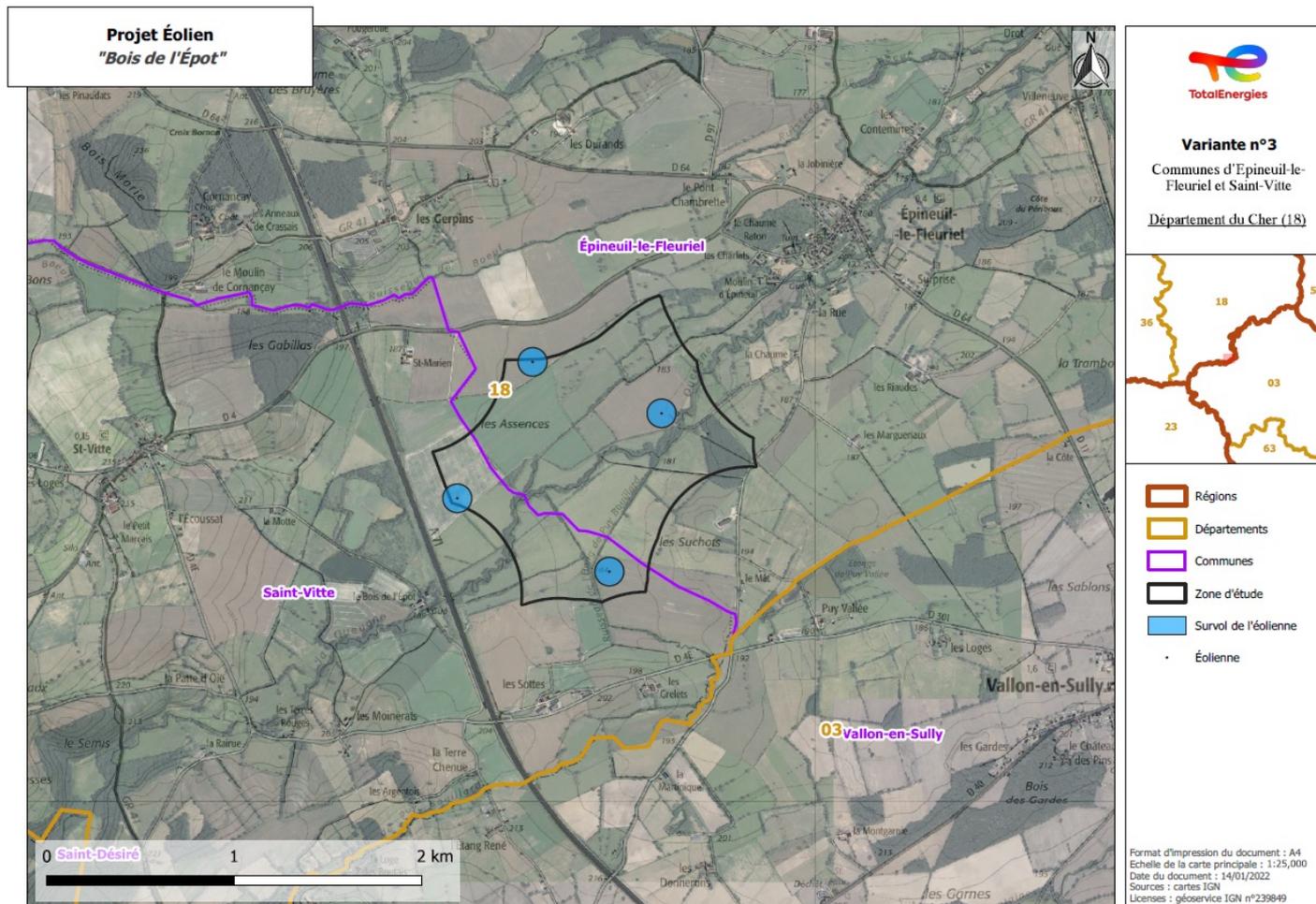
Contraintes

- Traverser du ruisseau pour accès à E2
- Défrichage à envisager pour l'accès à E3
- Perpendiculaire aux préconisations paysagères

Les avantages et contraintes de cette variante seront finalisés au travers de l'Etude d'Impact

**Remarques ?
Suggestions ?**

LES VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE



Avantages

- Evite les zones humides

Contraintes

- Défrichage à envisager pour l'accès à E3

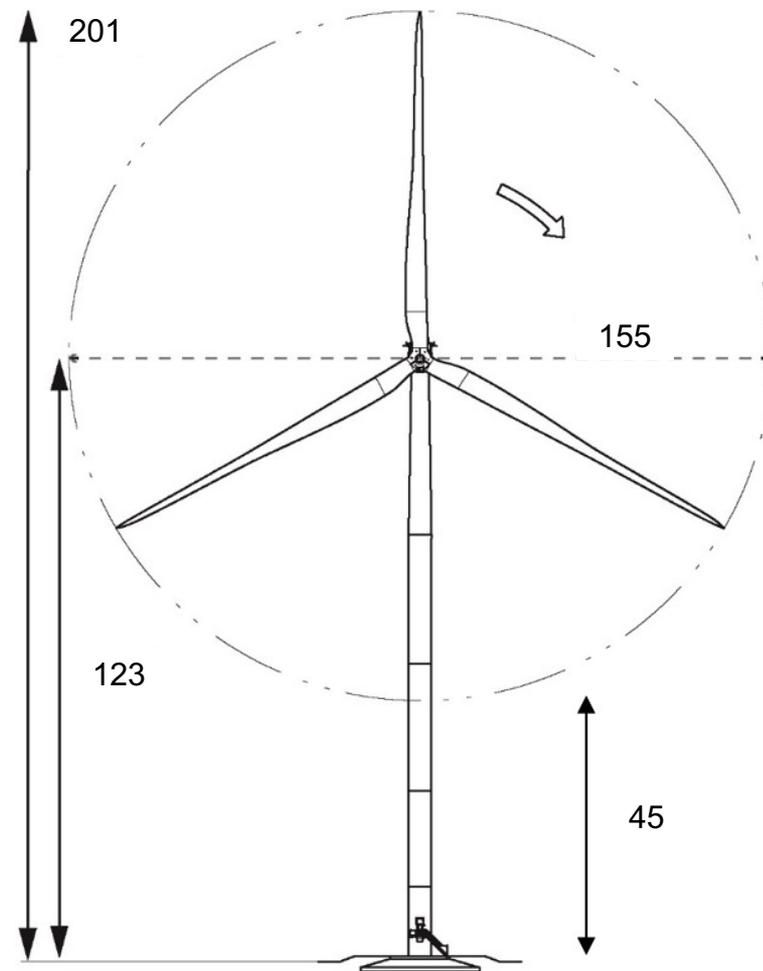
Les avantages et contraintes de cette variante seront finalisés au travers de l'Etude d'Impact

**Remarques ?
Suggestions ?**

LES VARIANTES D'EOLIENNES À L'ÉTUDE

	Vestas V155	Nordex N149
Puissance unitaire	3,6 MW	4,0 MW
Hauteur bout de pôle	201 m	200 m
Hauteur moyeu	123 m	125 m
Diamètre de rotor	155 m	149 m
Garde au sol	45 m	50 m

	Siemens Gamesa SG145	Enercon EN131
Puissance unitaire	3,4 MW	2,5 MW
Hauteur bout de pôle	200 m	200 m
Hauteur moyeu	127 m	134 m
Diamètre de rotor	145 m	131 m
Garde au sol	55 m	69 m



ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION DES VARIANTES D'IMPLANTATION (1/2)

Suite aux résultats des études, les variantes d'implantation définies par les bureaux d'études suivent la séquence ERC : Éviter les impacts, les Réduire lorsqu'ils sont inévitables, et Compenser les impacts résiduels.

Les variantes à l'étude aujourd'hui suivent les principes de cette séquence, en proposant des implantations dans les zones à faibles enjeux.

Le choix des éoliennes est-il définitif ?

- ➡ Le modèle d'éolienne n'est pas encore choisi, mais son gabarit oui. Le gabarit choisi sera présent dans le dossier déposé en préfecture.
Une fois le modèle exact choisi, des photomontages complémentaires seront réalisés.

A quelle profondeur seront enfouis les câbles électriques pour relier les éoliennes entre elles ? Quelle profondeur fera le massif sur lequel l'éolienne sera installée ?

- ➡ Les câbles seront implantés à environ 80 cm. Étant donné le possible impact de cette implantation sur le réseau de drainage, ceux-ci sont bien pris en compte dans la définition des chemins de câble.
Le massif fera entre 3 m de profondeur, sur 18 m de diamètre. Les dimensions exactes seront précisées selon l'étude des sols et la turbine choisie.

ÉCHANGES SUITE À LA PRÉSENTATION DES VARIANTES D'IMPLANTATION (2/2)

Par rapport aux échanges lors du comité précédent, qu'en est-il des bombes potentiellement sur le site ?

➡ Comme échangé lors du comité précédent, les études géotechnique seront agrémentées d'un volet pyrotechnique et permettront de savoir s'il y a des bombes dans le sol.

Par rapport aux échanges lors du comité précédent, les éoliennes sont-elles à 500m des bâtiments d'élevage ?

➡ Les éoliennes sont bien à 500m des bâtiments d'élevage.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET (1/2)

A la suite de cette présentation, plusieurs membres du comité ont souhaités poser des questions diverses sur l'éolien et le projet.

Quel est votre positionnement sur les impacts de l'éolien sur la santé ? Les études transmises la dernière fois sont datées de 2017.

➡ Aujourd'hui, les études envoyées sont les dernières études scientifiques sur le sujet et sont considérées comme valables. Dans son Rapport relatif à l'imputabilité à la présence d'un champ d'éoliennes de troubles rapportés dans deux élevages bovins d'octobre 2021, l'ANSES conclut que « les troubles rencontrés ne sont très probablement pas liés à la présence des éoliennes ».

Qu'en est-il des terres rares dans les éoliennes ?

➡ Il y a deux types d'éoliennes, celles fonctionnant à l'aide de bobines et celles fonctionnant à l'aide d'aimant permanent. Les terres rares se trouvent dans les modèles fonctionnant à l'aide d'un aimant permanent. En France, les éoliennes terrestres utilisant cette technologie ne sont plus utilisés dans le développement terrestre éolien depuis de nombreuses années (source : Ministère de la Transition Écologique, le vrai / faux de l'éolien terrestre).

Sur les gabarits présentés, il n'y a donc pas d'aimant permanent ou de terres rares car les éoliennes choisies fonctionnent à bobines.

QUESTIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET (2/2)

Vous parlez de l'acceptabilité locale des projets menés, que pensez-vous des panneaux « non aux éoliennes » qui sont apparus sur la commune ?

➡ En matière de dialogue local, l'enquête publique fait foi. Ce comité de suivi, volontairement mis en place par TotalEnergies, sert à mettre en place une démarche exigeante sur le plan de l'information locale.

Est-ce qu'un dédommagement est prévu pour les personnes les plus impactées ?

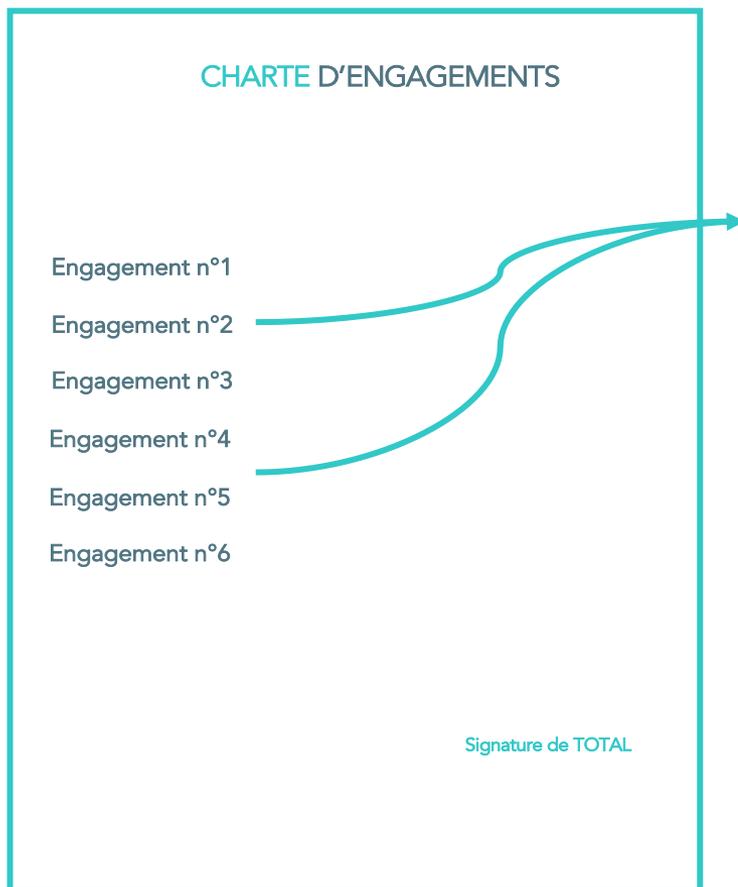
➡ Il n'y aura pas de dédommagement direct pour les riverains, cela pourrait être considéré comme de la corruption. Cependant, certains enjeux peuvent être identifiés dans ce comité de suivi et faire l'objet d'engagements à prendre par TotalEnergies, consignés dans la charte d'engagements (exemple : bourse aux haies)

Les comptes-rendus des premières réunions du comité consultatif seront transmis aux membres l'ayant rejoint en cours. En effet, certaines des questions posées aujourd'hui ont été abordées précédemment.

ORDRE DU JOUR

- 1 Retour sur : le comité consultatif n°2
- 2 Retour sur : le débat EnR avec négaWatt
- 3 Résultats des études
- 4 Les variantes d'implantation à l'étude
- 5 La charte d'engagements

CHARTRE D'ENGAGEMENTS



Engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant

Engagements volontaires issus des discussions avec le territoire

La Charte sera annexée au dossier de demande d'autorisation instruit par les services de l'Etat.

CHARTRE D'ENGAGEMENTS

Engagement issu du 1^{er} atelier :

- La prise en compte des enjeux touristiques :
 - Réalisation de photomontages depuis des endroits identifiés ensemble avec les acteurs du tourisme,
 - Etude d'ombres portées, s'il y a un risque pour les activités touristiques et de loisirs à cheval.

Autres engagements – **à définir ensemble**

ÉCHANGES AUTOUR DE LA CHARTE D'ENGAGEMENTS

Les échanges ont particulièrement porté sur la valeur réglementaire de la charte d'engagements. Les membres du comité s'interrogent sur l'opportunité de signer un document attestant que les engagements ont bien été pris à la direction du comité de suivi.

Les discussions ont permis d'identifier le recyclage des éoliennes à la fin de l'exploitation comme une thématique pouvant faire l'objet d'engagements.

Vu l'ordre du jour très dense de cet atelier, il est convenu que les échanges de la prochaine fois porteront autour de **la définition plus précise de la charte d'engagements.**

➔ Les membres du comité souhaitent qu'afin de fluidifier les échanges, le cadre réglementaire soit rappelé dans les supports de travail au prochain comité.



TotalEnergies

Annexes

Mardi 18 janvier 2022



ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Groupe biologique étudié		Enjeu de conservation vis-à-vis du projet	Évaluation du niveau d'enjeu de conservation	Contrainte réglementaire potentielle pour le projet
Habitats naturels	Habitats communs en région Centre-Val de Loire		Enjeu négligeable à faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate	Pas de contrainte réglementaire
	6 habitats d'intérêt communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Aulnaie/frénaie alluviale (91E0). Fossé humide, mosaïque de prairie et d'ourlet, mésophiles et hygrophiles au sein de petits fossés (6430) ; Herbiers aquatiques flottants (3150) ; Prairie mésophile de fauche eutrophe (6510) ; Chênaie/hêtraie calcicole à acidocline (9130) Chênaies fraîches à hygrophiles calcicoles à acidoclines (9160). 	Enjeu modéré de conservation sur l'aire d'étude immédiate	Pas de contrainte réglementaire
Flore	231 espèces communes en région Centre-Val de Loire ont été observées.		Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude rapprochée	Pas de contrainte réglementaire
	1 espèce protégée au niveau régional a été observée sur l'aire d'étude immédiate : Polystic à aiguillons (<i>Polystichum aculeatum</i>)		Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude rapprochée	Contrainte réglementaire possible en cas de destruction de l'espèce protégée
Zone humide	5 habitats humides ont été identifiés sur les critères habitats et flore et 48 sondages pédologiques ont été effectués sur l'aire d'étude immédiate sur les habitats pro parte et non caractéristiques. Ainsi, selon les critères alternatifs habitats, flore ou sols, les zones humides couvrent 98,08 hectares sur l'aire d'étude immédiate identifiées au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides, en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement. Ces 98,08 hectares correspondent aux prairies de fauches et pâturées proches de la Queugne ainsi qu'aux haies présentes en bordure.		Enjeu modéré de conservation sur l'aire d'étude immédiate	Contrainte réglementaire possible en cas de destruction de zones humides
Insectes	53 espèces communes d'insectes ont été observées sur l'aire d'étude immédiate : <ul style="list-style-type: none"> 28 espèces de papillons de jour ; 16 espèces de libellules et demoiselles ; 8 espèces de criquets, sauterelles, grillons et apparentés ; 1 espèce de coléoptères saproxylophages. 	Les espèces communes, non patrimoniales, non protégées en France ou en région Centre-Val de Loire.	Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate	Pas de contrainte réglementaire
		1 espèce protégée : Agrion de Mercure	Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate	Contrainte réglementaire possible en cas de destruction d'œufs, de larves, d'individus d'Agrion de Mercure
		1 espèce protégée et patrimoniale : Grand capricorne (VU liste rouge mondiale)	Enjeu modéré de conservation au niveau des habitats favorables au Grand capricorne	Contrainte réglementaire possible en cas de destruction d'œufs, de larves, d'individus ou d'habitat d'espèce du Grand capricorne
		1 espèce patrimoniale : Courtillière commune	Enjeu modéré de conservation au niveau des habitats favorables à la Courtillière commune	Pas de contrainte réglementaire

ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Groupe biologique étudié	Enjeu de conservation vis-à-vis du projet	Évaluation du niveau d'enjeu de conservation	Contrainte réglementaire potentielle pour le projet	
Amphibiens	<p>5 espèces d'amphibiens sont présentes sur l'aire d'étude immédiate : la Grenouille commune, la Grenouille agile, le Crapaud calamite, la Rainette verte et le Triton palmé.</p> <p>Les amphibiens sont protégés à des degrés différents. Ainsi, la Grenouille agile, la Rainette verte et le Crapaud calamite bénéficient d'une protection complète concernant les individus ainsi que leurs habitats alors que le Triton palmé fait l'objet d'une protection plus restreinte ne concernant que les individus. La Grenouille verte est protégée contre la mutilation.</p> <p>L'intégralité des secteurs boisés de l'aire d'étude immédiate présente un intérêt pour le groupe des amphibiens pouvant passer tout leur cycle biologique (reproduction, alimentation et hibernation) au sein des boisements et de leurs abords directs. Les zones à enjeux sont prioritairement les zones humides (mares, fossés, omières) sur l'aire d'étude immédiate.</p>	<p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate pour les espèces observées en 2020</p>	<p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction d'habitats de reproduction et de repos, d'œufs, de larves ou d'individus d'espèces d'amphibiens (selon leur degré de protection)</p>	
Reptiles	<p>1 espèce de reptiles a été observée sur l'aire d'étude immédiate : la Couleuvre helvétique.</p> <p>Au regard des habitats disponibles, deux espèces supplémentaires signalées dans la bibliographie sont considérées comme présentes au sein de cette zone (Lézard à deux raies, Lézard des murailles).</p> <p>Aucune espèce de reptiles observée n'est patrimoniale en Centre-Val de Loire.</p> <p>Les reptiles sont protégés à des degrés différents : la Couleuvre helvétique, le Lézard des murailles et le Lézard à deux raies bénéficient d'une protection complète concernant les individus, les œufs, les larves, le lieu de reproduction et de repos.</p> <p>Les zones à enjeux sont les secteurs humides ainsi que les zones de fourrés, les haies et les lisières de boisements.</p>	<p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate</p>	<p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction d'habitats de reproduction et de repos, d'œufs, de larves ou d'individus d'espèces de reptiles</p>	
Oiseaux en période de migration pré-nuptiale	<p>69 espèces d'oiseaux observées dont 50 espèces protégées en migration pré-nuptiale (13 d'intérêt communautaire)</p> <p>Parmi elles 15 sont patrimoniales : Pic noir (1 individu), Pic mar (1 individu), Martin-pêcheur d'Europe (1 individu observé), Pie-grièche écorcheur (1 individu), Alouette lulu (29 individus), Édricnème criard (1 individu), Bruant zizi (5 individus), Héron garde-bœufs (92 individus), Tadome casarca (1 individu), Milan noir (116 individus), Grue cendrée (61 individus), Cigogne blanche (38 individus), Grande Aigrette (14 individus), Milan royal (8 individus), Busard Saint-Martin (5 individus).</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des espèces observées sont à enjeu faible étant donné leurs statuts de menace/rareté et les effectifs observés sur la zone. On notera toutefois un enjeu modéré pour 4 espèces : Héron garde-bœufs, Cigogne blanche, Milans noir et royal. 4 espèces constituent l'essentiel du flux migratoire printanier : l'Alouette des champs (237 individus), le Grand cormoran (151 individus), le Milan noir (116 individus) et le Héron garde-bœufs (92 individus). Aucun couloir de migration préférentiel n'est observé. Les flux se déroulent sur un large front, ils sont locaux, diffus et le plus souvent faibles à modérés. La grande majorité des oiseaux recensés suivaient globalement un axe nord/nord-est bien établi. 	<p>Enjeu modéré de conservation pour le Héron garde-bœufs, la Cigogne blanche, les Milans noir et royal</p> <p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate</p>	<p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction ou d'altération d'habitats de halte migratoire</p>	
Oiseaux en période de nidification	<p>65 espèces observées dont 49 considérées comme nicheuses (possible, probable ou certaine) sur l'aire d'étude immédiate</p> <p>54 espèces protégées et 11 sont inscrites à l'Annexe I de la Directive « oiseaux » dont 3 espèces patrimoniales à enjeu fort, 7 espèces patrimoniales à enjeu modéré, 10 espèces patrimoniales à enjeu faible</p>	<p>1 espèce non nicheuse sur l'aire d'étude immédiate et non observée lors des prospections mais nicheuse certaine sur l'aire d'étude rapprochée au niveau de la vallée du Cher (6,3 km au sud-est de l'aire d'étude immédiate) : Cigogne blanche.</p> <p>1 espèce non nicheuse observée en transit sur l'aire d'étude immédiate : Cigogne noire</p> <p>1 espèce non nicheuse sur l'aire d'étude immédiate et non observée lors des prospections mais nicheuse certaine sur l'aire d'étude rapprochée au niveau de la commune Vallon-en-Sully (5,7 km à l'est de l'aire d'étude immédiate) (information de terrain d'un membre de la LPO Auvergne) : Milan royal</p> <p>1 espèce non nicheuse, en prospection alimentaire aux abords de l'aire d'étude immédiate (étang à l'ouest de l'autoroute) : Bihoreau gris (VU)</p> <p>1 espèce non nicheuse, en prospection alimentaire ou en transit : Héron garde-bœufs (VU)</p> <p>1 espèce nicheuse possible au niveau du ruisseau de la Queugne et de sa dérivation : Martin-pêcheur (VU en France, LC en Centre)</p> <p>1 espèce nicheuse possible au niveau du bocage et de la ripisylve : Milan noir (VU)</p> <p>1 espèce nicheuse possible au niveau des boisements de la ripisylve et du bosquet : Pic épeichette (VU en France et NT en Centre)</p> <p>1 espèce nicheuse possible au niveau des haies et buissons épineux : Pie-grièche à tête rousse (VU)</p>	<p>Enjeu fort de conservation pour la Cigogne blanche, la Cigogne noire et le Milan royal</p> <p>Enjeu modéré de conservation pour le Bihoreau gris, le Héron garde-bœufs, le Martin-pêcheur et le Milan noir au niveau des milieux humides, pour le Pic épeichette, la Pie-grièche à tête rousse et la Tourterelle des bois au niveau des milieux boisés</p>	<p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction d'habitats de reproduction, de nids, d'œufs ou d'individus d'espèces protégées d'oiseaux</p>

ÉTUDE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Groupe biologique étudié	Enjeu de conservation vis-à-vis du projet	Évaluation du niveau d'enjeu de conservation	Contrainte réglementaire potentielle pour le projet
	<p>1 espèce nicheuse probable au niveau des fourrés, haies et bosquets : Tourterelle des bois (VU en France, LC en Centre)</p> <p>10 espèces patrimoniales à enjeu faible : Alouette lulu, Bondrée apivore, Bruant jaune, Chardonneret élégant, Chouette chevêche, Faucon hobereau, Huppe fasciée, Linotte mélodieuse, Cœdicnème criard, Pie-grièche écorcheur et autres espèces non remarquables</p>	<p>Enjeu négligeable à faible de conservation pour les autres espèces sur l'aire d'étude immédiate</p>	
Oiseaux en période de migration postnuptiale	<p>82 espèces d'oiseaux observées dont 60 espèces protégées en migration post-nuptiale (15 d'intérêt communautaire) Parmi elles 21 sont patrimoniales : Alouette lulu (15 individus), Bruant zizi (2 individus), Tourterelle de bois (18 individus), Guépier d'Europe (2 individus), Martin-pêcheur d'Europe (5 individus), Aigrette garzette (1 individu), Bihoreau gris (2 individus), Héron garde-bœufs (593 individus), Tadome casarca (1 individu), Cœdicnème criard (10 individus), Vanneau huppé (203 individus), Grue cendrée (1 154 individus), Cigogne blanche (104 individus), Milan royal (77 individus), Grande Aigrette (34 individus), Busard Saint-Martin (3 individus), Cigogne noire (3 individus), Aigle botté (2 individus), Milan noir (2 individus), Faucon pèlerin (1 individu), Bondrée apivore (1 individu).</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des espèces observées sont à enjeu faible étant donné leurs statuts de menace/rareté et les effectifs observés sur la zone. On notera toutefois un enjeu évalué à modéré pour l'Aigle botté, le Guépier d'Europe, le Héron garde-bœufs et le Milan royal. 3 espèces constituent l'essentiel du flux migratoire automnal : le Pigeon ramier (17 543 individus), la Grue cendrée (1 119 individus), le Pinson des arbres (741 individus). On notera des passages importants de Pigeons ramiers concentrés sur la période fin octobre. Aucun couloir de migration préférentiel n'est observé. Les flux se déroulent sur un large front, ils sont locaux, diffus et le plus souvent faibles à modérés. La grande majorité des oiseaux recensés suivaient globalement un axe sud-ouest bien établi. 	<p>Enjeu modéré de conservation pour l'Aigle botté, le Guépier d'Europe, le Héron garde-bœufs et le Milan royal</p> <p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate pour les autres espèces</p>	<p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction ou d'altération d'habitats de halte migratoire</p>
Oiseaux en période d'hivernage	<p>48 espèces d'oiseaux observées en période d'hivernage dont 31 espèces protégées au niveau national et 6 espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive « oiseaux ».</p> <p>Parmi elles, 10 sont patrimoniales : l'Alouette lulu (23 individus), la Cigogne blanche (1 individu), le Fuligule milouin (1 individu), la Grande Aigrette (26 individus), la Grue cendrée (6 individus), le Martin-pêcheur d'Europe (2 individus), le Milan royal (3 individus), le Pouillot véloce (5 individus), le Tarier pâle (3 individus) et le Vanneau huppé (157 individus).</p> <ul style="list-style-type: none"> La majorité des espèces observées sont à enjeu faible étant donné leurs statuts de menace/rareté et les effectifs observés sur la zone. On notera toutefois un enjeu évalué à modéré pour la Grande Aigrette. Les milieux variés de l'aire d'étude immédiate sont favorables à l'hivernage des oiseaux. La très large majorité des espèces observées sont des espèces des milieux ouverts et des zones bocagères. 	<p>Enjeu modéré de conservation pour la Grande Aigrette</p> <p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate pour les autres espèces</p>	<p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction ou d'altération d'habitats d'hivernage</p>
Mammifères terrestres	<p>8 espèces communes ont été observées sur l'aire d'étude immédiate</p> <p>3 espèces protégées (Loutre d'Europe, Castor d'Europe et Hérisson d'Europe), non observées sur l'aire d'étude immédiate, sont considérées comme présentes sur l'aire d'étude immédiate compte tenu des habitats disponibles et de la bibliographie.</p> <p>1 espèce protégée : Hérisson d'Europe</p> <p>2 espèces protégées et patrimoniales : Castor d'Europe et Loutre d'Europe</p>	<p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate</p> <p>Enjeu faible de conservation sur l'aire d'étude immédiate</p> <p>Enjeu modéré de conservation au niveau du ruisseau de « La Queugne »</p>	<p>Pas de contrainte réglementaire</p> <p>Contrainte réglementaire possible en cas de destruction d'individus ou d'habitats d'espèces protégées</p>

COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

Le comité consultatif était initialement dédié aux élus des communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte. Suite aux demandes des élus, le comité a été élargi afin de permettre aux citoyens et représentants associatifs d'intégrer la démarche.

Un appel à participation a ainsi été intégré à la lettre d'informations distribuée. Lors des premiers comités, certaines personnes ont rejoint ou quitté le comité.

A la 3^e rencontre du comité, sa composition est fixée comme suit :

AMIZET Philippe

BAUDUCEAU Guillaume, *chef de projet transition écologique, Communauté de communes Berry Grand Sud*

BERÇON Guy, *Maire de Saint-Vitte*

CARREAU Lauréana

CATINAT Céline, *conseillère municipale d'Épineuil-le-Fleuriel*

DEDROUAS Philippe

DELBECQUE Marie-Claire, *première adjointe d'Épineuil-le-Fleuriel*

FAYAT Pierre, *riverain du projet*

FOURMOND Gabrielle, *riveraine du projet*

KURZAWA Christian

LINOSSIER Isabelle, *habitante de Saint-Vitte*

PIERRARD Mylène, *Maire d'Épineuil-le-Fleuriel*

QUINTANA Miguel

TUCKER Marie-Claude, *Collectif Environnement Épineuil/Saint-Vitte*



Compte-rendu comité consultatif éolien n°4

28/06/2022



TotalEnergies

Projet éolien du Bois de l'Épôt (18)

Communes d'Epineuil-le-
Fleuriel et de Saint-Vitte

Comité consultatif n°4

Compte-rendu

28 Juin 2022

INTRODUCTION DU COMPTE-RENDU

PARTICIPANTS : Mylène PIERRARD, Philippe AMIZET, Guy BERCON, Marie-Claude TUCKER, Gabrielle FOURMOND, Isabelle LINOSSIER DECUSSAC, Pierre FAYAT, Guillaume BAUDUCEAU, Céline CATINAT, Marie-Claire DELBECQUE

TOTALENERGIES : Serge DEROTUS

AGENCE TACT : Ayla CUNNINGHAM, Kévin LÉGER

Le 4ème comité consultatif autour du projet éolien du Bois de l'Épôt s'est déroulé le 28 juin de 18h30 à 20h30.

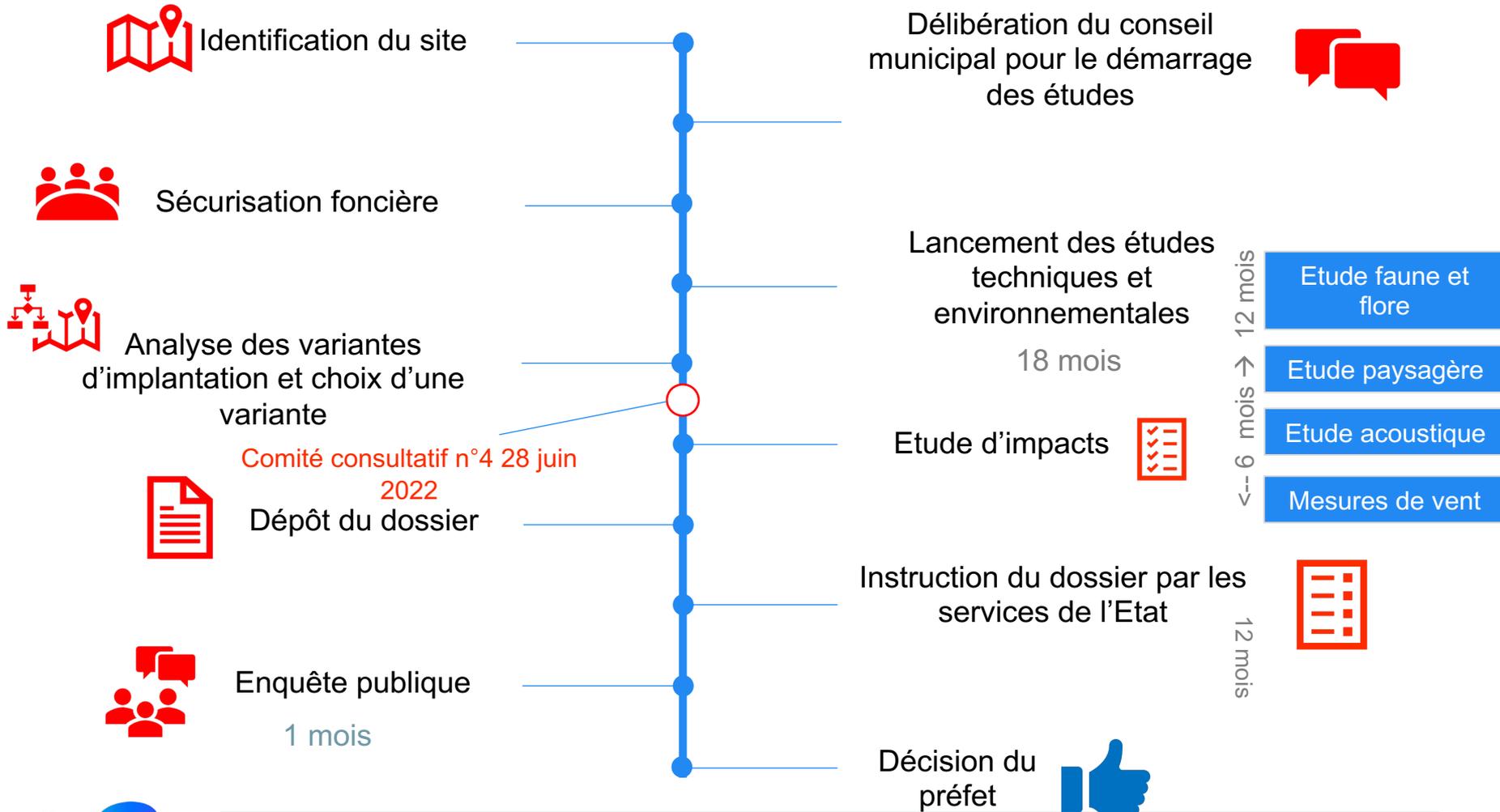
L'objectif de ce comité était d'échanger sur les engagements que TotalEnergies souhaitait prendre, suite au cycle de comités consultatifs.

Les échanges ont permis de retracer les apports de la démarche de concertation, notamment dans le choix de la variante d'implantation. Le choix de la variante s'est fait suite aux échanges avec les membres du comité consultatif, et les éoliennes ont ensuite été déplacées suite aux préconisations du géobiologue, intervenu à la demande du comité.

Le comité a permis d'aboutir à la définition d'une charte d'engagements, qui sera jointe à ce compte-rendu et au dossier de demande d'autorisation environnementale déposé à la Préfecture.

Ce compte-rendu reprend la présentation projetée lors du comité consultatif ainsi que le compte-rendu des échanges. Les pages de compte-rendu sont encadrées en bleu.

RAPPEL DES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN



ORDRE DU JOUR

1. Intervention du géobiologue
2. Présentation des caractéristiques du projet
3. Information grand public
4. Charte d'engagements, les thématiques identifiées
5. Prochaines étapes

INTERVENTION DU GÉOBIOLOGUE

Le dernier comité a permis de valider le principe d'intervention d'un géobiologue sur le projet.

Le travail du géobiologue consiste à chercher à identifier les failles d'eau sur le site potentiel d'implantation, il émet ensuite des recommandations sur l'implantation des machines (distance à respecter vis-à-vis des failles identifiées).

Les échanges au sein du comité consultatif éolien n°2 ont permis de définir les objectifs de l'intervention d'un géobiologue :

- Eviter que les potentiels courants électriques ne soient diffusés par les veines d'eau ;
- Proposer une configuration optimale pour les éoliennes, permettant de limiter la diffusion des ondes électromagnétiques.

Rappel sur la position de TotalEnergies sur ce type d'intervention

Il est rappelé que l'intervention d'un géobiologue émane d'une demande du comité consultatif et des éleveurs. Une telle étude n'étant pas réglementaire, la recherche du géobiologue et la définition de son cadre d'intervention ont été à l'initiative des membres du Comité consultatif.

INTERVENTION DU GÉOBIOLOGUE

18 mai 2022

2 géobiologues :

M. Leroy et M. Devimeux

1 géomètre pour consigner les observations émises

2 observateurs :

Mme Martin (**TotalEnergies**)

Mme Pierrard (**Maire d'Épineuil-le-Fleuriel**)



Explication de leurs méthodes de travail, **habitués à travailler sur les parcs éoliens**

Proposition de **déplacer certaines machines** de quelques mètres

Pour une machine, proposition de solutions alternatives en **interrogeant la pose de fil de cuivre inter-éoliennes**

INTERVENTION DU GÉOBIOLOGUE

Présentation des principales conclusions de l'étude des géobiologues.

Les géobiologues sont intervenus à deux pour pouvoir indiquer plus précisément leurs observations. Un géomètre était également présent, afin de noter précisément les zones de perturbation transmises par les géobiologues.

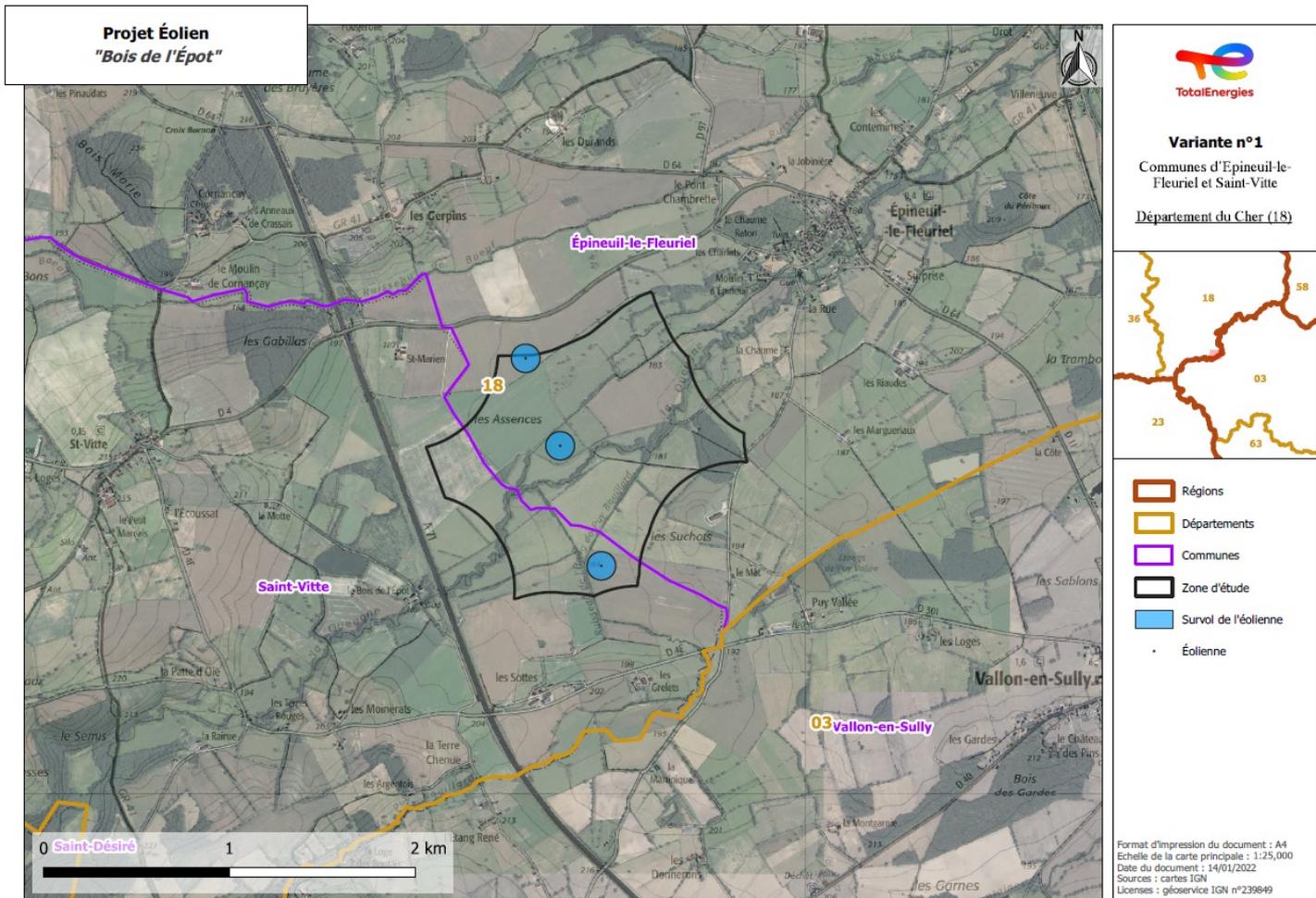
Les préconisations des géobiologues ont été de déplacer deux éoliennes de quelques mètres (5m à 10m). Pour une autre machine, les géobiologues ont préconisé une autre solution, consistant à interroger la pose de fil de cuivre entre les éoliennes.

Madame Pierrard a été invitée à partager son retour sur cette intervention, car elle a pu être présente à l'intervention des géobiologues le 18 mai 2022.

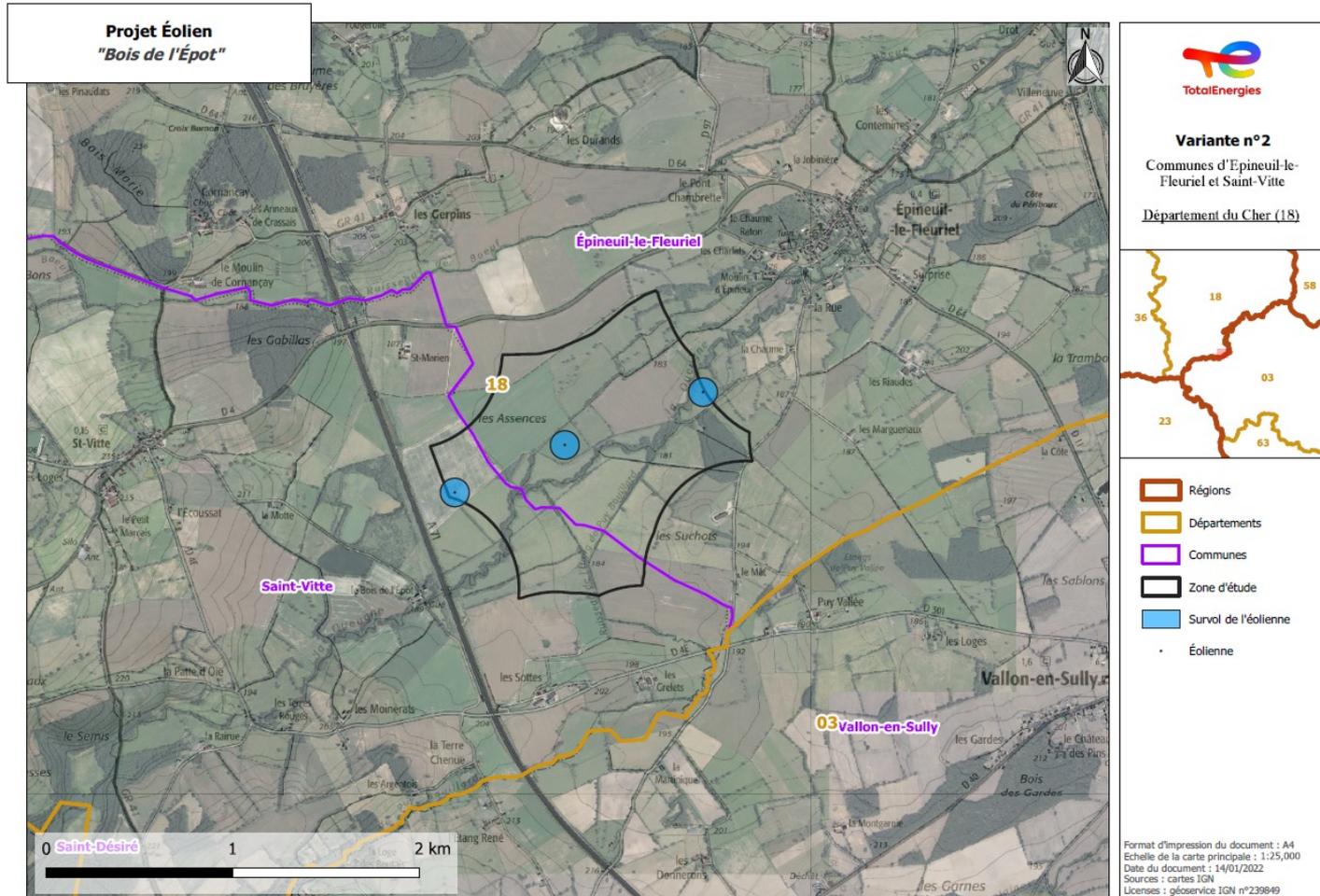
Le compte-rendu des études de géobiologie sera-t-il diffusé ?

→ Une synthèse du travail des géobiologues sera transmise aux membres du comité en exprimant la demande.

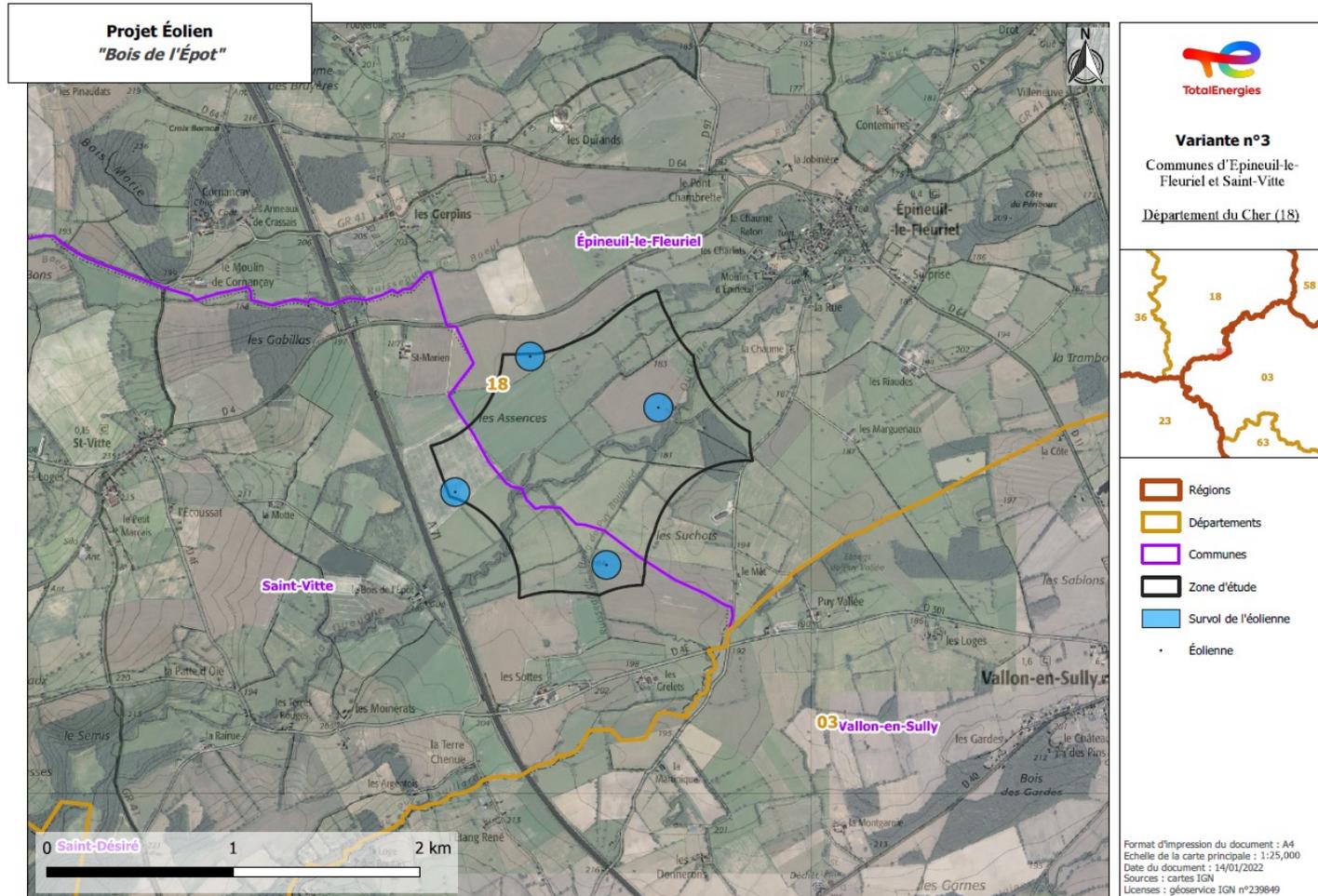
RAPPEL – VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE



RAPPEL – VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE



RAPPEL – VARIANTES D'IMPLANTATION À L'ÉTUDE



PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Pour rappel, les retours lors du comité consultatif de janvier ;

- Vigilance sur **l'intégration paysagère** du projet en prenant en compte les co-visibilités depuis différents points de vue ;
- Vigilance également sur la **préservation des espèces sur le site**. Si possible, choisir la variante qui a le moins d'impacts sur la faune et la flore.
- Les scénarios **avec le moins de machines** sont préférés par les membres du comité.
- Les scénarios avec des **machines éloignées des bâtiments d'élevage** sont à privilégier

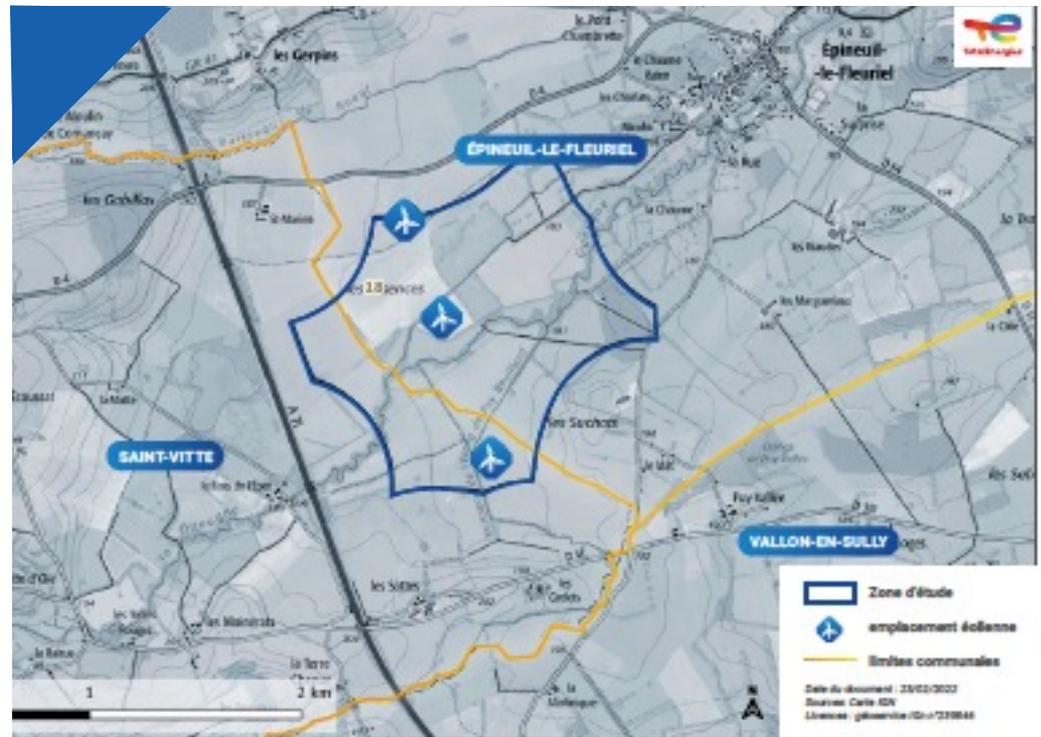
PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Aujourd'hui, les caractéristiques du projet sont les suivantes :

3 éoliennes

200m en bout de pâles

10,8MW de puissance installée
pour une production d'énergie équivalente à la consommation annuelle de près de 12 000 personnes



PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

M. Fayat fait part de ses inquiétudes concernant la fiabilité des études environnementales menées et présentées lors du comité consultatif du 18 janvier. Il s'interrogeait notamment sur l'inventaire des espèces transmis par les bureaux d'études.

→ Les études sont menées par des bureaux d'études spécialisés, et suivent des protocoles et des méthodologies d'études stricts visant à en assurer la fiabilité. L'instruction - dont l'objectif est de juger la qualité des études menées - est quant à elle, réalisée par les services de l'État.

Les services dédiés des services de l'État, notamment l'Autorité environnementale, analysent de manière fine la demande d'autorisation et émettent un avis détaillé et argumenté sur chacune des études effectuées. Toute insuffisance ou manquement est sanctionné soit par une demande de complément, soit par un avis défavorable.

Il est dans l'intérêt des bureaux d'études et du développeur de fournir des résultats complets et objectifs, au moment du dépôt : d'une part pour la perte de temps que pourraient représenter les études complémentaires demandées a posteriori, d'autre part pour leur image auprès des différents services de l'État.

PRÉSENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Dans quel périmètre est mise en œuvre la compensation prévue par les bureaux d'études ?

→ Les études réalisées aujourd'hui, ne sont qu'une première étape. Suite à la définition de la variante d'implantation, une étude d'impact est en cours de réalisation. Elle permettra de définir précisément les mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation des impacts et par la même occasion, leur périmètre.

TotalEnergies a accepté la demande du comité de fournir un exemple d'étude d'impact environnemental aux membres qui en font la demande dès qu'elle sera publique.

INFORMATION GRAND PUBLIC

Distribution d'une lettre d'information sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte

- > Présentation du projet
- > Présentation des résultats d'études
- > Invitation à la permanence d'information

Périmètre de distribution,
communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte

Dépôt d'exemplaires supp.
en mairies d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte



INFORMATION GRAND PUBLIC

Permanence d'information sur inscription le 6 juillet 2022

- > Mise à disposition des équipes pour **répondre aux questions**, présenter la démarche mise en œuvre, etc
- > « **Sur inscriptions** » pour répondre à tous dans de bonnes conditions



INFORMATION GRAND PUBLIC

Lors de ce comité, la permanence qui a lieu le 6 juillet 2022 a été présentée aux membres du comité.

La permanence d'information du 6 juillet 2021 a été annoncée via la distribution d'une lettre d'information sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte. La permanence d'information est un moment où les habitants peuvent poser des questions sur le projet, partager leurs interrogations, remarques, et permet à TotalEnergies de présenter le projet et les études menées.

Les membres du comité ont signalé des problèmes de distribution de cette lettre d'information, et ont informé ne pas avoir reçu. Les exemplaires transmis en mairie ont été reçus et ont permis à certains habitants d'obtenir l'information.

Pourquoi est-il nécessaire de s'inscrire à la permanence ?

→ L'inscription à la permanence permet de s'assurer de pouvoir accueillir toutes les personnes le souhaitant dans des bonnes conditions (nombre de personnes suffisantes pour répondre aux questions, respect des jauges sanitaires, etc.). Vu les problèmes de distribution remontés, les personnes n'ayant pas pu s'inscrire pourront bien évidemment venir à la permanence.

Suite aux informations transmises par les membres du comité, **les lettres d'informations contenant l'invitation à la permanence vont être redistribuées**. Les membres du comité proposent également de diffuser l'information par d'autres moyens : correspondant presse locale, site internet des communes, etc.

INFORMATION GRAND PUBLIC

Les membres du comité souhaitent s'assurer que certains éléments soient transmis aux habitants des communes concernées par le projet : les photomontages, et les retombées locales d'un tel projet.

→ Des photomontages seront transmis aux mairies des communes lors du dépôt du Résumé Non Technique, deux mois avant le dépôt du dossier en Préfecture. Sur la base de ce document, les communes pourront solliciter des demandes de complément d'information.

→ Les retombées locales d'un projet éolien sont disponibles sur le site internet du projet : eolienboisdelepot.fr

Au-delà des retombées fiscales directes, un parc éolien permet d'assurer l'autonomie énergétique du territoire. M. Bauduceau précise que l'arrivée d'un parc éolien sur un territoire permet souvent de stabiliser les finances des collectivités, et donc les impôts et taxes des habitants.

Ces informations seront mises en avant sur le site internet du projet.

CHEMIN D'ACCÈS CHANTIER ET TOURISME

Quels chemins vont être utilisés lors du chantier d'installation des éoliennes ? Est-ce que la végétation et les routes vont être abîmées ?

Les études de route ne sont pas encore effectuées, mais lorsqu'elles le seront, les membres du comité pourront voir les conclusions de ces études et connaître les routes que les éoliennes vont emprunter.

Ces études permettent d'estimer précisément les chemins d'accès et leurs impacts, et de mettre en œuvre les mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation correspondants.

Les membres du comité ont exprimé des craintes vis-à-vis de l'impact des éoliennes sur le tourisme (activités touristiques, chambres d'hôtes, etc).

À ce jour, aucune étude ne met en lumière un impact négatif des éoliennes sur le tourisme. Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, dans lequel des éoliennes ont été implantées n'a pas vu sa fréquentation chuter mais elle a, au contraire, augmenté.

CADRE LÉGAL ET PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Quelle est la probabilité que le projet soit autorisé selon TotalEnergies ?

TotalEnergies n'a pas pour rôle d'étudier les probabilités de réalisation d'un projet mais, de laisser le préfet prendre sa décision avec l'ensemble des éléments à sa disposition. Le travail mené jusqu'à aujourd'hui a consisté à mener des études de faisabilité environnementales, paysagères et techniques.

L'éolien est subventionné par l'État et contribue à la hausse des prix de l'électricité !

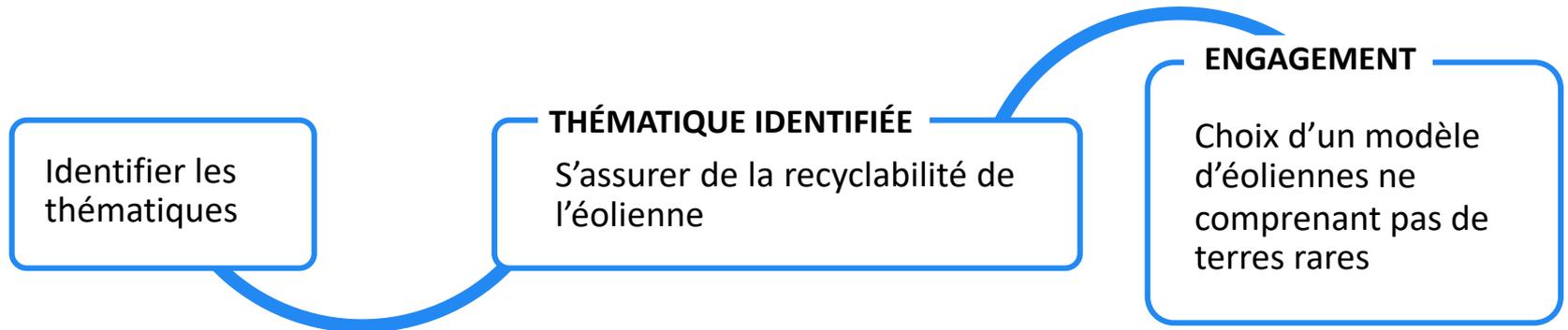
Les énergies renouvelables ont été beaucoup soutenues au début de la filière, mais le sont de moins en moins aujourd'hui, la filière ayant gagné en rentabilité. L'objectif est de supprimer ces aides dès que la filière sera devenue compétitive sur le marché de l'énergie.

L'augmentation de la facture d'électricité du consommateur n'est pas directement liée au développement éolien : l'entretien du réseau électrique, et l'approvisionnement disponible sont des facteurs qui peuvent être plus lourds sur la facture d'électricité. Le mécanisme de complément de rémunération n'est pas directement une subvention de l'Etat aux producteurs d'énergie éolienne ; c'est au contraire **un vecteur de rééquilibrage, puisque plus les prix de l'électricité sont élevés plus l'éolien reverse au budget de l'État**. Ce sont donc des ressources qui contribuent directement aux mesures de protection du pouvoir d'achat des Français. Source : [FEE](#)

CHARTE D'ENGAGEMENTS

Charte d'engagements : une charte recensant les engagements de TotalEnergies en matière de maîtrise des impacts, d'information, de mesures d'accompagnement. Les engagements viennent **répondre aux préoccupations soulevées par les membres du comité consultatif.**

EXEMPLE



CHARTRE D'ENGAGEMENTS

À la demande des membres du comité, le cadre légal en vigueur sera rappelé pour chaque thématique.

Les thématiques identifiées à ce jour sont les suivantes :

- > Information et communication
- > Études de faisabilité & biodiversité
- > Vie du parc et démantèlement

PRÉ-CHARTRE D'ENGAGEMENTS INFORMATION ET COMMUNICATION

Cadre légal : enquête publique après étude du dossier par la préfecture.

Rappel des engagements complémentaires identifiés :

- > Mise en place d'un **comité consultatif éolien**, composé d'élus, de représentants des collectivités locales, de représentants associatifs et d'habitants durant la phase de développement du projet. Ce comité suit le développement du projet. Les actions retenues dans cette charte sont issues des échanges entre le porteur de projet et le comité consultatif éolien.
- > Mise en place d'une **démarche d'information volontaire** (lettres d'information, permanences d'information, site internet du projet) destinée aux habitants des communes concernées par le projet, afin de garantir la bonne information de tous.
- > Organisation d'un **temps d'échange sur les énergies renouvelables** afin d'expliquer le contexte de transition énergétique régional et national (nov. 2021)
- > Mise à disposition de la **documentation technique des éoliennes**.

PRÉ-CHARTRE D'ENGAGEMENTS ÉTUDES DE FAISABILITÉ & BIODIVERSITÉ

Cadre légal :

- État initial environnemental, paysager et acoustique par des bureaux d'études indépendants
- Mise en place de la logique Éviter, Réduire, Compenser.
- Acoustique : garantir un niveau d'émergence sonore inférieur ou égal à 5dB le jour et 3dB la nuit
- Définition du planning des travaux en fonction des enjeux environnementaux
- Mettre en place des mesures compensatoires formulées dans l'étude d'impact

Engagements complémentaires identifiés :

> Ajout d'un volet pyrotechnique aux études géotechniques

> Ajout de points de photomontages spécifiques pour les acteurs du tourisme

> Dans la mesure du possible, implantation des éoliennes à 500m des bâtiments d'élevage bovin et équin référencés dans la base de données Bâtiments disponible à la date de signature de la présente charte

PRÉ-CHARTRE D'ENGAGEMENTS VIE DU PARC & DÉMANTÈLEMENT

Cadre légal :

- Démanteler les éoliennes à la fin de l'exploitation, ou les remplacer par des éoliennes plus récentes si un renouvellement est envisagé
- Avant la construction du parc, l'exploitant doit provisionner 50 000€ par éolienne de 2MW, et 25 000€ par MW supplémentaires. Acoustique : garantir un niveau d'émergence sonore inférieur ou égal à 5dB le jour et 3dB la nuit
- Recycler 95% des composants de l'éolienne (législation en vigueur à partir de 2024)

Rappel des engagements complémentaires identifiés lors du comité n°3 :

- > Mise à disposition des mairies d'un numéro d'appel de l'exploitant
- > Sélection d'un modèle d'éoliennes ne comprenant pas de terres rares
- > Sélection d'un modèle d'éoliennes avec une garde au sol, permettant de réduire l'impact sur les chauves souris

PRÉ-CHARTRE D'ENGAGEMENTS

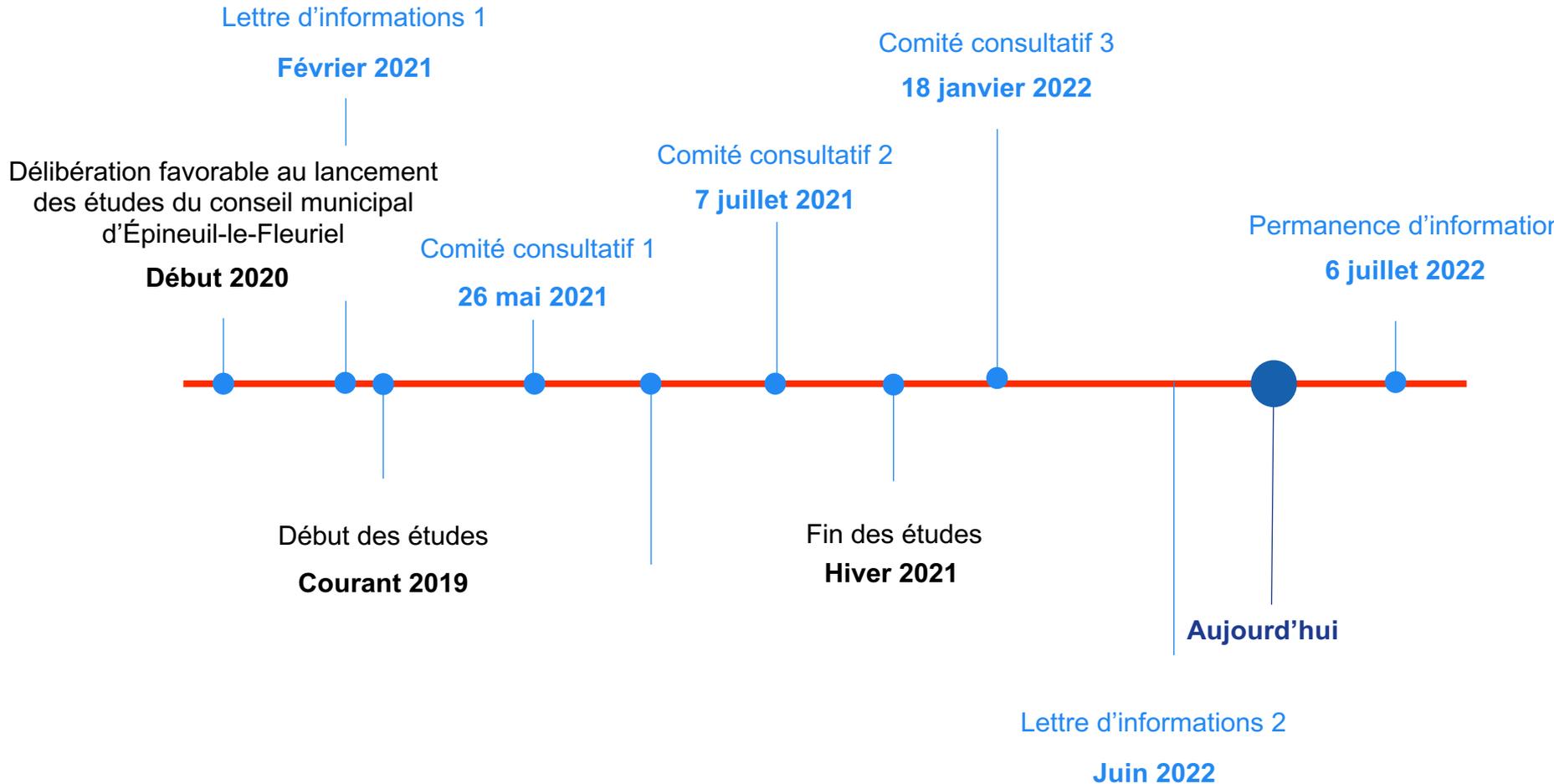
Présentation de la charte d'engagements auprès des membres du comité consultatif :

Les premiers engagements identifiés par TotalEnergies suite au cycle de comités consultatifs ont été présentés. L'objectif de cette charte est, d'une part de présenter les éléments réglementaires liés à l'implantation d'un projet éolien sur le territoire, et d'autre part de **proposer des engagements complémentaires venant répondre aux préoccupations soulevées par les membres du comité.**

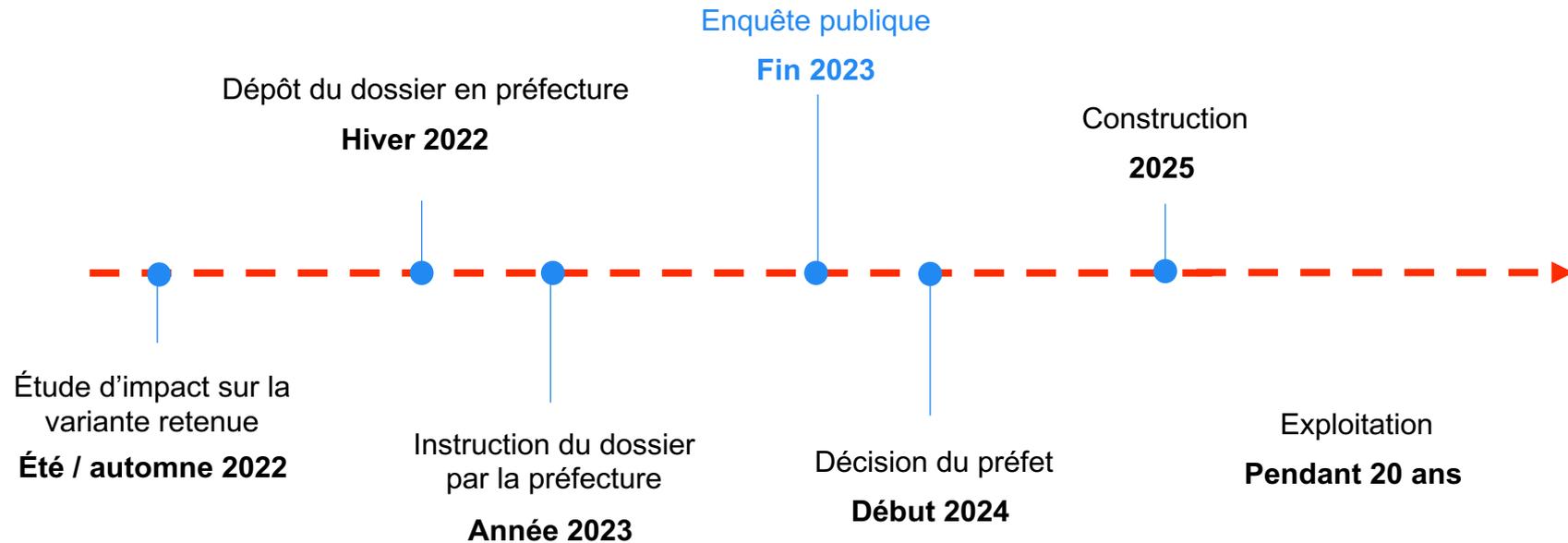
Suite aux engagements présentés, les membres du comité proposent d'ajouter les engagements suivants :

- > Rappeler les étapes de développement d'un projet éolien afin de faciliter la compréhension de l'utilité de chaque étape, et faire figurer la durée de vie d'un parc éolien.
- > Rappeler l'objectif du comité consultatif et de la charte d'engagement, ces éléments n'étant pas toujours clairs pour le grand public.
- > Rappeler les retombées locales générées par un projet éolien.
- > Faire figurer la prise en compte des préconisations du géobiologue dans la définition de la variante d'implantation.
- > Création d'un sentier de randonnée pédagogique et équestre, en s'appuyant sur les chemins d'accès créés. Ces chemins pourraient être reliés à d'autres sentiers déjà existants et parsemer de panneaux pédagogiques sur l'énergie éolienne. Le parcours du sentier sera défini plus précisément avec les membres du comité consultatif ayant proposé sa création.

LA DÉMARCHE MENÉE JUSQU'À PRÉSENT



PROCHAINES ÉTAPES



CONCLUSION

Ce comité consultatif éolien n°4 a permis de finaliser la définition d'une charte d'engagements autour du projet éolien de Bois de l'Épôt, et de clôturer ce cycle de comité consultatif.

Les présents ont pu faire part de leurs points de vigilance afin de **finaliser une charte d'engagements au plus près des attentes locales.**

La **création d'un sentier de randonnée au pied des éoliennes** va notamment être étudiée plus précisément par les équipes de TotalEnergies, en étroite relation avec les membres du comité intéressés.

L'étude d'impact sera finalisée dans les mois à venir, et permettra d'informer sur les mesures d'Évitement, de Réduction et de Compensation des impacts envisagés. Elle permettra également de finaliser le cahier de photomontages.

Un prochain cycle d'information des équipes municipales sera mis en place après le dépôt du RNT.

La concertation ne s'arrête pas au dépôt du dossier, il s'agit seulement de la clôture de ce premier cycle de comité consultatif. Les équipes de TotalEnergies et de l'Agence Tact restent disponibles pendant toute l'instruction, et continueront d'actualiser le site internet du projet, même s'il y aura naturellement moins d'actualités pendant cette période.



Charte d'engagements



Charte d'engagements projet éolien du Bois de l'Épôt

Cette charte d'engagement recense les propositions du comité consultatif retenues par TotalEnergies, les obligations réglementaires liées au développement et à l'exploitation d'un parc éolien ainsi que les pratiques vertueuses que TotalEnergies met en œuvre en vue de l'installation du parc éolien du Bois de l'Épôt sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte.

Le développement de ce projet a été marqué par une démarche ambitieuse de concertation et de dialogue local, ayant permis d'aboutir à la rédaction de cette charte d'engagement.

Cette charte d'engagement sera insérée au dossier de demande d'autorisation, instruit par les services de l'État et pourra ainsi être pour tout ou partie repris dans l'arrêté d'autorisation pris par le Préfet, si celui-ci le juge opportun. Vous retrouverez, en page 5 de ce document, les étapes du développement d'un projet éolien.

Au cours de la vie du projet, TotalEnergies mettra en place les actions de cette charte dans la mesure où celles-ci ne contreviennent pas à la réglementation ou n'induisent pas de contradictions avec des mesures de compensation déjà actées par ailleurs.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Engagements complémentaires durant la phase de développement du projet

- Mise en place d'un comité consultatif éolien, composé d'élus, de représentants des collectivités locales, de représentants associatifs et d'habitants durant la phase de développement du projet. Ce comité suit le développement du projet. Les actions retenues dans cette charte sont issues des échanges entre le porteur de projet et le comité consultatif éolien.

- Mise en place d'une démarche d'information volontaire (lettres d'information, permanences d'information) destinée aux habitants des communes concernées par le projet, afin de garantir la bonne information de tous. Au sein de cette démarche, le comité consultatif, composé d'acteurs locaux (élus, riverains, éleveurs, acteurs du tourisme), a pour mission d'identifier les enjeux et points de vigilance à prendre en compte dans le développement du projet.

- Mise en ligne d'un site internet du projet, consultable à l'adresse suivante www.eolienboisdelepot.fr/
Ce site sera actualisé régulièrement et permet de communiquer toutes les informations sur le projet, les étapes de développement éolien, les résultats d'études et la concertation mise en œuvre.

- Organisation d'un temps d'échange sur les énergies renouvelables afin d'expliquer le contexte de transition énergétique régional et national.

- Mise à disposition de la documentation technique des éoliennes.

Informations complémentaires sur le cadre réglementaire

- Le cadre réglementaire fait qu'un projet éolien génère de la fiscalité locale, répartie entre les différentes collectivités : commune, intercommunalité, département, région. Ces revenus viennent contribuer au budget des collectivités et permettent de financer les services publics sur le territoire. À titre d'exemple, l'installation d'un projet éolien peut permettre de stabiliser la fiscalité.

ÉTUDES DE FAISABILITÉ & BIODIVERSITÉ

Les échanges avec le comité consultatif éolien ont permis d'identifier un haut niveau d'exigence dans la conduite des études réglementaires. De la construction au démantèlement, TotalEnergies s'engage à respecter les recommandations des bureaux d'études spécialisés formulées dans l'étude d'impact afin de limiter l'impact sur le vivant.

Actions complémentaires

- Ajustement de la position des éoliennes en fonction des préconisations des géobiologues missionnés par le comité consultatif.

- Ajout d'un volet pyrotechnique aux études géotechniques menées sur le site.

→ Dans la mesure du possible, implantation des éoliennes à 500m des bâtiments d'élevage bovin et équin référencés dans la base de données Bâtiments disponible à la date de signature de la présente charte.

Engagements réglementaires

→ Faire procéder à un état initial environnemental et paysager sur le site potentiel d'implantation.

TotalEnergies missionne des bureaux d'études indépendants pour étudier un projet adapté et intégré à son environnement.

L'objectif est de dresser un état initial du site, c'est-à-dire une photographie du site potentiel avant l'implantation des éoliennes. Une fois cet état initial réalisé, il est possible de déterminer les impacts futurs du parc éolien.

→ Développer un projet de moindre impact résiduel en respectant la logique ERC : Éviter, Réduire, Compenser.

→ Définir des mesures de compensation environnementales proportionnées aux impacts du projet.

→ Mettre en place un plan de bridage des éoliennes garantissant un niveau d'émergence sonore inférieur ou égal à 5dB le jour et 3dB la nuit, conformément à la réglementation. Pour ce projet, un plan de bridage nocturne des éoliennes sera mis en place.

→ Définir le planning des travaux en fonction des enjeux environnementaux.

Exemple : Commencer les travaux hors des phases de nidification des espèces qui nichent sur le site

→ Mettre en place les mesures compensatoires définies par les enjeux environnementaux. Ces informations seront définies à la suite de l'étude d'impact.

VIE DU PARC & DÉMANTÈLEMENT

Engagements complémentaires

→ Mise à disposition des mairies d'un numéro d'appel de l'exploitant ou du service de maintenance afin de faire remonter toute anomalie de fonctionnement constatée sur le parc éolien.

→ Sélection d'un modèle d'éoliennes ne comprenant pas de terres rares.

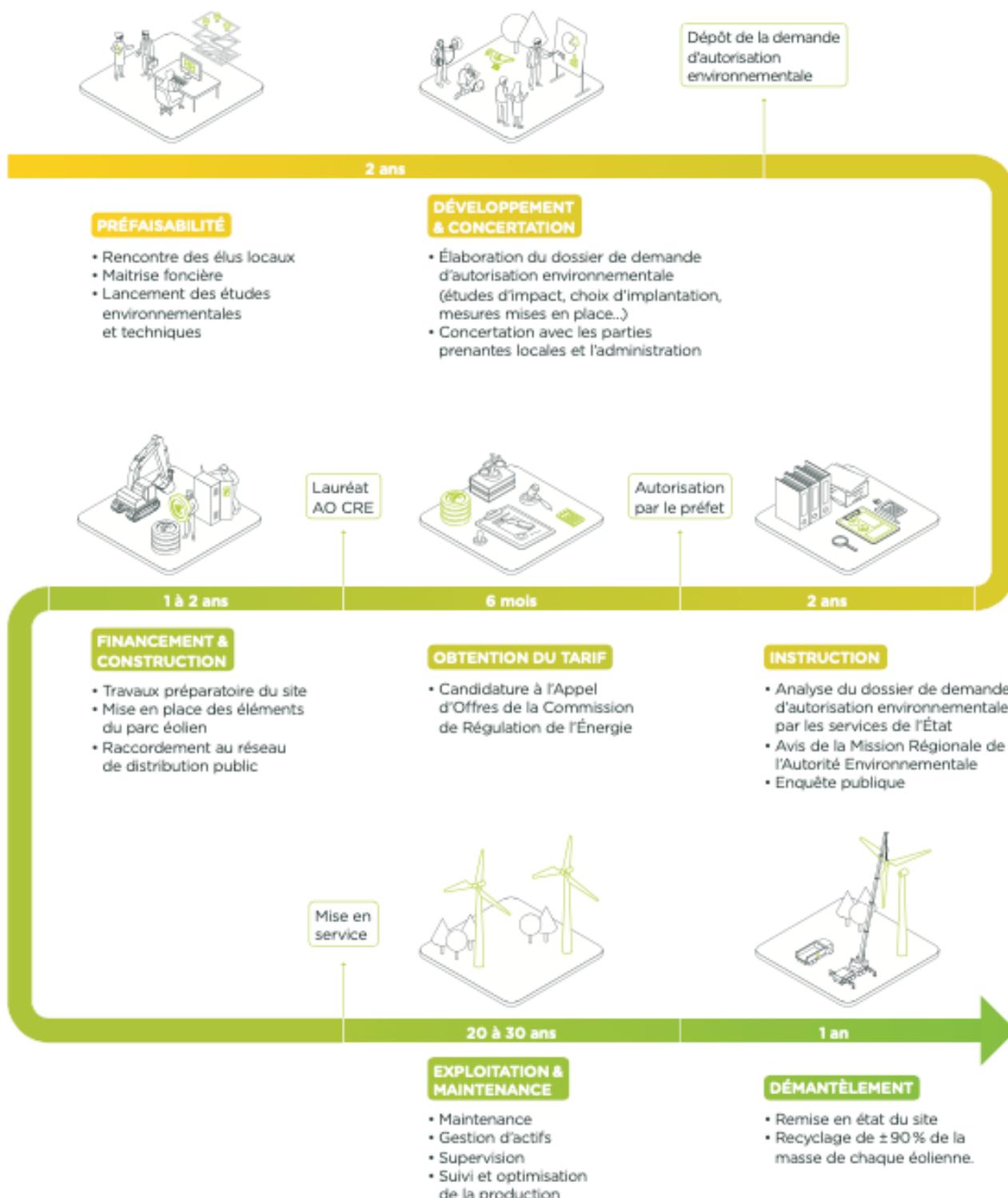
- Sélection d'un modèle d'éoliennes avec une garde au sol¹ permettant de réduire l'impact sur les chauves-souris.
- Création d'un sentier de randonnée pédagogique, en s'appuyant sur les chemins d'accès créés. Le parcours du sentier sera défini plus précisément avec les membres du comité consultatif ayant proposé sa création.
- Création sur le parcours de balade équestre d'une halte d'information au niveau des éoliennes équipée de panneaux pédagogiques décrivant le parc éolien mais aussi la faune et la flore locale.

Rappel des obligations réglementaires

- L'exploitant s'engage à démanteler les éoliennes à la fin de l'exploitation du parc éolien du Bois de l'Épôt ou bien à remplacer les éoliennes par des éoliennes plus récentes si un renouvellement du parc est envisagé.
- Un montant de 50 000 euros par éolienne est provisionné avant la construction du parc et régulièrement réévalué (obligation réglementaire). Depuis le 1^{er} janvier 2022, les garanties financières sont de 50 000 € pour des éoliennes de 2 MW auxquelles s'ajoutent 25 000 € par MW supplémentaire. L'arrêté de juillet 2020 prévoit d'ici 2024 l'obligation de recyclage de 95% des éléments constitutifs des éoliennes lors de leur démantèlement. TotalEnergies s'engage à respecter la réglementation et à recycler les composants recyclables de l'éolienne (socle en béton, mât en acier).
- TotalEnergies s'engage, lors du démantèlement du parc éolien, à respecter la réglementation en vigueur et à tenir compte des évolutions techniques en matière de recyclage des pâles d'éolienne, aujourd'hui difficilement recyclables.

¹ Distance entre le bout des pâles de l'éolienne et le sol.

Les étapes d'un projet éolien





Compte-rendu débat sur la transition énergétique

25/11/2021



ÉCHANGE DEBAT - ENERGIES RENOUVELABLES

Maison école, Épineuil-le-Fleuriel, 18360

25 novembre 2021

Présents

Mylène Pierrard, Maire d'Épineuil-le-Fleuriel

Marie-Claire Delbecque, Adjointe à la Maire d'Épineuil-le-Fleuriel

Marie Leroy, Conseillère municipale à Épineuil-le-Fleuriel

Guy Berçon, Maire de Saint-Vitte

Pascal Touzet, Adjoint à la Mairie d'Épineuil-le-Fleuriel

Guillaume Bauduceau, chef de projet transition écologique à la Communauté de communes

Berry Grand Sud

Pierre Fayat, membre du comité consultatif

Manon Martin, chargée d'études développement, Total Energies

Serge Derotus, responsable d'agence, Total Energies

À distance en visioconférence

Paul Neau, membre de négaWatt

Thomas Muselier, directeur Agence Tact

Ayla Cunningham, consultante en concertation, Agence Tact

PRÉSENTATION DU SCÉNARIO NÉGAWATT ET DES ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Mme Martin rappelle que cet échange fait suite à une demande du comité de suivi qui souhaitait avoir un regard plus global sur la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables.

M. Neau se présente et présente son parcours. Il est membre de négaWatt et a par ailleurs fondé le cabinet ABIES, qui étudie l'impact de l'énergie éolienne et de l'énergie solaire sur le milieu naturel et sur le paysage. Aujourd'hui, M. Neau ne travaille plus dans ce cabinet.

La présentation de M. Neau est jointe à ce document. Les points saillants de l'intervention de M. Neau sont les suivants :

- Présentation de l'historique de l'association et de ses valeurs, qui ne se limitent pas à la transition énergétique.
- Les 3 axes identifiés par négaWatt pour la transition énergétique sont la sobriété, l'efficacité et les renouvelables.
- Ces 3 axes permettent de contenir la montée des besoins énergétiques et de répondre aux besoins durablement. Parmi les préconisations de négaWatt, deux mesures phares permettent d'atteindre la sobriété énergétique :
 - o La baisse de la consommation énergétique des bâtiments passe par la rénovation du bâti et la formation des artisans.
 - o La mobilité est le premier secteur d'émission de gaz à effets de serre. Une baisse du trafic routier et un développement du trafic ferroviaire est imaginée. Le scénario a des préconisations différentes selon le type de véhicules (véhicules personnels, véhicules de fret) et s'attache à proposer une répartition des motorisations des véhicules prenant en compte le type de transport.
- Pour les bio-énergies, négaWatt projette l'amélioration de l'efficacité dans l'exploitation de la biomasse ainsi qu'un développement des biogaz.
- Le choix du 100% énergies renouvelables par négaWatt se fait suite aux constats suivants : le nucléaire n'est **plus soutenable**, le 100% énergies renouvelables est **faisable** et les énergies renouvelables sont rapides à déployer, moins coûteuses et plus fiables donc au final plus **performantes dans l'ensemble**.

Conclusion de M. Neau

Le scénario tient compte du bilan carbone sur les importations également. L'objectif étant la neutralité carbone en 2050. Le développement durable énergétique doit aller vite pour préserver l'ensemble de la population et se faire d'une manière socialement juste.

TEMPS D'ÉCHANGE

Comment l'énergie est-elle stockée ?

Peu importe la source de production (renouvelable ou non) l'énergie électrique se stocke toujours de la même façon, c'est-à-dire assez mal.

Le travail de RTE (Réseau de Transfert d'Électricité) est d'équilibrer la répartition de la production énergétique pour que l'énergie ait le moins besoin d'être stockée.

Le système « power to gas » permet de minimiser les pertes d'énergies, en utilisant l'énergie électrique pour produire du gaz, que nous savons stocker de manière plus performante.

Quel pourcentage d'énergie est perdue lors de l'injection d'énergies renouvelables sur le réseau ?

Le réseau perd entre 5 et 10%, et ce pour tous les types d'énergies, y compris l'énergie nucléaire. Les éoliennes sont un moyen de production d'énergie décentralisée, ce qui fait que

l'énergie est produite plus proche du lieu de consommation. La perte d'énergie est donc similaire.

Les énergies éoliennes et solaires ne sont pas pilotables, comment alors concevoir un plan d'approvisionnement énergétique pertinent ?

Il faut raisonner sur un mix énergétique car en effet, les énergies renouvelables ne sont pas pilotables. Par contre, elles sont prévisibles. C'est parce qu'elles ne sont pas pilotables qu'il n'y a pas de scénario de transition énergétique misant uniquement sur l'énergie éolienne ou l'énergie solaire. Ce sont des énergies complémentaires et c'est pour cela qu'il est intéressant de réfléchir à une échelle nationale, voir européenne.

Comment fonctionnent les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) ?

Les stations de transfert d'énergie par pompage (STEP) sont un autre moyen de stockage d'électricité, quand il y a une surproduction d'électricité. Elles fonctionnent selon le principe d'hydroélectricité et sont composées de deux bassins situés à des altitudes différentes. Lorsque la demande électrique est peu conséquente, l'eau est pompée dans le bassin haut. Lorsque la demande électrique augmente, l'eau du bassin haut est transféré dans le bassin bas, ce qui permet de faire fonctionner une turbine qui produit de l'électricité.

Le scénario négaWatt ne privilégie pas la multiplication de STEP. Il privilégie le « power to gas¹ » qui est plus performant et avec un impact moindre sur l'artificialisation des sols. La question du stockage de l'énergie à une échelle importante n'arrive que lorsque le mix énergétique atteint 60% d'énergies renouvelables.

Quelles pertes de rendements quand on utilise les STEP ?

Nous n'avons pas les chiffres exacts en tête, mais ce n'est pas une solution très performante. Aujourd'hui, les STEP sont utilisées uniquement dans les moments de pics de production électrique. Le scénario négaWatt travaille sur la sobriété énergétique (logements bien isolés, baisse de la consommation) ce qui permet de lisser les besoins et d'éviter le phénomène de pics de consommation d'énergie. C'est pour ça que le scénario travaille sur la sobriété, qui permet de lisser les besoins et d'avoir moins de pics de consommation (logements bien isolés, etc).

L'objectif est que le stockage d'énergie devienne un besoin très ponctuel. Les barrages hydro-électriques ont parfois d'autres fonctions.

Avec l'augmentation de la part d'énergies non pilotables dans le mix énergétique, faudra-t-il construire plus de STEP ?

Non. Il y a beaucoup d'imprévisibilités du fait du réchauffement climatique ce qui fait que les STEP ne sont pas le moyen de stockage d'électricité privilégié.

¹ Le « power to gas » consiste à la conversion d'énergie électrique en énergie chimique, principalement en hydrogène. C'est un moyen de stockage et de valorisation de l'électricité excédentaire.

Qu'en est-il de la production d'hydrogène ? Est-elle comparable avec l'énergie éolienne ou photovoltaïque ?

L'hydrogène n'est pas une énergie mais un moyen de transformer l'énergie et de la transporter sans avoir besoin de réseaux dédiés. L'électricité de toute origine (produite par l'éolien, le solaire, le nucléaire...) peut être utilisée pour produire de l'hydrogène.

Une fois l'hydrogène produit, il peut être stocké sans déperditions supplémentaires et transporté facilement. Il faut ensuite s'interroger sur les manières de l'utiliser qui requièrent des infrastructures et des réseaux importants.

C'est pour cela que le scénario négaWatt préconise surtout l'utilisation de l'hydrogène pour les véhicules de fret, car beaucoup d'organisation et de logistique sont nécessaires pour son utilisation.

Avez-vous une estimation du coût que représente la rénovation énergétique ?

Aujourd'hui, 5 ou 6 milliards d'euros sont distribués pour la rénovation énergétique des bâtiments. Le scénario négaWatt préconise de répartir les aides énergétiques plus efficacement en les utilisant pour des rénovations complètes plutôt qu'en les dispersant.

Dans cette optique de sobriété et de performance énergétique du bâti, négaWatt préconise également de former les artisans à la rénovation et à la construction de bâtiments performants énergétiquement.

Est-ce que l'intensification de la rénovation énergétique comme un levier dans la politique de transition énergétique est un scénario plausible selon M. Neau ?

Avec des actions volontaristes, pourquoi pas. Mais il est très complexe pour les artisans locaux aujourd'hui de répondre à la demande, ils ont besoin de se regrouper et d'être formés.

M. Bauduceau, chef de projet transition énergétique à la communauté de communes Berry Grand Sud, intervient. Il explique que la collectivité travaille actuellement sur cette question et sur le développement de réseaux de formation pour les artisans locaux.

M. Neau explique que ces rénovations énergétiques intéressent beaucoup plus les petits artisans et groupements que les grands groupes comme Bouygues. La formation des artisans permet également d'avoir un prix plus juste, car les artisans connaissent le sujet. Aujourd'hui, les estimations faites par les artisans sont parfois très onéreuses car ils ne sont pas formés sur le sujet.

La part de l'éolien terrestre dans le scénario négaWatt est très faible comparé à ce qu'imagine RTE dans ses scénarios. Comment l'expliquez-vous ?

RTE a travaillé sur une projection d'augmentation conséquente des besoins. Le scénario RTE a donc proportionnellement besoin de plus d'éolien.

Le scénario négaWatt concerne l'énergie en général, et pas seulement les besoins électriques ce qui explique la différence dans les projections.

Les scénarios de l'ADEME² vont bientôt sortir, et proposer une approche encore différente de la nécessaire transition énergétique. À noter que dans tous les scénarios, l'augmentation d'énergies renouvelables et d'éolien est conséquent.

Aujourd'hui, il y a une effervescence sur ces questions de transition énergétique d'où la sortie des différents scénarios. Cela est dû à l'usure des centrales nucléaires qui, ayant toutes été construites en même temps, se détériorent en même temps créant une situation de fragilité énergétique. De manière générale, il semble que l'on s'oriente vers un mix énergétique comportant de moins en moins de nucléaire.

Comment expliquez-vous que certains nouveaux EPR fonctionnent bien ?

Ce ne sont que des prototypes, qui ont des problèmes très importants.

Il est intéressant de réfléchir en parallèle à la capacité industrielle de construction des EPR. Il est intéressant de multiplier des sources d'énergies moins puissantes sur le territoire.

Vu les délais de construction des EPR, si on avait voulu se passer des renouvelables, la décision aurait dû être prise il y a 20 ans. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation de fragilité énergétique.

CONCLUSION

Les participants ont pu poser leurs questions sur la transition énergétique et son articulation avec l'implantation d'éoliennes terrestres. L'expérience de M. Neau sur le sujet a été apprécié.

Le scénario présenté par négaWatt permet de recontextualiser le développement des énergies renouvelables sur le territoire français.

² Depuis cet échange, les scénarios de l'ADEME sont sortis et sont consultables à cette adresse : <https://transitions2050.ademe.fr/>



Compte-rendu permanence d'informations

6/07/2022



TotalEnergies

Projet éolien du Bois de l'Épôt (18)

Compte-rendu - permanence
d'information

Communes d'Epineuil-le-Fleuriel et
de Saint-Vitte

6 juillet 2022

LE CADRE DE LA PERMANENCE

Lieu, date et horaires

La permanence s'est tenue à la Salle des Fêtes d'Épineuil-le-Fleuriel, le 6 juillet 2022 de 16h à 20h. , en salle de conseil.

Modalités d'invitation de la population

- Une lettre d'information sur le projet éolien, invitant à la permanence a été distribuée en boîtes aux lettres sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte du 22 au 25 juin 2022. Suite aux signalements de problèmes de distributions le 28 juin par les membres du comité de suivi, une redistribution a été organisée le 4 juillet 2022.
- Les lettres d'information ont également été envoyées aux mairies des communes concernées par le projet.
- Une brève annonçant la permanence est parue dans le Berry Républicain le 6 juillet 2022.



Lettre d'information n°2, invitant à la permanence

LE CADRE DE LA PERMANENCE

Les intervenants

Dans l'objectif de répondre aux sollicitations et questions des habitants de la manière la plus complète, plusieurs personnes de l'équipe projet étaient mobilisées :



Serge Derotus, responsable d'agence Saran et en charge du projet éolien de Bois de l'Épôt, TotalEnergies

Kilian Chaucheprat, chef de projets, TotalEnergies

Alice Delacroix, chargée de prospection foncière, TotalEnergies



Marie Leugé-Maillet, directrice et consultante, Agence Tact

Ayla Cunningham, consultante en concertation, Agence Tact

LE CADRE DE LA PERMANENCE

Les outils d'information à disposition

La salle des fêtes d'Épineuil-le-Fleuriel a été aménagée afin de proposer un circuit d'information sur le projet aux habitants.

Ce circuit d'information comportait les éléments suivants :

- Un stand d'accueil et d'émargement, permettant de se procurer de la documentation sur le projet éolien et sur TotalEnergies ;
- Des panneaux d'informations revenant sur : les étapes de développement d'un projet éolien, la concertation menée, les caractéristiques du projet éolien, le schéma d'implantation et les résultats des études menées ;
- Les cartes de sensibilité des études faune-flore ;
- Les cartes de sensibilité des études paysagères ainsi que les zones d'études paysagères ;
- Un espace dédiés aux enjeux paysagers, avec les photomontages en taille réelle pour les 3 points déjà disponibles, et les points de photomontages prévus ;
- La charte d'engagements définie avec les membres du comité consultatif.



Panneaux d'information

Espace dédié aux enjeux paysagers

PARTICIPATION ET RETOURS DES HABITANTS

Un faible niveau de participation

Un total de 7 habitants ont participé à la permanence d'information du projet éolien.

Cette participation peut s'expliquer par le fait que les habitants et riverains ayant des questions et inquiétudes sur le projet ont été intégrés au comité consultatif éolien.

Des manquements à la distribution de la lettre d'information ont été signalés par les membres du comité le 28 juin. Une redistribution a été organisée le 4 juillet 2022.

Le paysage, environnement, recyclage : les questions des participants.

Les participants se sont interrogés sur différents aspects du développement d'un parc éolien. Les questions portaient sur les sujets suivants :

- Recyclabilité de l'éolienne et des fondations
- Production énergétique et intermittence de l'énergie éolienne
- Prise en compte des enjeux paysagers de nature à influencer sur le tourisme (Château d'Ainay-le-Vieil par exemple), et le marché de l'immobilier

- Impacts pour les riverains du projet : acoustique, travaux, distance aux habitations de l'éolienne, impact visuel depuis St Mariem
- Retombées locales d'un tel projet : postes créés, retombées fiscales, mesures d'accompagnement.

Les intervenants ont pu apporter des réponses aux questions des participants. Ces réponses sont **détaillées dans la boîte à questions** du site internet du projet : www.eolienboisdelepot.fr. Nous reprenons dans ce compte-rendu une version synthétique des réponses apportées.

Une des participantes s'étant déplacée est une riveraine directe du projet habitant le lieu dit St Mariem. Ses questions portaient plus particulièrement sur l'intégration du projet depuis son habitation. Elle a exprimé le souhait de ne pas avoir de haie bocagère obstruant la vue panoramique qui existe depuis sa maison.

Recyclabilité de l'éolienne

L'éolienne est composée de béton pour les fondations, de métaux (acier, fer, cuivre et fonte) et de matériaux composites. Ces composants sont recyclables à 90 %. Ce qui ne peut l'être est valorisé en articles de seconde main ou réutilisé par des organismes de formation aux métiers de la maintenance éolienne.

PARTICIPATION ET RETOURS DES HABITANTS

La réglementation française, disponible [ici](#), impose aux propriétaires des parcs éoliens le recyclage, la valorisation et l'élimination des éléments issus du démantèlement.

L'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent » prévoit d'ici 2024 l'obligation de recyclage de 95% des éléments constitutifs des éoliennes lors de leur démantèlement.

Production énergétique

Intermittence de la production

La production d'énergie éolienne est à recontextualiser dans le mix énergétique français. Les énergies solaires et éoliennes permettent d'équilibrer la production. Le site [Eco2mix](#) de RTE (le gestionnaire du réseau électrique) permet de voir en temps réel la production énergétique par moyen de production, et de constater la production d'énergie éolienne au cours de la journée.

Éolienne à l'arrêt ?

Les éoliennes tournent 85% du temps en moyenne. Plusieurs causes peuvent expliquer l'arrêt des éoliennes :

- Lorsque la vitesse du vent est trop faible, en dessous d'environ 10 km/h (2,8 m/s), ou lorsqu'elle est trop forte, au-dessus de 90 km/h (25 m/s), les pales sont mises en drapeau et arrêtées.
- Les machines font régulièrement l'objet de maintenance préventive ou corrective qui nécessitent leur arrêt ponctuel.
- Des travaux de maintenance et de réparation des réseaux électriques de transport ou de distribution réalisés par ENEDIS peuvent aussi nécessiter un arrêt des éoliennes. Les éoliennes peuvent être bridées pour des enjeux acoustiques ou de biodiversité.

Ces périodes d'arrêt sont anticipées dans les prévisions de production.

Paysage, tourisme et immobilier

Les études paysagères menées jusqu'à aujourd'hui ont permis d'estimer précisément les impacts depuis les points patrimoniaux du territoire. Ces études suivent une méthodologie précise et permettent de choisir le projet ayant le moins d'impact (paysager, environnemental, acoustique).

PARTICIPATION ET RETOURS DES HABITANTS

L'implantation d'éolienne n'a pas été corrélée à une baisse de fréquentation touristique. Dans certains endroits, tel que le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, la fréquentation touristique est même en hausse.

Concernant l'impact de l'éolien sur l'immobilier, [la dernière étude de l'ADEME sur le sujet](#) conclut que « *L'impact de l'éolien sur l'immobilier est nul pour 90 %, et très faible pour 10 % des maisons vendues* ».

Riverains du projet : quels impacts ?

Les études menées en prévision du dépôt de la demande d'autorisation ont pour objectif de définir précisément les impacts du projet et de définir le projet de manière à Éviter, Réduire et Compenser ces impacts.

En terme d'acoustique, la réglementation française en matière acoustique est extrêmement stricte pour prévenir les impacts acoustiques sur l'environnement et le voisinage :

- obligation générale d'implantation des éoliennes à plus de 500 mètres des zones destinées à l'habitation,
- niveau de bruit émergent fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation (+3dB la nuit et +5dB le jour par rapport au bruit ambiant).

Retombées locales

Un tel projet génère de la fiscalité locale, répartie entre les différentes collectivités : commune, intercommunalité, département, région.

Au niveau local, les taxes perçues par la commune qui possède un parc éolien lui permettent d'améliorer les équipements communaux (et donc le cadre de vie), ou de stabiliser les taxes et impôts.

De plus, un projet éolien génère également de l'activité économique (études, développement du projet, travaux et maintenance).

CONCLUSION

La permanence d'information du 6 juillet a permis d'accueillir et de répondre aux questions des habitants autour du projet éolien de Bois de l'Épôt.

Les échanges ont permis de revenir sur les grandes étapes du développement éolien et de présenter les résultats des études menées jusqu'à présent.

À l'approche de la finalisation du dossier, TotalEnergies reste à disposition des acteurs locaux, via le [site internet du projet](#) et l'adresse mail dédiée.



Contact

contact@eolienboisdelepot.fr

www.eolienboisdelepot.fr



Page d'accueil du site internet

Mise en ligne : juin 2022

Captures d'écran 12/2022

Site consultable www.eolienboisdelepôt.fr/

LE PROJET ÉOLIEN DU
BOIS DE L'ÉPÔT

INFORMATION ET
CONCERTATION

ÉQUIPE PROJET

COMPRENDRE
L'ÉOLIEN

CONTACT

Projet éolien du Bois de l'Épôt

sur les communes
d'Épineuil-le-Fleuriel et
de Saint-Vitte.



ÉDITO

TotalEnergies développe un projet éolien sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte.

L'objectif ? Produire de l'électricité à partir d'une ressource renouvelable, tout en respectant au mieux les enjeux du territoire.

Afin de s'assurer que vous puissiez toutes et tous **prendre connaissance de ce projet** et nous poser vos questions, nous avons choisi de mettre en ligne ce site internet. Vous y retrouverez une description du projet, de la démarche de concertation menée ainsi que des explications sur l'énergie éolienne.

Nous vous souhaitons une agréable découverte du projet et restons disponibles pour répondre à vos questions !

A bientôt,
L'équipe projet

EN SAVOIR PLUS

Les chiffres clés du projet



+ de 10,8 MW

installés pour une production
d'électricité équivalente à la
consommation annuelle de plus de 12
000 personnes



+ de 100 000€

de retombées fiscales pour les
collectivités



Le rejet de

1 203t

de CO2 évités chaque année



Lettre d'informations n°1

Distribution : mars 2021



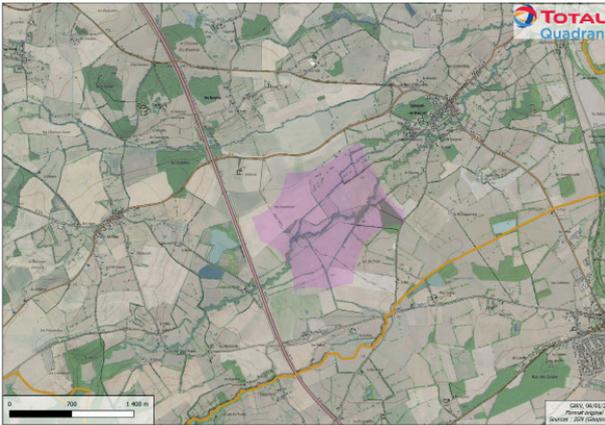
PROJET ÉOLIEN
BOIS DE L'ÉPÔT
LETTRE D'INFORMATION #1



LES RAISONS DE CE PROJET

1. Un secteur **balayé par un gisement de vent exploitable**
2. Une zone **compatible avec les activités et usages agricoles** du site
3. Participer aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique de **32% d'énergies renouvelables** en France d'ici 2030
4. Contribuer aux objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) en région Centre-Val de Loire qui vise à couvrir **100% des besoins énergétiques** régionaux par les énergies renouvelables et de récupération à horizon 2050

LOCALISATION DU PROJET



LES CARACTÉRISTIQUES

- Zone de culture entre Épineuil-le-Fleuriel et Saint-Vitte **favorable à l'accueil** de 3 à 5 éoliennes
- Une hauteur et un diamètre **adaptés aux enjeux** et aux sensibilités du site, permettant d'exploiter au mieux le gisement
- Une **distance minimum** de 500 mètres des habitations
- Une production locale d'énergie renouvelable comprise entre **19 et 30 GWh** chaque année, permettant de couvrir la consommation électrique de **7 600 à 11 400 habitants**, chauffage et eau chaude compris, soit l'équivalent de 12 à 20 fois la population de d'Épineuil-le-Fleuriel et Saint-Vitte
- Entre **6 100 et 9 500 tonnes** de rejet de CO₂ évitées chaque année

PARTICIPE AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

L'installation du parc éolien engendrera des **retombées fiscales** pour la commune d'accueil, la communauté de communes, le département et la Région.

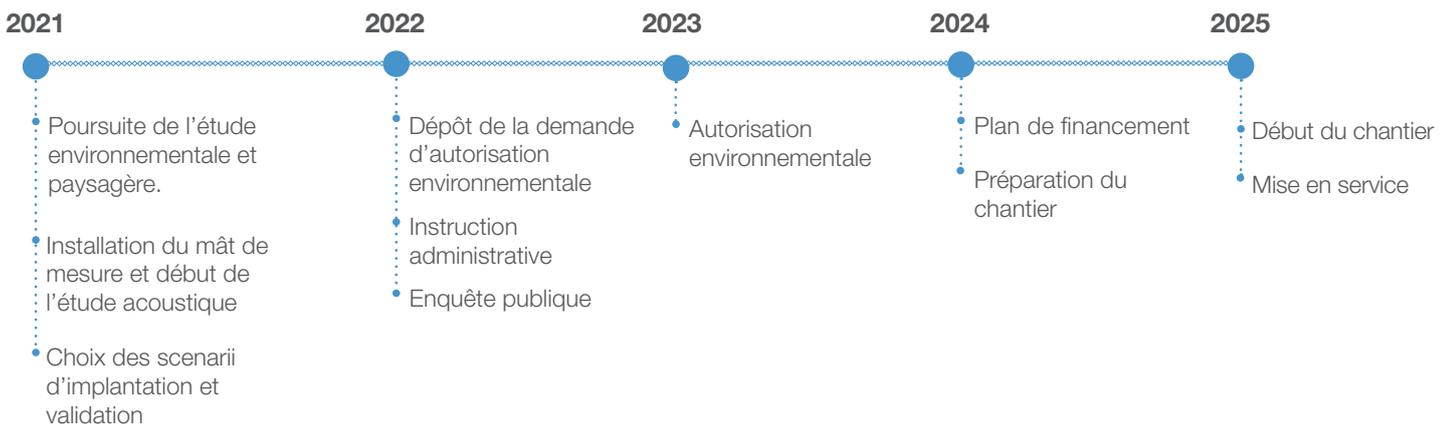
Le parc éolien du Bois de l'Épôt pourrait permettre à l'ensemble des collectivités territoriales concernées de bénéficier d'environ 120 000 € par an, participant ainsi au renforcement de l'activité économique du territoire et de ses habitants (investissement pour des infrastructures, services, autres actions de soutien à la transition énergétique...).

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Les études environnementales et paysagères sont en **cours de réalisation** par des Bureaux d'Études spécialisés et indépendants. L'étude acoustique débutera au même moment que la **pose du mât de mesure** qui devrait se faire au deuxième trimestre 2021.

Cette année sera également marquée par une **démarche de concertation** mise en place par Total Quadran et accompagnée par l'agence Tact, permettant d'organiser des temps d'échanges avec les élus et la population.

LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



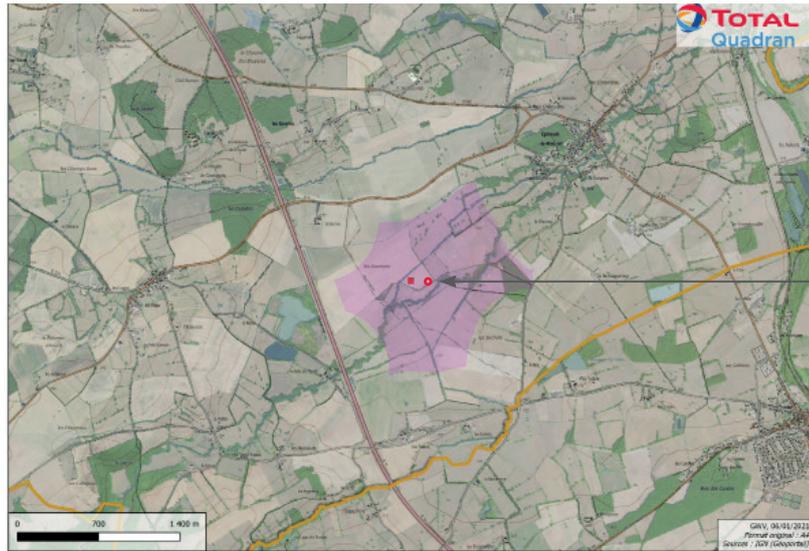
QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE ACOUSTIQUE ?

Le développement d'un projet est encadré par des **réglementations environnementales** à respecter. Notamment, une étude acoustique à mener qui impose des limites de bruit à ne pas dépasser lors de l'exploitation d'un parc éolien (3 décibels la nuit et 5 décibels le jour).

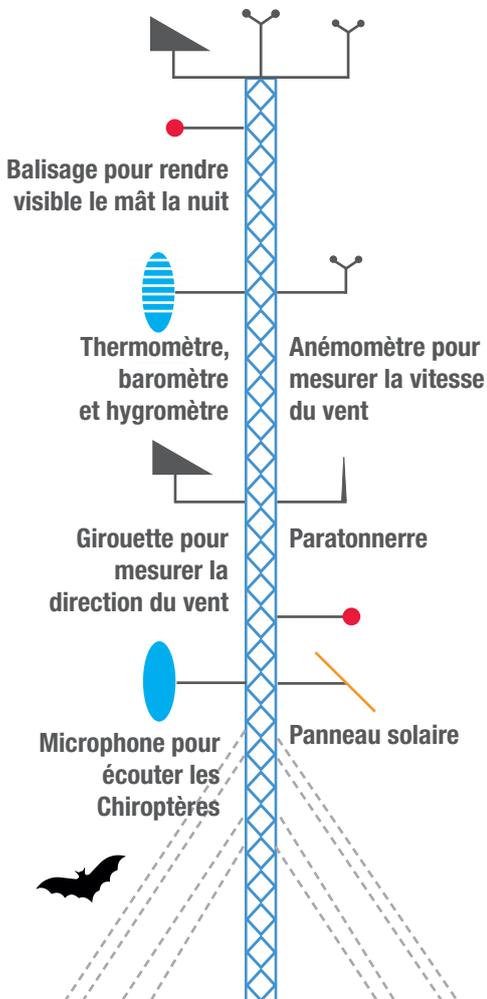
Elle permet de qualifier, par des calculs et des mesures, le bruit résiduel de l'environnement du projet. Le Bureau d'Études simule le bruit ambiant afin de modéliser la contribution sonore qu'aura le futur parc éolien sur cet environnement et de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française, qui est l'une des plus strictes au monde.

LE MÂT DE MESURE

Un **mât de mesure** est posé sur la zone d'étude afin de connaître les conditions de vent. Pour le projet du Bois de l'Épôt, l'étude acoustique n'a pas débuté, cependant la future implantation du mât dans la zone de projet a été établie :



Mât de mesure



À QUOI SERT UN MÂT DE MESURE ?

Le mât de mesure permet de **quantifier la vitesse** du vent, de **déterminer la distribution des vitesses et directions des vents grâce à la modélisation d'une rose des vents**. Il récolte des données afin de prédire la future production en électricité du parc éolien. De plus, ces données permettent aux turbineurs (constructeurs d'éoliennes) de connaître l'intensité des vents et ainsi, de vérifier si les éoliennes envisagées sont assez robustes pour supporter les charges mécaniques induites par les vents. Le mât de mesure est donc **indispensable** à la construction et permet également de mesurer **l'activité des chauves-souris** grâce à des micros posés en altitude.

QUELLE EST LA HAUTEUR D'UN MÂT DE MESURE ?

La hauteur du mât de mesure est propre à chaque projet. Pour le futur parc éolien du Bois de l'Épôt, il mesurera **125 mètres** de haut avec des haubans dont les points d'ancrage les plus éloignés seront à 75 mètres de la base du mât. Plus la hauteur de mesure est proche de celle du moyeu de l'éolienne envisagée, plus les données sont précises.

COMBIEN DE TEMPS EST IMPLANTÉ LE MÂT DE MESURE ?

Le mât de mesure est installé pour une durée de **12 à 24 mois**. Si les données récoltées ne sont pas suffisantes la durée peut-être allongée.

TOTAL QUADRAN

Acteur majeur de la production d'électricité d'origine renouvelable depuis 1966, Total Quadran, filiale de Total, est un **pionnier de la transition énergétique** en France métropolitaine et en outre-mer, **présent sur 3 filières : éolien, photovoltaïque et hydroélectrique.**

L'ambition du Groupe Total vise la **neutralité carbone en 2050**. Total s'engage à exploiter, dans le monde, **35 GW d'énergies renouvelables en 2025**. Total Quadran porte cette ambition du Groupe en France pour le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables et envisage de mettre en service 4 GW d'ici 2025.

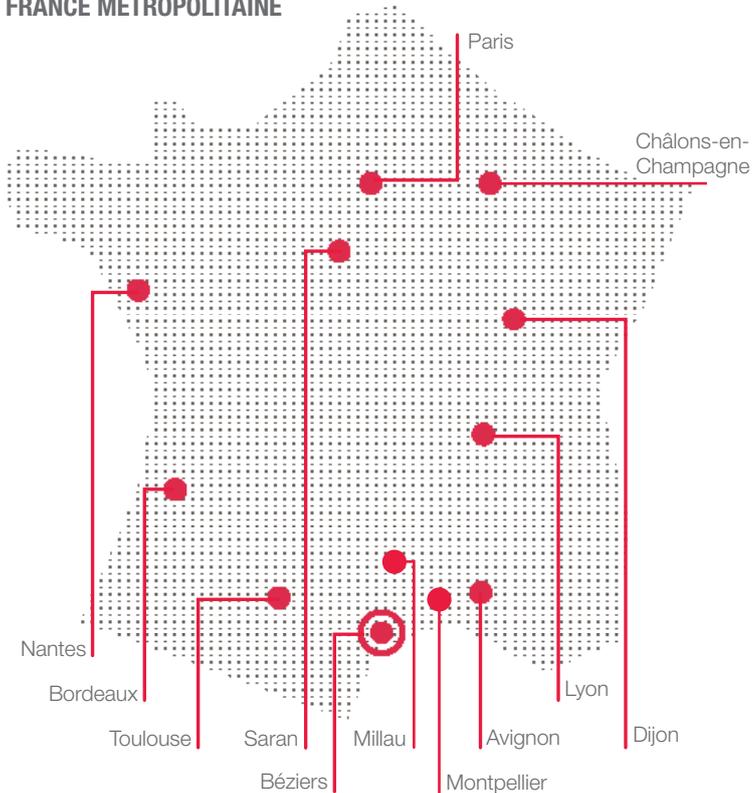
LA FORCE D'UNE IMPLANTATION LOCALE

Total Quadran dispose d'un ancrage local fort grâce à des antennes, **16 implantations réparties sur le territoire et exploite plus de 340 centrales d'énergies renouvelables.**

Notre engagement à être un **acteur majeur du développement économique local** s'illustre notamment par notre couverture territoriale. De la Guadeloupe à la Nouvelle-Calédonie, des Flandres à la Côte d'Azur, des Ardennes à la Pointe du Raz, Total Quadran intervient dans de nombreuses régions de France continentale et en Outre-Mer, où elle développe, construit et exploite ses centrales selon les spécificités territoriales.

Total Quadran compte environ **400 salariés** répartis dans ses agences.

FRANCE MÉTROPOLITAINE



GUADELOUPE



RÉUNION



MARTINIQUE



NOUVELLE-CALÉDONIE



GUYANE



AGENCE CENTRE LOIRE

163 rue des Sables de Sary

45 770 Saran

Tél : +33 (0)2 30 32 09 30

Mail : contact.saran@total-quadran.com

UN INTERLOCUTEUR À VOTRE ÉCOUTE

Manon MARTIN

Chef de projets

TOTAL QUADRAN, SAS au capital de 8 624 664 €
RCS Béziers 434 836 276

total-quadran.com





Lettre d'informations n°2

Distribution : juin 2022

Projet éolien du Bois de l'Épôt

#2

Lettre
d'information
JUN 2022



Bonjour à toutes et tous,

Comme vous le savez, TotalEnergies développe un projet éolien sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte. L'objectif ? Produire de l'électricité à partir d'une ressource renouvelable, tout en respectant au mieux les enjeux du territoire.

Ce projet a naturellement suscité questionnements et discussions. Il nous semble donc opportun de partager avec vous ses dernières avancées.

Cette lettre ne répond pas à toutes les questions que vous vous posez ? **Nous vous proposons de venir à notre rencontre en vous inscrivant à la permanence d'information du mercredi 6 juillet à la salle des fêtes d'Épineuil-le-Fleuriel.**

À bientôt
L'équipe projet



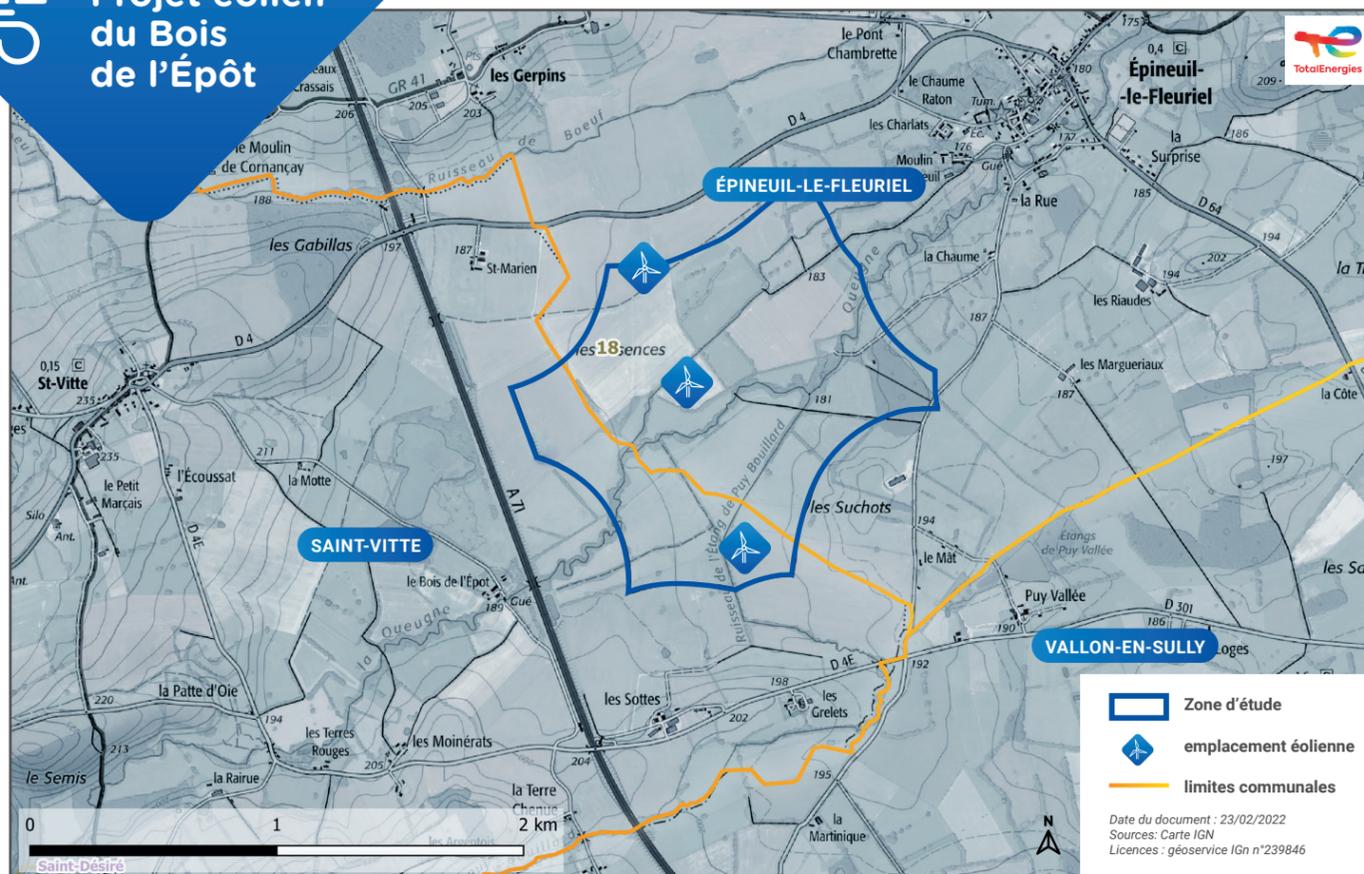
www.eolienboisdelepote.fr

Projet éolien du Bois de l'Épôt

Où en sommes-nous ?

Depuis 2019, TotalEnergies porte un projet éolien sur les communes d'Épineuil-le-Fleuriel et de Saint-Vitte. L'année 2021 a largement été consacrée à une série d'études visant à définir un projet adapté et intégré à son environnement. Il s'agit de dresser un état initial du site, c'est-à-dire une photographie du site actuel sans éolienne. Des bureaux d'études indépendants sont mandatés afin d'analyser la faune et la flore, le paysage ou encore l'acoustique. Ces études réglementaires, d'une durée minimum d'un an, se sont terminées fin 2021.

C'est à partir de leurs résultats que le scénario d'implantation des éoliennes est défini. Il suit le principe **ERC** : **Éviter** les impacts, les **Réduire** lorsqu'ils sont inévitables, et **Compenser** les impacts résiduels.



Plus d'informations sur les résultats des études sur www.eolienboisdelepot.fr. Elles seront également disponibles en mairie au moment de l'enquête publique.



Un projet intégré à son environnement

Les résultats des études ont permis d'identifier les principaux enjeux sur le site potentiel d'implantation et d'adapter le projet pour limiter son impact sur le territoire.

Les études paysagères ont conclu que le bocage et les boisements filtrent les vues en directions de la zone d'étude. La visibilité du parc éolien est donc limitée aux zones les plus proches.

+ de 40 photomontages ont été réalisés depuis les points sensibles du territoire, ils seront disponibles sur le site internet du projet et en mairie, au moment de l'enquête publique.

L'étude acoustique détermine le futur bruit induit dans le voisinage par la présence du parc éolien et vérifie sa conformité avec la réglementation.

Des plans de bridage (ralentissement ou arrêt de l'éolienne) sont à l'étude pour la nuit.

Réglementation en vigueur

Niveau de bruit ambiant	>35dB
Émergence admissible de 7h à 22h	>5dB
Émergence admissible de 22h à 7h	>3dB

231 espèces végétales ont été identifiées par l'étude sur la flore, principalement sur les bords de la Queugne.

Les éoliennes seront placées à plus de 100m des bords de la Queugne, afin de préserver la diversité des espèces qui y sont présentes.

De nombreuses espèces d'oiseaux ont été observées sur le site lors de l'étude sur la faune et 17 espèces de chauves-souris ont été recensées essentiellement au niveau de la Queugne et des haies

Le modèle d'éolienne choisi permettra de respecter une distance minimale de 50m entre le bout des pâles et les haies, et de 45m entre le bout des pâles et le sol. L'éolienne sera également bridée en période de sortie des chauves-souris.



3 éoliennes

Le rejet de **1203t** de CO₂ évités chaque année

10,8 MW installés pour une production d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 16 790 personnes

Source : Enedis (2020)

CALENDRIER

2019
Début de projet

2019
Délibération favorable au lancement des études du conseil municipal d'Épineuil-le-Fleuriel

2020
Début des études

2021
Comité consultatif n°1 et n°2

2022
Comité consultatif n°3 et n°4

JUILLET 2022
Permanence publique d'information

FIN 2022
Dépôt du dossier en préfecture

2023
Instruction du dossier par la préfecture

FIN 2023
Enquête publique

DÉBUT 2024
Décision du préfet

2025
Construction

PENDANT VINGT ANS
Exploitation

Le dialogue local et la concertation

Sensible à l'intégration de ce projet éolien sur le territoire, TotalEnergies a mis en place une démarche d'information et de concertation volontariste.

En quelques chiffres



1 site internet



2 lettres d'information



4 comités consultatif éolien

Le comité consultatif éolien a été créé en 2021 avec l'objectif de proposer un cadre d'échanges et de concertation aux personnes intéressées par le projet. Il réunit les élus, les riverains et représentants associatifs ainsi que les équipes de TotalEnergies.

Une charte d'engagements

Le dernier comité consultatif doit permettre de finaliser la charte d'engagements. Ce document recensera les engagements pris par TotalEnergies lors des phases de développement et d'exploitation du projet. L'idée ? Aboutir à une bonne intégration du futur parc éolien sur le territoire.

La charte comprendra :

- les engagements liés aux obligations réglementaires de l'exploitant.
- les engagements volontaires issus des discussions lors du comité consultatif.



Venez à la rencontre du projet

Nous vous proposons de nous retrouver à l'occasion d'une permanence d'information pour échanger autour du projet éolien du Bois de l'Épôt en avril.

- LE 6 JUILLET DE 16H À 20H
à la Salle des fêtes d'Épineuil-le-Fleuriel

Inscription obligatoire au
02 53 35 40 04
ou par mail :
contact@eolienboisdelepot.fr



TotalEnergies

L'ambition de TotalEnergies est la neutralité carbone en 2050. TotalEnergies s'engage à exploiter, dans le monde, 100 GW d'électricité bas carbone en 2030. Nous portons l'ambition de la Compagnie en France pour le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables.

CONTACT

contact@eolienboisdelepot.fr

PLUS D'INFORMATIONS

www.eolienboisdelepot.fr

Et ensuite ? L'enquête publique

L'enquête publique est le temps officiel de participation du public au projet éolien. Pendant cette enquête publique d'un mois, le dossier complet du projet est consultable en mairie et un commissaire enquêteur assure des permanences et tient un registre dans lequel chacun peut formuler des observations.

Les dates de début et de fin de l'enquête publique seront disponibles sur le site internet du projet.